

Table des matières

Introduction

I. COORDINATION

I.A.1 Cadre juridique

- I.A.1.1 État des ratifications de la Convention et de ses Protocoles
- I.A.1.2 Adhésion à la Convention de Barcelone de l'Union d'État de Serbie-Monténégro
- I.A.1.3 Faits récents concernant le cadre juridique
 - I.A.1.3.1 Protocole "prévention et situations critiques"
 - I.A.1.3.2 Étude de faisabilité d'un nouvel instrument juridique sur la gestion intégrée des zones côtières
 - I.A.1.3.3 Responsabilité et réparation des dommages
- I.A.1.4 Système de rapports
- I.A.1.5 Système de surveillance du respect des instruments juridiques du PAM
- I.A.1.6 Réunions et appui aux pays sur les questions juridiques

I.A.2 Cadre institutionnel

- I.A.2.1 Évaluation du PAM, y compris de la CMDD
- I.A.2.2 Évaluation des CAR (REMPEC et CAR/ASP)
 - I.A.2.2.1 Évaluation du REMPEC
 - I.A.2.2.2 Évaluation du CAR/ASP
- I.A.2.3 Suite donnée aux évaluations passées
 - I.A.2.3.1 CAR/PAP
 - I.A.2.3.2 Sites historiques

I.A.3 Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

- I.A.3.1 Résumé des activités
- I.A.3.2 Évaluation et perspectives de la CMDD
- I.A.3.3 Stratégie méditerranéenne de développement durable: Vision et orientations

I.A.4 Coopération et partenariats

- I.A.4.1 Organismes des Nations Unies, Secrétariats de conventions environnementales, organisations intergouvernementales et institutions de financement
- I.A.4.2 Le Sommet mondial sur le développement durable et la Méditerranée
- I.A.4.3 Coopération avec les Centres d'activités régionales et le MED POL
- I.A.4.4 Centre régional pour l'environnement d'Europe orientale et d'Europe centrale
- I.A.4.5 École euro-arabe de gestion
- I.A.4.6 Programme Baltique 21
- I.A.4.7 Coopération entre le PAM et le Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (METAP)
- I.A.4.8 UE, CE et Partenariat euro-méditerranéen
- I.A.4.9 Organisations non gouvernementales et autres organisations associées

I.A.5 Réunions et conférences organisées dans le cadre du PAM

I.A.6 Information, sensibilisation et participation du public

- I.A.6.1 Stratégie d'information, de sensibilisation et de participation du public
 - I.A.6.1.1 Site web du PAM
 - I.A.6.1.2 Indicateurs
 - I.A.6.1.3 Disponibilité sur le site web du PAM de documents et de publications

- I.A.6.2 Relations avec les médias dans la Méditerranée
 - I.A 6.2.1 Ateliers à l'intention des spécialistes de la communication
 - I.A 6.2.2 Communiqués de presse, articles et conférences de presse
 - I.A 6.2.3 Le Réseau de médias du PAM
- I.A 6.3 Stratégie méditerranéenne d'information, de sensibilisation et de participation du public
- I.A 6.4 Publications du PAM
 - I.A 6.4.1 Série de brochures et affiche publiées par le PAM à l'occasion du Sommet de Johannesburg
 - I.A 6.4.2 MedOndes
- I.A 6.5 Séries de rapports techniques du PAM
- I.A 6.6 Évaluation et amélioration des activités d'information des Centres d'activités régionales
- I.A.6.7 La bibliothèque du PAM
 - I.A.6.7.1 Consultations
 - I.A.6.7.2 Automatisation
 - I.A.6.7.3 Réseau méditerranéen de bibliothèques environnementales
- I.A.6.8 Diffusion
- I.A 6.9 Le projet FEM méditerranéen
- I.A 6.10 Coordination et fourniture de services de presse pour le Secrétaire général de l'ONU
- I.A 6.11 Le système Intranet du PAM

I.A.7 Questions financières et administratives

- I.A 7.1 Questions financières
 - I.A 7.1.1 Utilisation de l'euro
 - I.A 7.1.2 État des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au titre de la Convention de Barcelone au 31 décembre 2002
 - I.A 7.1.3 État des contributions de 2003 au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au titre de la Convention de Barcelone au 30 juin 2003
 - I.A 7.1.4 Versement des contributions
 - I.A 7.1.5 Prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale
 - I.A.7.1.6 Union d'État de Serbie-Monténégro dans le cadre des activités du PAM
- I.A 7.2 Questions relatives au personnel
 - I.A 7.2.1 Unité MED
 - I.A 7.2.1 Reclassement dans la catégorie des services généraux
 - I.A 7.2.3 REMPEC

II. COMPOSANTES

II.A Prévention et maîtrise de la pollution

II.A.1 Prévention et maîtrise de la pollution d'origine terrestre

- II.A.1.1 Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques
 - II.A.1.1.1 Plans d'action nationaux (PAN)
 - II.A.1.1.2 "Points chauds" et zones sensibles de pollution
 - II.A.1.1.3 Eaux usées municipales
 - II.A.1.1.4 Déchets solides
 - II.A.1.1.5 Pollution atmosphérique
 - II.A.1.1.6 Pollution industrielle
- II.A.1.2 Surveillance continue
- II.A.1.3 Renforcement des capacités
- II.A.1.4 Participation du public

- II.A.1.5 Rapports
- II.A.1.6 Durabilité du PAS: Élaboration d'instruments économiques pour la mise en œuvre du PAS
- II.A.1.7 Autres activités liées au Protocole "tellurique" et au PAS
- II.A.1.8 Coordination et réalisation du projet FEM
- II.A.1.9 Activités liées à la mise en œuvre du Protocole "immersions"
- II.A.1.10 Activités liées à la mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"

II.A.2 Prévention et maîtrise de la pollution d'origine maritime (REMPEC)

- II.A.2.1 Stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"
- II.A.2.2 Navigation de plaisance
- II.A.2.3 Développement des capacités nationales et régionales de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution en cas de situation critique
 - II.A.2.3.1 Prévention de la pollution par les navires
 - II.A.2.3.2 État d'avancement des Plans nationaux d'intervention en cas d'urgence
- II.A.2.4 Fourniture d'une assistance aux pays en cas de situation critique
- II.A.2.5 Collecte et diffusion de l'information
- II.A.2.6 Renforcement des capacités
- II.A.2.7 Coopération avec l'industrie pétrolière et d'autres organisations
- II.A.2.8 Application des recommandations de la Douzième réunion des Parties contractantes

II A.3 Production propre

- II.A.3.1 Contribution du CAR/PP à la mise en œuvre du Protocole "tellurique"
- II.A.3.2 Renforcement des capacités et formation
- II.A.3.3 Publications et diffusion de l'information
- II.A.3.4 Études
- II.A.3.5 Projets

II.B Diversité biologique et aires spécialement protégées

II.B.1 Établissement du Plan d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO)

II.B.2 Protection des espèces menacées d'extinction

- II.B.2.1 Mise en œuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée
- II.B.2.2 Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée
- II.B.2.3 Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée
- II.B.2.4 Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée

II.B.3 Élaboration de nouveaux plans d'action

- II.B.3.1 Élaboration d'un plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée
- II.B.3.2 Élaboration d'un plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux énumérées à l'annexe II du Protocole "ASP et biodiversité "
- II.B.3.3 Élaboration d'un plan d'action sur les introductions d'espèces et les espèces invasives en mer Méditerranée

II.B.4 Assistance fournie aux pays pour la sélection, l'établissement et la gestion d'aires spécialement protégées

- II.B.5 Activités de formation relatives aux aires spécialement protégées, à la conservation des espèces et à l'information du public**
 - II.B.5.1 Formation
 - II.B.5.2 Manuel d'aide à l'application des engagements pris concernant la conservation des espèces
 - II.B.5.3 Information
- II.B.6 Collecte de données et évaluation périodique de la situation**
- II.B.7 Autres activités**
 - II.B.7.1 Critères communs en vue de l'inclusion d'espèces supplémentaires dans les annexes au Protocole "ASP et biodiversité"
 - II.B.7.2 Initiative méditerranéenne concernant la taxinomie
- II.B.8 Situation en ce qui concerne la mise en œuvre du Protocole "ASP et biodiversité" au plan national**
 - II.B.8.1 Cadre institutionnel
 - II.B.8.2 Cadre juridique pour la préservation des espèces et des sites
- II.B.8.3 Mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la préservation de la diversité biologique dans les zones marines et côtières méditerranéennes**
 - II.B.8.4 Observation/études des espèces allogènes dans les zones marines et côtières de la Méditerranée
- II.B.8.5 Activités entreprises dans le contexte de la mise en œuvre des plans d'action pour la conservation des espèces adoptés par le PAM**
 - II.B.8.6 Activités concernant l'établissement d'inventaires nationaux des sites naturels présentant un intérêt pour la conservation au moyen du formulaire standard d'entrée de données
 - II.B.8.7 Collaboration à la mise en œuvre du Protocole et/ou des plans d'action, spécialement aux échelons bilatéral ou sous-régional
- II.B.9 Sixième réunion des Points focaux nationaux pour les ASP**
- II.C Gestion durable des zones côtières**
 - II.C.1 Activités réalisées en 2002-2003**
 - II.C.2 État d'avancement des PAC**
 - II.C.2.1 PAC "Malte"
 - II.C.2.2 PAC "Littoral algérien"
 - II.C.2.3 PAC "Liban"
 - II.C.2.4 PAC "Chypre"
 - II.C.2.5 PAC "Slovénie"
 - II.C.2.6 PAC" Maroc"
 - II.C.2.7 PAC "Mar Menor" (Espagne)
 - II.C.3 Activités futures du PAM concernant les PAC et la GIZC**
 - II.C.4 Renforcement des capacités et formation**
 - II.C.5 Diffusion de l'information et sensibilisation**
- II.D Environnement et développement**
 - II.D.1 Rapport sur l'environnement et le développement
 - II.D.2 Libre-échange, coopération et financement

- II.D.3 Intégration de la durabilité aux politiques sectorielles: eau, tourisme, agriculture, forêts et développement rural, développement urbain, industrie, énergie et transport
- II.D.4 Activités thématiques concernant le développement durable
 - II.D.4.1 Eau
 - II.D.4.2 Agriculture et développement rural
 - II.D.4.3 Villes et urbanisation
 - II.D.4.4 Tourisme
- II.D.5 Indicateurs, statistiques et bases de données

III. Annexes

- Annexe I: État, au 18 juillet 2003, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et de ses Protocoles
- Annexe II: Calendrier, au 25 juillet 2003, des réunions organisées dans le cadre du PAM
- Annexe III: État, au 31 décembre 2002, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- Annexe IV: État, au 30 juin 2003, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- Annexe V: Situation, au 31 décembre 2002, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

SIGLES ET ACRONYMES

ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone atlantique adjacente
AEE	Agence européenne de l'environnement
AEWA	Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ASPIM	Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne
CAR	Centre d'activités régionales
CAR/PAP	Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires
CAR/PP	Centre d'activités régionales pour une production propre
CAR/TDE	Centre d'activités régionales pour la détection de l'environnement
CDB	Convention sur la diversité biologique
CIHEAM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
CIS/ONUDI	Centre international pour la science et la technologie de pointe de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction
CITTE	Centre international de Tunis pour les technologies environnementales
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
COI	Commission océanographique internationale
DBO	Demande biologique en oxygène
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
GESAMP	Groupe d'experts des aspects scientifiques de la pollution des mers
GICZ	Gestion intégrée des zones côtières
GIZCBF	Gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux
GWP	Global Water Partnership - Partenariat mondial pour l'eau
LEM-AIEA	Laboratoire pour l'environnement marin de l'Agence internationale de l'énergie atomique
ICRAM	Institut central de recherche appliquée à la mer
INDEMER	Institut du droit économique de la mer
MEDA	Mediterranean Development Agreement
MEDASSET	Association méditerranéenne pour sauver les tortues marines
MEDU	Unité MED ou Unité de coordination du PAM
MEDWET	Zones humides méditerranéennes
METAP	Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
PAC	Programme d'aménagement côtier
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PCB	Polychlorobiphényles
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE/PMA	Programme des Nations Unies pour l'environnement/Programme mondial d'action
Protocole "tellurique"	Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, 1996
Protocole "ASP"	Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
RAMOGE	Accord St-Raphaël-Monaco-Gênes
REMPEC	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle
SMDD	Stratégie méditerranéenne de développement durable
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WCMC	World Conservation Monitoring Centre

Introduction

Le présent rapport rend compte de l'application, sous la direction du Bureau, des recommandations adoptées par les Parties contractantes lors de leur Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes tenue à Monaco du 11 au 13 novembre 2001.

C'est la première fois que le Secrétariat présente des rapports distincts sur l'état d'avancement des activités menées pendant l'exercice biennal et sur le budget-programme et les recommandations pour l'exercice biennal à venir.

L'attention des points focaux nationaux est appelée en particulier sur les aspects ci-après du rapport:

1. L'état des ratifications et acceptations, lequel, en dépit des progrès réalisés, demeure peu satisfaisant.
2. Le système de rapports que doivent présenter les Parties a été mis à l'épreuve avec succès sur une base volontaire par cinq pays et il est proposé, à la lumière des enseignements retirés de cette expérience, d'établir un système général de rapports périodiques à partir de l'exercice biennal 2004-2005.
3. Le processus d'évaluation des composantes du PAM a été poursuivi avec une évaluation d'ensemble de la structure du PAM ainsi qu'une évaluation du REMPEC et du CAR/TDE.
4. Il a été élaboré une liste révisée de partenaires sur la base de critères objectifs d'admission et de coopération avec les organisations non gouvernementales, comme décidé par les Parties contractantes en 2001.
5. La coopération a été resserrée avec les organismes des Nations Unies, l'Union européenne et d'autres organisations intergouvernementales, en particulier dans le contexte de la Déclaration d'Athènes pour le partenariat euro-méditerranéen ainsi que de la participation intensive au Sommet mondial sur le développement durable.
6. L'entrée en vigueur du nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée a été suivie d'activités intensives, en particulier la préparation d'un PAS BIO (Plan d'actions stratégiques pour la conservation de la biodiversité marine et côtière), de plans d'actions spécifiques pour les espèces menacées d'extinction et la mise en œuvre du projet MEDA de la CE.
7. Grâce à la mise en œuvre efficace du projet FEM, l'on a avancé dans l'application du Programme d'actions stratégiques pour lutter contre la pollution provenant d'activités basées à terre.
8. Étant donné l'accident du *Prestige* et l'application du nouveau Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de la lutte contre la pollution de la mer Méditerranée, le REMPEC a commencé à élaborer une stratégie de mise en œuvre du Protocole.
9. La préparation du rapport "Environnement et Développement" a beaucoup progressé et un projet sera présenté pour information. Les activités entreprises comme suite aux recommandations formulées par la CMDD ont été particulièrement intensives concernant l'eau, les indicateurs et le libre-échange.

10. Le processus d'élaboration des grandes lignes d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable a permis de définir une vision régionale cohérente, mais les Parties contractantes devront suivre leur examen stratégique de l'évaluation et des perspectives de la CMDD.
11. À partir de 2003, l'euro est la nouvelle monnaie de référence et monnaie de compte du PAM.

I. COORDINATION

I.A.1 Cadre juridique

1.1 État des ratifications de la Convention et de ses Protocoles

Depuis la dernière réunion des points focaux nationaux du PAM, en septembre 2001, l'Albanie, Chypre, la Croatie, la Grèce, la Slovénie et la Turquie ont soit accepté les amendements à la Convention révisée et à certains Protocoles, soit ratifié un ou plusieurs des nouveaux Protocoles. Au 18 juillet 2003, 14 Parties contractantes au total avaient accepté les amendements à la Convention révisée, 14 au Protocole "immersions" révisé et 13 au Protocole "tellurique" révisé. En outre, 13 Parties contractantes avaient ratifié le nouveau Protocole sur les aires spécialement protégées (ASP) et la biodiversité, 4 le nouveau Protocole "offshore", 4 le nouveau Protocole "déchets dangereux" et 5 le nouveau Protocole "prévention et situations critiques".

De tous ces instruments nouveaux et révisés, seul le nouveau Protocole "ASP et biodiversité" était entré en vigueur le 18 juillet 2003. Il y a lieu de rappeler que six ratifications sont requises pour l'entrée en vigueur d'un nouveau protocole et que 17 Parties contractantes doivent accepter les amendements à un instrument révisé pour que celui-ci entre en vigueur. L'on trouvera à l'annexe I un tableau détaillé de l'état des signatures et ratifications.

1.2 Adhésion à la Convention de Barcelone de l'Union d'État de Serbie-Monténégro

Après avoir reçu en février 2003 notification de la succession de la République fédérale de Yougoslavie à la Convention de Barcelone et à ses quatre Protocoles depuis le 27 avril 1992, le bureau régional du PNUE pour l'Europe a été informé, le 20 mars 2003, que la nouvelle Union d'État de Serbie-Monténégro était devenue Partie à la Convention de Barcelone par voie de succession et que le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire du Monténégro avait été désigné point focal national du PAM. Il y a lieu de rappeler que cette procédure est conforme aux décisions prises à la Huitième réunion des Parties contractantes (Antalya, 12-15 octobre 1993), qui a défini la marche à suivre en présence de situations de cette nature.

Cela étant, le Secrétariat a consulté les autorités de l'Union d'État de Serbie-Monténégro au sujet des questions liées aux procédures institutionnelles ainsi qu'en vue de mettre en route rapidement le processus de ratification des instruments nouveaux ou modifiés du système de Barcelone. Lors de la réunion qu'il a tenue à Sarajevo en mai 2003, le Bureau des Parties contractantes a décidé d'inviter l'Union d'État de Serbie-Monténégro à la réunion des points focaux nationaux du PAM de septembre 2003 ainsi qu'à la Treizième réunion des Parties contractantes, en novembre 2003 (document de référence UNEP/BUR60/4).

1.3 Faits récents concernant le cadre juridique

1.3.1 *Protocole "prévention et situations critiques"*

À leur Douzième réunion, les Parties contractantes ont approuvé les nouveaux objectifs et les nouvelles attributions du REMPEC et ont décidé de convoquer une troisième réunion d'experts juridiques et techniques nationaux sur les amendements au Protocole "situations critiques". La réunion a eu lieu à Malte en janvier 2002 pour arrêter le texte du nouveau Protocole, lequel a été adopté par la Conférence de plénipotentiaires qui eu lieu

immédiatement après sous le nouvel intitulé "Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée".

Tout en renforçant les obligations des Parties en matière d'élaboration de plans d'urgence et d'intervention déjà établis par le Protocole "situations critiques" de 1976, le nouveau Protocole, qui met l'accent sur la prévention, constitue maintenant pour les États côtiers de la Méditerranée un instrument juridique qui facilitera l'application et le respect du droit international touchant la prévention de la pollution accidentelle ou opérationnelle par les navires. Les traits saillants du nouveau Protocole sont notamment les suivants:

- l'obligation faite aux Parties contractantes de prendre des dispositions en conformité avec le droit international pour prévenir la pollution par les navires en tant qu'État du pavillon, État du port et État côtier ainsi que de renforcer leur capacité nationale de mise en œuvre de mesures de prévention et de coopérer à cette fin au moyen d'accords bilatéraux ou multilatéraux (article 4);
- le renforcement des dispositions du Protocole de 1976 relatives à la surveillance continue de la zone de la mer Méditerranée afin d'assurer le respect des conventions pertinentes, en particulier pour ce qui est de détecter et de combattre la pollution (article 5);
- l'élargissement de l'obligation qu'ont les Parties d'échanger des informations, laquelle englobe, indépendamment des autorités compétentes responsables de la lutte contre la pollution et de l'assistance, les autorités chargées de la mise en œuvre des conventions internationales relatives à la prévention de la pollution, et en particulier de la Convention MARPOL 73/78 (article 7), ainsi que les autorités chargées de recevoir les informations concernant les mesures adoptées pour la prévention de la pollution par les navires;
- l'inclusion dans le nouveau Protocole de dispositions relatives à la prévention de la pollution accidentelle et l'accent sur l'amélioration de la sécurité de la navigation sur la base d'une évaluation des risques environnementaux représentés par le trafic maritime et l'adoption de mesures appropriées pour réduire les risques d'accident et leurs conséquences environnementales (article 15);
- l'engagement pris par les Parties de définir des stratégies nationales, sous-régionales ou régionales concernant l'accueil de navires en difficulté dans ports et lieux de refuge (article 16), ainsi que les dispositions reflétant les règles de la Convention MARPOL 73/78 relatives aux installations de réception portuaires prévoyant l'obligation des Parties de mettre à disposition des installations de réception adéquates dans leurs ports et terminaux, y compris pour les navires de plaisance, et de communiquer des informations à ce sujet aux navires utilisant leurs ports (article 14).

Compte tenu des accidents qui se sont produits récemment et de leurs incidences pour la région méditerranéenne, les correspondants du REMPEC, lors de leur réunion tenue à Malte en février 2003, ont demandé que le nécessaire soit fait pour que le nouveau Protocole "prévention et situations critiques" entre en vigueur avant la fin de 2003.

1.3.2 Étude de la faisabilité d'un nouvel instrument juridique sur la gestion intégrée des zones côtières

À leur Douzième réunion, les Parties contractantes ont demandé au CAR/PAP d'aider à préparer une étude de faisabilité en vue d'un protocole régional sur la gestion durable des zones côtières. Cette initiative répond à l'orientation générale de la Convention de Barcelone révisée, qui a étendu la région côtière de la Méditerranée et aux termes de laquelle les Parties se sont engagées "à promouvoir la gestion intégrée du littoral en tenant compte de la protection des zones d'intérêt écologique et paysager et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles" (paragraphe 3 e) de l'article 4). L'intention est, d'une part, de mettre l'accent sur la nécessité de prendre en compte la sensibilité des zones côtières dans les

politiques méditerranéennes de développement durable et, de l'autre de devancer la multiplicité des problèmes complexes que suscite la gestion des zones côtières dans la région.

En vue de préparer l'étude de faisabilité d'un nouvel instrument juridique sur la gestion intégrée des zones côtières (GICZ), le CAR/PAP a rassemblé un groupe d'experts méditerranéens dont chacun est spécialisé dans un aspect différent de cette question extrêmement complexe. Il a été convoqué trois réunions d'experts pour discuter des objectifs de l'étude de faisabilité et de ses contenus, passer en revue le programme de travail et le mandat de l'étude et entreprendre l'élaboration de celle-ci.

1.3.3 Responsabilité et réparation des dommages

À leur Douzième réunion, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat de convoquer une réunion d'experts pour préparer un document sur l'élaboration de règles et procédures appropriées pour la détermination de la responsabilité et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la région de la mer Méditerranée. À sa réunion de Monaco d'octobre 2002, le Bureau a demandé au Secrétariat d'organiser une réunion restreinte d'experts juridiques afin de procéder à un échange de vues sur les événements intervenus dans ce domaine depuis la réunion d'experts juridiques et techniques désignés par les gouvernements, réunion qui s'est tenue à Brijuni en 1997.

Une réunion restreinte d'experts du Secrétariat de la Convention de Bâle, du Secrétariat de la Convention sur les accidents industriels, du REMPEC et des Universités de Gênes, de Milan et d'Athènes a eu lieu dans cette dernière ville en avril 2003. Lorsqu'il a sélectionné les experts invités à cette réunion, le Secrétariat a eu à l'esprit de décider de garantir un effet de synergie avec les autres régimes de responsabilité qui sont en vigueur ou qui le seront dans un proche avenir. L'objectif de la réunion était de déterminer s'il était nécessaire d'élaborer un nouvel instrument sur la responsabilité et la réparation des dommages dans le cadre du système de Barcelone et/ou d'étudier la possibilité d'appliquer tout autre régime de responsabilité existant déjà ou devant entrer en vigueur prochainement.

Afin d'éviter les chevauchements d'efforts et de maximiser les effets de synergie possibles, la réunion a examiné les incidences potentielles sur la région méditerranéenne du nouveau Protocole sur la responsabilité civile et la réparation des dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels survenus dans des eaux transfrontières adopté dans le contexte des Conventions sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de la Convention des effets transfrontières des accidents industriels conclues sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies ainsi que du projet de directive de l'Union européenne sur la responsabilité environnementale.

Les experts participant à la réunion sont convenus qu'il faudrait établir un régime méditerranéen de responsabilité et de réparation des dommages qui pourrait beaucoup contribuer à promouvoir l'application et le respect de la Convention de Barcelone et à protéger le milieu marin contre la pollution. Ils sont parvenus à la conclusion qu'étant donné qu'il n'existe aucun régime de responsabilité semblable applicable dans la région, la préparation d'un instrument juridique à ce sujet serait particulièrement utile pour les pays méditerranéens. Ils ont émis l'opinion que tout nouvel instrument juridique pourrait être composé d'une partie générale consacrée essentiellement à l'énoncé des principes ainsi que de quatre annexes traitant des principaux domaines non couverts par les autres instruments mondiaux et régionaux (les Conventions de l'OMI, la Convention de Bâle et probablement le projet de directive de l'Union européenne), à savoir: immersions; activités offshore; activités affectant la biodiversité, telles que visées dans le Protocole "ASP et biodiversité"; et sources de pollution basées à terre.

À sa réunion de Sarajevo, en mai 2003, le Bureau a discuté des conclusions et recommandations de la réunion d'experts et a suggéré au Secrétariat de suivre une approche étape par étape fondée sur des consultations avec des compagnies d'assurance et les acteurs socio-économiques sur les plafonds de responsabilité et l'intérêt que présenterait l'établissement d'un tel marché d'assurances.

1.4 Système de rapports

À leur Douzième réunion, les Parties contractantes ont approuvé les formulaires de rapports préparés par le groupe de travail et ont décidé de commencer à appliquer le système de rapports sur une base expérimentale pendant l'exercice biennal 2002-2003. Six pays (Algérie, Croatie, Espagne, Monaco, Tunisie et Turquie) ont accepté de participer à la phase pilote de l'application du système de rapports et ont présenté leurs rapports nationaux.

Des rapports nationaux détaillés portant sur toutes les sections du formulaire de rapports ont été reçus de cinq pays (Croatie, Espagne, Monaco, Tunisie et Turquie). Les rapports de l'Espagne et de Monaco contiennent des informations complètes sur toutes les rubriques du formulaire de rapports, et ceux de la Tunisie et de la Turquie ne sont pas encore complets. Bien que les rapports de la Croatie, de la Tunisie et de la Turquie aient été satisfaisants pour ce qui était des informations présentées au sujet des législations nationales et des activités connexes, il s'est manifestement posé quelques problèmes de collecte de données techniques. Le dernier pays, l'Algérie, a présenté un rapport portant sur plusieurs des rubriques du formulaire, mais pas toutes. D'une manière générale, les lacunes des rapports concernaient les données juridiques et administratives ainsi que les informations techniques et statistiques.

Le Secrétariat a suivi de près le déroulement de l'exercice de rapports et a organisé les activités d'appui ci-après:

- un cours de formation à l'intention des fonctionnaires nationaux qui a été organisé à Ankara le 26 février 2003 à la demande du Ministère de l'environnement de la Turquie; et
- deux autres réunions du Groupe de travail sur le système de rapports (Catane, 12 décembre 2002 et Athènes, 4 et 5 juillet 2003) afin de passer en revue l'avancement de l'exercice pilote et d'examiner un rapport sur les enseignements qui en ont été tirés.

La quatrième réunion sur le système de rapports, à Athènes, a rassemblé non seulement des représentants des cinq pays participants (Croatie, Espagne, Monaco, Tunisie et Turquie) mais aussi des représentants de sept autres Parties contractantes. Cette dernière réunion avait pour objet de procéder à un examen a posteriori de l'exercice et, à la lumière de l'expérience acquise, de déterminer s'il y aurait lieu d'apporter des modifications quelconques au formulaire de rapports de sorte qu'une proposition concernant l'approche commune à appliquer et les options pouvant être envisagées puisse être soumise à la Treizième réunion des Parties contractantes, à Catane, en vue de commencer à appliquer l'article 26 de la Convention révisée de Barcelone, relatif aux rapports. D'une manière générale, il ressort cependant clairement de l'exercice pilote que l'une des principales difficultés tient au fait que l'élaboration des rapports nationaux exige la participation de plusieurs organismes gouvernementaux et partant un degré élevé de coordination intersectorielle.

1.5 Système de surveillance du respect des instruments juridiques du PAM

Le paragraphe 1 de l'article 26 de la Convention de Barcelone, telle que révisée, se lit comme suit:

"Les Parties contractantes adressent à l'Organisation des rapports sur:

- a) les mesures juridiques, administratives ou autres prises par elles en application de la présente Convention, des Protocoles ainsi que des recommandations adoptées par leurs réunions;*
- b) l'efficacité des mesures visées à l'alinéa a) et les problèmes rencontrés dans l'application des instruments précités."*

L'article 27 ajoute:

"Les réunions des Parties contractantes, sur la base des rapports périodiques visés à l'article 26 et de tout autre rapport soumis par les Parties contractantes, évaluent le respect, par celles-ci, de la Convention et des Protocoles ainsi que des mesures et recommandations. Elles recommandent, le cas échéant, les mesures nécessaires afin que la Convention et les Protocoles soient pleinement respectés et favorisent la mise en œuvre des décisions et recommandations."

Pour donner effet aux obligations susmentionnées et faciliter l'établissement du système de rapports, le Bureau des Parties contractantes, lors de ses trois dernières réunions, a prié le Secrétariat d'étudier la nécessité d'établir un mécanisme pouvant promouvoir l'application et le respect de la Convention de Barcelone. Après avoir examiné les propositions préparées par le Secrétariat à ce sujet lors de plusieurs de ses réunions, le Bureau a recommandé de suivre une approche intégrée pour l'élaboration du mécanisme d'application et de respect dans le but de maximiser l'interaction réciproque avec le système de rapports. Il a été proposé de constituer un groupe de travail sur l'application et le respect de la Convention de Barcelone, avec pour mandat d'élaborer, pendant l'exercice biennal 2004-2005, en vue de leur soumission à la réunion des Parties contractantes de 2005, les éléments suivants:

- un programme en vue de l'établissement d'un mécanisme visant à promouvoir l'application et le respect de la Convention de Barcelone; et
- des moyens de mieux harmoniser le système de rapports et les mécanismes prévus par les accords environnementaux multilatéraux et la Communauté européenne.

Après avoir été analysée par le Bureau, cette proposition a ensuite été examinée par le groupe de travail sur le système de rapports lors de sa réunion de juillet 2003. La réunion a proposé que, plutôt qu'un groupe de travail à représentation limitée des Parties contractantes, il soit constitué un groupe à participation non limitée et que toutes les Parties contractantes soient invitées à participer activement à l'élaboration du mécanisme. La réunion a proposé en outre que le Secrétariat prépare un rapport régional d'évaluation de l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles qui serait présenté aux réunions des points focaux nationaux du PAM et des Parties contractantes en 2005.

1.6 Réunions et appui aux pays sur les questions juridiques

La Douzième réunion des Parties contractantes a recommandé au Secrétariat: 1) d'aider les Parties contractantes dans les efforts qu'elles déploient pour appliquer les instruments juridiques du PAM; 2) d'aider les Parties contractantes à intégrer à leurs législations nationales des dispositions desdits instruments juridiques; 3) d'adopter les

mesures nécessaires pour faire mieux connaître les instruments juridiques du PAM dans la région méditerranéenne; et 4) d'organiser un programme de formation au droit international à l'intention des experts désignés par les gouvernements.

Comme suite à ces demandes, le Secrétariat a organisé les activités ci-après:

1. un atelier d'experts juridiques sur l'application de la Convention de Barcelone (Tunis, juin 2000);
2. une réunion des fonctionnaires responsables de la mise en œuvre des instruments juridiques concernant la protection du milieu marin et des zones côtières (novembre 2001), organisée avec la Junta de Andalucia pour discuter de la situation actuelle de la protection juridique et institutionnelle de la Méditerranée;
3. un programme d'assistance aux pays pour les aider à incorporer à leurs législations nationales les instruments juridiques pertinents (à partir de 2001), et notamment:
 - a) Syrie: assistance juridique pour promouvoir l'adhésion aux instruments juridiques du PAM;
 - b) Tunisie: appui au débat institutionnel et à la sensibilisation du public concernant les nouveaux instruments juridiques de protection du milieu marin et côtier;
 - c) Liban: appui à l'application des nouveaux instruments juridiques relatifs à la protection du milieu côtier.

Également pour aider les Parties contractantes dans ce domaine, le Secrétariat a publié et diffusé une nouvelle version, en anglais et en français, du document non officiel reproduisant le texte des instruments juridiques nouveaux et révisés, y compris le nouveau Protocole "prévention et situations critiques".

I.A.2 Cadre institutionnel

2.1 Évaluation du PAM, y compris de la CMDD

À leur Douzième réunion, les Parties contractantes ont invité le Secrétariat à préparer une évaluation stratégique du cadre général de la Convention de Barcelone (organes opérationnels et Unité de coordination) et d'élaborer avant fin octobre 2002, en coopération avec le Bureau, un rapport qui puisse être présenté à la prochaine réunion des points focaux nationaux du PAM. Cette demande impliquait que l'évaluation devait porter non seulement sur les composantes administratives du PAM mais aussi sur les structures au plan national (points focaux nationaux), les réunions, la CMDD et même le PNUE dans la mesure où ce dernier contribue à l'activité du PAM dans le cadre de son Programme des mers régionales.

La méthodologie à suivre pour l'évaluation stratégique a été discutée dans ses grandes lignes lors de la réunion extraordinaire des Directeurs des Centres d'activités régionales (CAR) qui a eu lieu à Delphes en juillet 2002. À sa réunion de Monaco, en octobre 2002, le Bureau a décidé de constituer une équipe de réflexion composée comme suit pour préparer l'évaluation stratégique:

- le Président du Bureau des Parties contractantes (Monaco);
- un représentant d'un pays méditerranéen membre de l'Union européenne (Grèce);
- un représentant d'un pays du sud ou de l'est de la Méditerranée (République arabe syrienne);
- un représentant d'un pays méditerranéen inclus dans le prochain élargissement de l'Union européenne (Slovénie);
- deux experts désignés par le Secrétariat.

En outre, le Bureau a décidé d'utiliser une procédure interne pour l'évaluation de sorte que les représentants des pays, les experts et les membres du Secrétariat aient tous le recul nécessaire pour procéder à une auto-évaluation. En décembre 2002, le Coordonnateur du PAM a par conséquent invité des spécialistes de l'Unité MED et les directeurs des CAR à exposer leurs vues sur plusieurs questions importantes liées au fonctionnement du système de Barcelone, à la lumière de leur expérience professionnelle et de leur connaissance du PAM en général, de ses partenaires et de ses programmes ainsi que des évaluations sectorielles en cours et passées. Il a été suivi une approche intégrée, participative et globale qui a débouché sur l'élaboration d'un document d'auto-évaluation liminaire. Ce dernier a été soumis au Bureau et le Secrétariat l'a utilisé comme plate-forme stratégique, qui a été examinée par le groupe de réflexion à ses trois réunions tenues à Athènes en mars, avril et juin 2003.

À sa réunion de Sarajevo, le Bureau a chargé le groupe de réflexion de mettre la dernière main au rapport pour qu'il soit présenté à la réunion des points focaux nationaux du PAM (document UNEP(DEC)/MED WG.228/5).

2.2 Évaluation des CAR (REMPEC et CAR/ASP)

Conformément à la décision des Parties contractantes, le Secrétariat a poursuivi le processus d'évaluation des composantes du PAM. Après le CAR/PAP, le CAR/PB et le programme des 100 sites historiques qui avaient été évalués pendant l'exercice biennal précédent, des équipes d'experts qualifiés ont procédé à des évaluations du REMPEC et du CAR/ASP.

Compte tenu des enseignements retirés des exercices précédents, les évaluations ont été fondées sur les informations rassemblées dans les documents pertinents et au

moyen de questionnaires ainsi que sur une série d'entretiens avec les autorités du pays hôte et les représentants de différents pays et partenaires. Les évaluations ont porté sur l'efficacité et l'efficacités des projets et des activités réalisées et sur leur impact aux échelons national, sous-régional et régional, ainsi que sur leur rapport coût-efficacité et les enseignements retirés de leur évaluation. Les premiers résultats du processus d'évaluation ont été soumis aux réunions des points focaux nationaux et correspondants nationaux respectifs.

2.2.1 Évaluation du REMPEC

L'évaluation du REMPEC a été organisée en étroite coopération avec l'Organisation maritime internationale (OMI) et a été menée à bien par deux experts indépendants. Elle a porté sur la mesure dans laquelle le Centre a réussi à atteindre les objectifs, au regard des produits prévus et effectivement obtenus, ainsi que sur sa gestion. L'évaluation était fondée sur une étude interne des documents, des questionnaires, des réunions et des entretiens avec les correspondants nationaux du REMPEC, à l'occasion de leur sixième réunion. Le processus d'évaluation a été achevé fin mai 2003 et les deux rapports finals ont été transmis pour soumission à la réunion des points focaux nationaux du PAM (document de travail UNEP(DEC)/MED WG.228/7).

2.2.2 Évaluation du CAR/ASP

L'évaluation du CAR/ASP a commencé en octobre 2002 avec l'assistance de trois experts. Après une analyse approfondie de la documentation et la collecte d'informations supplémentaires au moyen d'entretiens et de questionnaires, les constatations et propositions préliminaires ont été présentées lors de la réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP qui a eu lieu à Marseille en juin 2003. Un projet révisé du rapport d'évaluation est soumis pour examen à la réunion des points focaux nationaux du PAM (document de travail UNEP(DEC)/MED WG.228/6).

L'évaluation devrait servir de base à une réforme du Centre tendant à rehausser sa visibilité aux échelons régional et international grâce à une stratégie plus objective d'information et de communication, une stratégie de coopération plus dynamique avec les institutions régionales et internationales, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales intéressées et à une intégration plus étroite de la biodiversité et du développement durable à son programme de travail, conformément aux recommandations formulées dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable.

2.3 Suite donnée aux évaluations passées

2.3.1 CAR/PAP

La première évaluation approfondie du CAR/PAP a été menée à bien en 1999 et a débouché sur 28 recommandations concernant le fonctionnement et l'activité du Centre. Conformément à ces recommandations, le CAR/PAP a adopté des mesures pour régler un certain nombre de questions: *questions stratégiques* (il a été adopté un exposé de la mission du CAR/PAP; les obstacles institutionnels à une gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Méditerranée ont été identifiés; et la terminologie utilisée pour la formulation du projet a été alignée sur celle des autres principaux partenaires); *questions liées aux projets de gestion des zones côtières* (il a été introduit un système de rapports périodiques semestriels sur la suite donnée aux Programmes d'aménagement côtier (PAC), et il a été étudié la possibilité d'élaborer des PAC transfrontières et des PAC de la deuxième génération); *questions institutionnelles* (une étude de faisabilité d'un nouvel instrument juridique régional sur la gestion des zones côtières a été réalisée; les réunions des points focaux nationaux ont

repris; il a été recruté un directeur adjoint qui n'est pas ressortissant du pays hôte du CAR/PAP; et le degré d'association des ONG méditerranéennes à l'exécution du programme a été accru); *questions techniques* (il a été produit une liste des publications du CAR/PAP; il a été publié plusieurs documents en arabe; et le site web du CAR/PAP a été développé). En juin 2002, le Service de l'évaluation et du contrôle du PNUE a informé le CAR/PAP qu'à son avis, la plupart des recommandations avaient été dûment mises en œuvre et que "*lorsque les recommandations n'ont pas pu être appliquées intégralement par suite de contraintes financières, nous comptons que le CAR/PAP y donnera suite dès que sa situation financière s'améliorera.*"

Une deuxième évaluation externe du CAR/PAP, axée sur le coût de ses activités eu égard à leur efficacité, a été entreprise en juin 2001 par deux experts, dont un ancien point focal national CAR/PAP de la Turquie. Les conclusions et recommandations issues de l'évaluation figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.190/8. La plupart des 16 recommandations de large portée ayant été formulées ont été mises en œuvre depuis lors. Conformément aux recommandations stratégiques issues de l'évaluation, le mandat du CAR/PAP a été ciblé avec plus de précision pour empêcher les chevauchements d'activités avec celles des autres Centres du PAM et pour le centrer sur la gestion intégrée des zones côtières; les connaissances acquises dans le contexte de l'exécution de ses programmes ont été diffusées plus largement et il a été rédigé des documents d'information et des guides; des conseils ont été donnés à plusieurs programmes de mers régionales pour les aider à exécuter efficacement leurs programmes de travail; et l'on s'est attaché à mettre au point de nouvelles approches du développement durable, par exemple au moyen du concept de gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux. Comme suite aux recommandations formulées à propos des Programmes d'aménagement côtier (PAC), le CAR/PAP a analysé plus en détail l'efficacité de ces projets; s'est fixé pour règle générale de recruter des consultants nationaux pour l'exécution des PAC; a solidement appuyé les activités postérieures à ces projets et a continué d'étudier les différents moyens de financer les activités de développement durable pertinentes; a encouragé les organismes nationaux de contrepartie participant aux PAC à verser des contributions financières plus substantielles en vue de leur exécution (par exemple en Algérie); et a étudié la possibilité de lancer le premier PAC transfrontière qui engloberait différentes régions de la Croatie, de l'Italie et de la Slovénie. Enfin, le CAR/PAP a accru le nombre de ses publications disponibles en ligne et sur papier et la création d'un site web en arabe est envisagé dans son programme de travail pour 2004-2005.

2.3.2 Sites historiques

La Douzième réunion des Parties contractantes, compte tenu des recommandations formulées à la suite de l'évaluation du programme des 100 sites historiques, a suggéré d'utiliser le cadre de la CMDD afin de proposer un projet de nouveau programme de développement durable du patrimoine culturel méditerranéen qui soit à la fois plus ouvert et mieux ciblé. À sa réunion d'Antalya, en mars 2002, la CMDD a examiné cette question et est convenue de convoquer un groupe de représentants volontaires. Cette réunion, à laquelle ont pris part les représentants de la Croatie, de la France, de la Grèce, du Maroc, de Monaco, de la Tunisie et de la Turquie, ainsi que des représentants de la Ville de Naples et du programme Medcités, a été accueillie par la France et s'est tenue à Nice en avril 2003. Le rapport de la réunion figure dans le document UNEP(DEC)/MED WG.228/Inf.19.

La réunion a défini les grandes lignes d'un programme de travail pour les trois prochaines années et a identifié les ressources et les partenaires potentiels. Il a été suggéré que le PAM pourrait appuyer ce programme par le biais de ses centres et de leurs activités, en particulier les PAC actuellement en cours en Algérie et à Malte ainsi qu'à Murcie. Il a été proposé par ailleurs que le programme soit doté d'une structure restreinte au sein du PAM, organiquement liée au CAR/PAP, et soit doté d'une certaine autonomie opérationnelle et de gestion. Il serait constitué un petit conseil composé des organisations qui participeraient au

programme sur une période de plusieurs années et composé principalement de représentants de villes, d'universités et d'autres institutions nationales et internationales appropriées, comme le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. La Ville de Marseille a déjà manifesté son désir de coopérer avec le programme et de l'appuyer.

I.A.3 Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

3.1 Résumé des activités

Depuis sa création en 1996 en tant qu'organe consultatif auprès des Parties contractantes, la CMDD s'est réunie à huit occasions pour examiner l'état d'avancement de ses travaux et préparer une série de propositions adressées aux Parties contractantes sur les divers thèmes inscrits à son programme de travail. De sa première série de huit questions thématiques, la CMDD a continué de travailler sur "libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen". Le Secrétariat et les Centres d'activités régionales ont également travaillé sur certaines des autres questions thématiques, à savoir "gestion durable des zones côtières", "gestion de la demande en eau", "indicateurs pour le développement durable", "industrie", et "information, sensibilisation et participation du public". Des informations sur chacune de ces questions figurent dans les sections du présent rapport concernant les différents CAR.

Pendant l'exercice biennal, le Secrétariat de la CMDD a organisé plusieurs réunions, dont deux sessions de la CMDD (Antalya [Turquie] en mars 2002 et Cavtat [Croatie] en mai 2003) et une réunion du Comité directeur de la CMDD (Calvia [Espagne] en novembre 2002). Les réunions de travail et ateliers organisés par les CAR sont mentionnés dans les sections pertinentes du présent rapport.

Le contexte international a obligé à reporter la septième session de la CMDD (Antalya, mars 2002) initialement prévue pour octobre 2001. Comme les questions thématiques dont s'étaient occupés les groupes de travail et les séries de recommandations correspondantes avaient été examinées lors de la réunion extraordinaire de la CMDD tenue avant la Douzième réunion des Parties contractantes, la CMDD a fait porter principalement son attention, à sa septième session, sur l'évaluation de ses activités et sur ses perspectives ainsi que sur les "Orientations-cadre" en vue d'une stratégie méditerranéenne de développement durable. La réunion s'est entendue sur la méthodologie à suivre pour la préparation des "Orientations-cadre", et elle a décidé de constituer une "task force" pour étudier plus avant les perspectives de la CMDD, a recommandé d'organiser des instances régionales, a sélectionné de nouvelles questions thématiques (financement, agriculture, modes de consommation et déchets), et a donné des avis sur les activités concernant d'autres questions (comme le tourisme, les sites historiques, l'eau, le libre-échange et la gouvernance locale).

La huitième réunion de la CMDD (Cavtat, mai 2003), outre qu'elle a passé en revue les progrès accomplis sur un petit nombre de questions thématiques, a fait porter son attention principalement sur une question délicate (les perspectives de la CMDD) et une question difficile (les "Orientations-cadre pour une stratégie méditerranéenne de développement durable"). La réunion a été caractérisée pendant toute sa durée par une atmosphère critique et a pâti de l'absence d'un tiers de ses membres. À la lumière des discussions précédentes concernant l'efficacité et l'efficacités de la CMDD, la huitième réunion a montré clairement que la structure, la composition et les méthodes de travail de la Commission doivent être profondément transformées.

3.2 Évaluation et perspectives de la CMDD

Depuis que la CMDD a formulé sa première série de recommandations, qui ont été adoptées par les Parties contractantes en 1997, il a surgi un certain nombre de questions touchant les méthodes de travail de la CMDD, la qualité et l'utilité de ses résultats, l'application de ses recommandations et la suite qui y est donnée ainsi que sa composition et la participation à ses activités. Il a donc été jugé nécessaire d'entreprendre un examen et une évaluation de l'organisation et des méthodes de travail de la Commission afin de déterminer les options pouvant être envisagées pour l'avenir et d'améliorer l'efficacité de ses

activités de conseil des Parties contractantes et de tous les autres partenaires intéressés aux questions de développement durable.

Il y a lieu de rappeler dans ce contexte que le volume des activités que l'Unité MED et le Secrétariat de la CMDD sont censés mener à bien a continuellement augmenté sans accroissement proportionnel des ressources, compte tenu en particulier de la nécessité d'organiser les réunions de la CMDD et de son Comité directeur, d'assurer le suivi intersessions de ses recommandations et de coordonner les activités thématiques, d'établir le "Bilan stratégique" et l'évaluation des activités et perspectives de la CMDD. et enfin d'élaborer la stratégie méditerranéenne de développement durable. En outre, le Secrétariat est censé jouer un rôle de catalyseur et resserrer la coopération entre les organisations régionales, la société civile et les grands groupes concernés par l'ensemble du domaine du développement durable.

Cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la septième réunion de la CMDD en vue d'étudier et d'identifier une série d'options pour mieux organiser les travaux de la Commission et en améliorer l'efficacité. Une discussion plus approfondie sur ce point apparaissant nécessaire, il a été constitué une "task force", composée de membres de la CMDD ainsi que de représentants du Secrétariat et des CAR concernés, et placée sous la coprésidence de l'Espagne et de l'Italie. La "task force" s'est réunie à Barcelone en octobre 2002 et avril 2003 pour examiner une note préparée par le Secrétariat et en particulier un projet de rapport établi par M. Georgiades (Chypre). Ce rapport, tel que révisé pour tenir compte des vues exprimées par la "task force", a été soumis à la huitième réunion de la CMDD, laquelle, à la suite de discussions tendues, est convenue d'une série de propositions visant à améliorer l'efficacité de la Commission et a prié l'Unité de coordination de poursuivre l'évaluation de la CMDD, à la lumière de la nécessité de promouvoir le développement durable dans toutes les activités du PAM.

3.3 Stratégie méditerranéenne de développement durable: Vision et orientations

Conformément à la décision prise par la Douzième réunion des Parties contractantes à la lumière de la proposition de la CMDD et des conclusions du "Bilan stratégique" de la Commission, le processus de préparation de la formulation d'une stratégie méditerranéenne de développement durable a été lancé. Ce processus préparatoire a consisté principalement à définir les "Orientations-cadre" et les principes devant présider à l'élaboration de la stratégie sur la base de l'identification d'un nombre limité de questions et de problèmes.

Le mandat de l'élaboration des "Orientations-cadre" de la stratégie a été arrêté et il a été désigné en mai 2002 trois experts (M. M. Ibrahim, M. A. Mahjoub et M. J. Prats), qui ont été chargés d'élaborer les principales études de référence concernant respectivement l'environnement et les ressources naturelles, le développement économique et l'équité sociale, et la gouvernance et les questions politiques et institutionnelles. Les experts ont été invités à identifier les questions de politique générale d'envergure régionale concernant nombre des acteurs clés de la région, qui constitueraient les bases sur lesquelles la stratégie pourrait être établie. Les activités actuellement menées par le Plan Bleu en vue d'élaborer un rapport sur l'environnement et le développement en Méditerranée, axé sur les pressions et l'état actuel de la situation fourniront les informations de caractère général nécessaires à cette fin. Le rapport du Plan Bleu devrait être achevé d'ici la fin de 2003, peu avant que l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable proprement dite commence.

Les trois études de référence, qui contiennent des informations précieuses, ont été discutées lors d'un atelier qui a été organisé à Barcelone en mars 2003 avec un soutien financier de l'Espagne. À la suite des discussions constructives qui ont eu lieu pendant l'atelier, au cours duquel un large accord s'est fait sur les principaux problèmes et défis auxquels se heurte le développement durable dans la région de la Méditerranée, trois autres

experts (M. G. Corm, M. M. Ennabli et M. A. Laounia) ont été priés de contribuer à l'élaboration d'un rapport de caractère plus stratégique et plus politique proposant un projet d'"Orientations-cadre pour une stratégie méditerranéenne de développement durable" qui serait soumis à la huitième réunion de la CMDD.

La discussion par la CMDD du projet de rapport sur les "Orientations-cadre" pour la stratégie n'a pas été très concluante, et il a été proposé qu'il soit préparé un rapport révisé, plus succinct et mieux structuré à ce sujet qui serait soumis à la Treizième réunion des Parties contractantes, à Catane. Le projet de rapport sur les "Orientations-cadre" était également accompagné d'un document plus bref, préparé par M. Ennabli, exposant une vision du développement durable en Méditerranée. Ce document était axé sur une série de problèmes clés et de "contrats" stratégiques dérivés. Ainsi, ce document fournissait un cadre rationnel et cohérent pour une stratégie méditerranéenne de développement durable, et il a été hautement apprécié par les membres de la Commission. Les rapports connexes ainsi que le rapport rendant compte des discussions et des recommandations de la huitième réunion de la CMDD sont soumis pour information à la réunion des points focaux nationaux du PAM dans le document UNEP(DEC)/MED WG.228/Inf.9.

I.A4 Coopération et partenariats

4.1 Organismes des Nations Unies, secrétariats de conventions environnementales, organisations intergouvernementales et institutions de financement

Comme suite à la recommandation formulée par les Parties contractantes à leur Douzième réunion de Monaco, en 2001, le Secrétariat a élargi et a continué de renforcer sa coopération avec différents organismes des Nations Unies, secrétariats de conventions environnementales, autres organisations intergouvernementales et la Commission européenne dans différents domaines: la préparation du rapport présenté au Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, le rapport sur les Perspectives environnementales mondiales (GEO), la mise en œuvre des programmes concernant la biodiversité, les programmes de lutte contre la pollution du milieu marin, les statistiques, l'élaboration d'indicateurs, les systèmes de rapports, les normes environnementales, la préparation de projets conjoints soumis à des organismes de financement de l'extérieur, y compris le MEDA/SMAP, la promotion d'effets de synergie avec les secrétariats des conventions mondiales et régionales et les travaux entrepris conjointement avec les Commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines d'activités prioritaires en Méditerranée.

À sa dernière réunion de Sarajevo, le Bureau des Parties contractantes, ayant à l'esprit des recommandations formulées par les Parties contractantes, a demandé au Secrétariat de resserrer sa coopération avec les secrétariats des conventions en ce qui concerne les questions transversales et intersectorielles et les programmes d'action pertinents ainsi que de prendre en considération à cet égard les résultats de la future Conférence de Kiev "Un environnement pour l'Europe".

Dans ce contexte, le Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention ESPO concernant l'étude d'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, accompagné du Secrétaire exécutif de la Convention, a rendu visite à l'Unité MED le 10 avril 2003. Ils ont soulevé la question d'une coopération plus étroite avec le Secrétariat en vue:

- d'encourager les pays du sud et de l'est de la Méditerranée à adhérer à la Convention ESPO, laquelle, conformément à une décision des Parties contractantes, a une portée géographique mondiale et est donc ouverte à l'adhésion de pays ou régions autres que ceux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe;
- de trouver des mécanismes permettant de maximiser les effets de synergie entre les deux conventions pour garantir et améliorer leur mise en œuvre au plan national.

Le Bureau des Parties contractantes, à sa réunion de Sarajevo, a recommandé au Secrétariat de suivre cette initiative en se tenant en contact avec le Secrétariat de la Convention ESPO et en élaborant un programme de travail conjoint qui serait exécuté pendant l'exercice biennal à venir (par exemple en organisant un séminaire conjoint pour expliquer les effets de synergie entre les deux conventions et la valeur ajoutée de leur ratification) et de promouvoir la conclusion d'accords bilatéraux au plan national. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'inviter le Secrétariat de la Convention ESPO à se faire représenter à la réunion des Parties contractantes qui doit avoir lieu à Catane en novembre 2003.

4.2 Le Sommet mondial sur le développement durable et la Méditerranée

Conformément à la décision par laquelle les Parties contractantes avaient demandé au Secrétariat de contribuer activement au processus de préparation du Sommet de

Johannesburg, le Secrétariat a été associé aux trois réunions préparatoires régionales des Nations Unies pour l'Europe, l'Asie occidentale et l'Afrique du Nord, et le PAM a contribué à la préparation du troisième rapport sur les Perspectives environnementales mondiales (GEO) du PNUE.

Les activités et réalisations du PAM en ce qui concerne le développement durable, principalement par l'entremise de la CMDD, ont contribué à faire de la région méditerranéenne un exemple, et ce en dépit du suivi insuffisant qui a été donné aux recommandations et propositions d'action formulées. Les différentes séries de recommandations, les multiples ateliers, les publications récentes, l'examen stratégique et certaines brochures thématiques, de même que le lancement du processus de préparation de la stratégie méditerranéenne de développement durable, sont autant d'éléments qui ont contribué à rehausser la visibilité du PAM et de la CMDD, mais il reste encore beaucoup à faire.

Avec le soutien actif de plusieurs pays membres de la CMDD, le concept d'"Action 21 en Méditerranée" a été introduit dans le Plan d'application de Johannesburg. En outre, il a été organisé à cette occasion une importante réunion parallèle avec l'appui du MIO-ECSDS et de Monaco et la participation active de plusieurs partenaires méditerranéens et européens.

Dans le contexte du Sommet de Johannesburg, le principal défi, pour la stratégie méditerranéenne, consistera à présenter le développement durable comme un éventail de choix intéressant tous les partenaires et acteurs méditerranéens ainsi que comme une série de principes pouvant guider l'action future et comme un ensemble de politiques concrètes aux échelons local, national et régional.

Dans son programme de travail futur et pendant tout le processus de préparation des "Orientations" puis de la Stratégie méditerranéenne de développement durable, la CMDD devra tenir dûment compte de nombre des questions présentant un vif intérêt pour la Méditerranée qui sont évoquées dans les principaux documents approuvés lors du Sommet et en particulier dans la Déclaration et le Plan d'application de Johannesburg.

Étant donné l'importance accordée aux Initiatives de partenariat du type II, le Secrétariat du PAM/CMDD a préparé une initiative méditerranéenne concernant l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable intitulée "Stratégie régionale de développement durable pour la Méditerranée: Politique et outils", proposition à laquelle a finalement souscrit le Secrétariat de la CDD-NU (document UNEP(DEC)/MED WG.228/Inf.9). Cette Initiative de partenariat a essentiellement pour objectif de faire mieux connaître les réalisations obtenues en matière de développement durable dans la région méditerranéenne et des plans élaborés à cette fin. En fait, cette initiative de type II et le processus de préparation de la stratégie méditerranéenne sont étroitement liés et se renforcent mutuellement.

En ce qui concerne la coopération avec la Commission du développement durable des Nations Unies et la demande des Parties contractantes tendant à ce que, à terme, cette coopération soit institutionnalisée, il importe de relever que le Secrétariat du PAM/PNUE ne peut pas participer directement aux réunions de la CDD, si ce n'est par l'entremise du PNUE (dans le contexte, principalement, de questions d'envergure mondiale) ou par l'entremise des Parties contractantes (habituellement pour des questions de portée nationale ou régionale). Si l'on veut présenter le dossier de la Méditerranée comme une écorégion spécifique dotée de caractéristiques propres et caractérisée par des réalisations spécifiques, il faudrait rechercher une accréditation spécifique auprès du Conseil économique et social au titre de la Convention de Barcelone ou de la CMDD.

Le processus de préparation du Sommet de Johannesburg offre une bonne occasion de préparer une série de publications tendant à informer le grand public des efforts déployés par le PAM pour promouvoir le développement durable dans chacun de ses principaux domaines d'activités. Ainsi, il a été produit les brochures suivantes:

- Vers le développement durable dans la région méditerranéenne;
- Révision du cadre juridique du PAM: la Convention de Barcelone et ses Protocoles;
- Promotion d'une production plus propre dans le secteur industriel;
- Réduction de la pollution d'origine terrestre;
- Protection de la Méditerranée contre les accidents maritimes et les rejets illégaux par les navires;
- Pour une gestion côtière rationnelle en Méditerranée;
- Sauvegarde de la biodiversité méditerranéenne.

Conformément à la décision par laquelle les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat de fournir un appui aux pays pour promouvoir l'information et la sensibilisation du public, plusieurs pays et partenaires ont été encouragés à préparer des brochures concernant l'environnement et le développement durable dans leurs langues locales ainsi qu'en anglais et en français, en vue d'une large diffusion auprès du public et des partenaires intéressés.

À l'initiative de la CMDD, il a été produit au total 14 publications nationales concernant l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Égypte, la Grèce, le Liban, la Libye, Malte, le Maroc, Monaco, la Slovénie, la Syrie et la Turquie ainsi qu'une publication concernant spécifiquement les ONG, élaborée conjointement par MEDFORUM et le MIO-ECSDE.

Les brochures nationales de l'Algérie et de la Tunisie n'ont pu être achevées en dépit des travaux préparatoires considérables qui avaient été faits, et une autre est en cours de préparation par Israël. D'autres pays ont également été invités à rédiger des brochures semblables.

4.3 Coopération avec les Centres d'activités régionales et le MED POL

Le REMPEC a établi et maintenu avec succès une coopération avec un grand nombre d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales spécialisées telles que l'OMI, le Département "Industrie et environnement" du PNUE, la Commission d'Helsinki, l'OMM, l'ICRAM, l'INDEMER, le MOIG, l'INTERTANKO, l'ITOPF, l'IIPECA, l'HELMEPA, l'OCDE, le CEFIC ICE, le CEDRE, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et l'ASE.

En 2002, le Centre s'est vu accorder le statut d'observateur auprès de l'Accord de Bonn. Dans le contexte de la mise en œuvre du projet, il y a eu des contacts réguliers et des échanges d'informations et de données d'expérience entre le REMPEC et les organisations susmentionnées, ce qui a permis de partager l'expérience acquise et de promouvoir le transfert de technologies. Cette coopération a débouché sur une amélioration des capacités professionnelles du Centre ainsi que de la qualité du travail de mise en œuvre des activités du projet.

Dans le cadre de cette coopération, il a été conclu des accords importants: avec l'ICRAM en vue d'utiliser l'expérience de cette institution dans le domaine de l'environnement en tant que composante de l'Unité d'assistance méditerranéenne (mémoire d'accord signé à Malte le 28 octobre 2002); avec l'Agence spatiale européenne et l'ICRAM en vue d'accueillir un expert auxiliaire au REMPEC dans le cadre du projet européen "Gaiant-

Vasco", qui porte sur la "surveillance par satellite" en Méditerranée. L'expert sera présent au Centre pour une période initiale de sept mois.

Il y a lieu de mentionner tout particulièrement l'amélioration continue de la coopération avec l'OMI dans le domaine des séminaires, de la formation sous-régionale et des projets pilotes ainsi que la conclusion d'accords sous-régionaux. Dans le cadre de son Programme de coopération technique, l'OMI continue de financer différentes activités réalisées par le REMPEC dans la région méditerranéenne. Le montant disponible pour la période 2002-2003 est de 151 000 dollars, contre 120 000 dollars pour l'exercice biennal précédent.

À la suite d'un audit de Silva Mediterranea, réseau historique de coopération dans le domaine des forêts en Méditerranée, un accord a été signé en octobre 2002 entre la FAO et le PAM/Plan Bleu. À la suite de cet audit, il a été recommandé à Silva Mediterranea de recentrer son approche pour que celle-ci soit moins technique, davantage orientée vers l'avenir et vers le développement durable et plus étroitement liée au PAM. La France a décidé d'appuyer cette réorientation en fournissant au CAR/PB les services d'un expert qualifié chargé de diriger le projet. Un expert adjoint devrait être détaché sous peu par la FAO grâce à un financement du Gouvernement français.

Le 24 février 2003, le PAM et le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), institution régionale créée en 1962 pour mener des activités de formation, de recherche et de coopération dans le domaine du développement agricole et du développement rural dans le bassin méditerranéen, ont conclu un accord de coopération, qui prévoit des réunions périodiques des Ministres de l'agriculture des pays membres. Cet accord a un triple objectif: tirer le meilleur parti possible des moyens combinés du CIHEAM et du PAM/Plan Bleu concernant la corrélation entre l'agriculture, les ressources naturelles et le développement durable en général; ouvrir davantage à leurs partenaires respectifs les débats qu'ils ont organisés de leur côté depuis plusieurs dizaines d'années; et veiller à ce que ces discussions conjointes et cette coopération plus étroite bénéficient aussi bien au CIHEAM qu'au PAM ainsi qu'aux autres partenaires régionaux, en particulier le Partenariat euro-méditerranéen.

Indépendamment de la coopération établie de longue date avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Secrétariat a continué de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de la mise en œuvre d'activités spécifiques. En particulier, comme par le passé, le Laboratoire d'études du milieu marin (LEMM) de l'AIEA s'est chargé de l'assurance qualité des données provenant des analyses chimiques au moyen d'activités de formation et d'interétalonnage, de visites scientifiques, de l'achat d'instruments, de services consultatifs et d'un contrôle de la qualité. À la suite de certains mouvements de personnel, la coopération avec l'OMM ne s'est pas poursuivie pendant l'exercice biennal. En revanche, la coopération avec le CIS de l'ONUDI a été institutionnalisée et a débouché sur la réalisation d'activités conjointes dans le cadre du projet IETMP ainsi que sur le lancement d'une étude de pré-investissement dans le contexte du projet FEM.

La coopération avec le Centre d'activités régionales pour une production propre (CAR/PP) de Barcelone a été resserrée dans le cadre du projet FEM et des négociations ont été menées pour continuer de rapprocher le MED POL et le CAR/PP dans le cadre de la mise en œuvre à long terme du PAS.

En outre, il a été signé avec les universités de Gênes et d'Alessandria, en Italie, un nouvel accord concernant la poursuite des activités d'assurance qualité des données de surveillance des effets biologiques.

Une étroite coopération a été instaurée avec le MED GOOS, et le MED POL a ainsi été officiellement associé au projet MAMA et chargé d'une enveloppe d'activités pour ce dernier.

Le Secrétariat du MED POL a continué d'entretenir d'étroites relations de travail avec les accords sous-régionaux existant dans la région. Tel a été le cas en particulier de l'Accord RAMOGE (France, Monaco, Italie) qui concerne la surveillance continue et, dans le contexte de la mise en œuvre du PAS, l'élaboration d'un bilan de base des émissions/rejets de polluants. Dans ce contexte, l'Accord RAMOGE a contribué à la préparation de la méthodologie et du logiciel qui sont actuellement utilisés par tous les pays. La coopération a également été renforcée avec l'Initiative Adriatique-Ionienne (IAI) dans le contexte de la surveillance continue et de la gestion des bassins fluviaux, et des plans ont été élaborés en vue de la réalisation conjointe d'activités concrètes à l'avenir.

Une étroite coopération s'est poursuivie avec le FEM et les partenaires du projet FEM. En particulier, des négociations ont été entamées pour arrêter définitivement les modalités de la coopération avec le Fonds français pour l'environnement mondial. Ainsi, un accord doit être officiellement signé prochainement pour le virement des fonds et la mise en route des activités.

Des contacts ont été maintenus avec le bureau chargé du Programme des mers régionales du PNUE ainsi qu'avec plusieurs de ces dernières. En particulier, le PNUE a fourni un soutien financier pour la coopération avec NOWPAP et il a été signé avec le PERSGA un mémorandum d'accord qui prévoit la fourniture d'une coopération et un échange de données d'expérience, sans coût pour le PAM. Des contacts étroits ont été maintenus aussi avec l'OSPAR et l'HELCOM, principalement pour promouvoir l'harmonisation des programmes et des méthodologies.

Le Secrétariat du MED POL a participé activement aux travaux menés par le PNUE pour préparer l'évaluation mondiale des substances toxiques persistantes (STP) demandée par le Conseil d'administration du PNUE en 1997. En particulier, un fonctionnaire du MED POL a participé à l'équipe chargée de la partie de cette évaluation mondiale concernant la région méditerranéenne et toutes les données disponibles du MED POL ont été mises à la disposition de l'équipe. L'évaluation régionale en Méditerranée a été publiée par le PNUE en 2002.

Le Secrétariat du MED POL a participé au processus de préparation de la Stratégie pour le milieu marin lancée par la Commission européenne. Il s'est tenu à tout moment en contacts étroits avec le Secrétariat de la Commission européenne pour assurer l'harmonisation des programmes, et il a été convenu de resserrer encore plus la coopération dans les domaines de la surveillance continue, des rapports et de la mise en œuvre du PAS. En outre, le Secrétariat du MED POL a collaboré étroitement avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) dans les domaines de la collecte et de la gestion des données provenant des opérations de surveillance continue afin de trouver le meilleur moyen de rationaliser les échanges de données entre les pays européens et méditerranéens.

La collaboration maintenue avec les autres organisations a permis d'optimiser les activités relatives à la conservation de la mer Méditerranée ainsi que d'améliorer la qualité des activités entreprises pour fournir un appui aux pays.

Dans le cadre du projet PAS BIO, le CAR/ASP et le Département des pêches de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont signé un mémorandum d'accord définissant le rôle que doit jouer la FAO dans l'élaboration des études nécessaires touchant l'interaction entre les pêcheries et les écosystèmes marins.

Indépendamment de cette collaboration avec la FAO touchant le projet PAS BIO, la FAO a également été représentée au Comité consultatif pour le projet. Les autres membres du Comité étaient les suivants: WWF-International Mediterranean Programme, Programme MEDWET sous les auspices de la Convention de Ramsar, UICN-WESCANIA, Centre de l'UICN pour la coopération méditerranéenne (ALECSO [Ligue des États arabes], Secrétariat de l'ACCOBAMS, Centre thématique européen pour la conservation de la nature (CTE/CN), Conseil de l'Europe (Secrétariat de la Convention de Berne) et l'Unité de coordination du PAM.

Le Secrétariat de l'ACCOBAMS et le CAR/ASP ont signé un mémorandum d'accord afin de coordonner la mise en œuvre conjointe dans la Méditerranée de cet accord ainsi que du Plan d'action concernant les cétacés élaboré dans le cadre de la Convention de Barcelone.

Conformément aux recommandations formulées par les Parties contractantes, le CAR/ASP a poursuivi ses contacts avec les Secrétariats de la Convention de Berne, de la Convention de Bonn, de la Convention de Ramsar et de la Convention sur la diversité biologique.

Des contacts se poursuivent avec le REMPEC depuis février 2003 en vue de préparer des activités communes dans les domaines de la prévention et de l'élaboration de plans d'urgence pour faire face aux événements de pollution qui risquent d'affecter les aires protégées.

4.4 Centre régional pour l'environnement d'Europe orientale et d'Europe centrale

Le Centre régional pour l'environnement d'Europe orientale et d'Europe centrale (CRE) a été créé en 1990 avec pour mission d'aider à résoudre les problèmes environnementaux dans les pays intéressés en encourageant la coopération entre ONG, gouvernements, milieux d'affaires et autres parties prenantes et en appuyant le libre échange d'informations ainsi que la participation du public à la prise de décisions concernant l'environnement. Depuis lors, le CRE a élargi ses domaines d'activités à des questions auxquelles s'intéresse directement aussi le PAM, comme la conclusion d'instruments juridiques, le renforcement des capacités, les politiques environnementales, les études d'impact sur l'environnement, etc.

Le CRE a des bureaux de pays dotés d'un personnel de cinq à huit personnes chacun qui travaillent en étroite coopération avec les Ministères de l'environnement. De nouveaux bureaux à Chypre, à Malte et en Turquie sont envisagés. Le PAM pourrait tirer profit de ces services et le CRE accueillerait favorablement une telle coopération par l'entremise de ses bureaux de pays. En outre, une coopération pourrait être envisagée sérieusement dans le contexte du Pacte de stabilité pour l'Adriatique.

Étant donné l'expérience qu'il a acquise en matière d'information et de sensibilisation (le CRE a beaucoup contribué à la préparation et à la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus), le CRE est associé à la préparation de la stratégie méditerranéenne d'information, de sensibilisation et de participation du public, et il a manifesté le désir de coopérer avec le PAM en réalisant des activités conjointes dans les pays intéressés. Indépendamment des ressources reçues d'un petit nombre de pays, la majeure partie des fonds destinés à l'exécution des programmes est mobilisée dans le cadre de projets.

4.5 École euro-arabe de gestion

Étant donné les avantages que peut présenter une coopération avec l'École euro-arabe de gestion créée au milieu des années 90 par l'UE et la Ligue des États arabes, principalement dans le but d'organiser des cours conjoints de formation et de renforcement des activités à l'intention d'administrateurs et d'experts méditerranéens sur des questions liées aux programmes d'assistance du PAM, il est envisagé d'organiser des réunions de travail entre la direction de l'École euro-arabe de gestion et du PAM, probablement vers la fin du mois d'août 2003, pour incorporer les sujets intéressant le PAM au programme de formation de l'École dans le contexte d'un sous-programme "environnement" qui serait organisé l'année prochaine et les années suivantes et pour élaborer à cette fin un mémorandum de coopération.

4.6 Programme Baltique 21

Le PAM et le Programme Baltique 21, œuvrant l'un et l'autre en faveur de la protection et de la gestion de mers régionales, il a été mis en place un mécanisme de consultation et de coopération de manière à échanger des informations et des données d'expérience et de promouvoir la coopération dans les domaines de la prévention de la pollution du milieu marin et de l'environnement et dans celui du développement durable.

4.7 Coopération entre le PAM et le Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (METAP)

Au cours des deux dernières années, le PAM a resserré sa coopération avec le METAP sous forme d'échanges d'informations, de consultations périodiques et d'appui réciproque aux activités respectives. Plus spécifiquement, le METAP est l'un des principaux partenaires associés à la mise en œuvre du projet FEM/MED. Une coopération se poursuit avec le CAR/PB sur les questions touchant le commerce et l'environnement et avec le CAR/PAP au sujet de la gestion des zones côtières, thème qui a fait l'objet d'un atelier conjoint organisé à Malte en janvier 2002 et pour lequel un important projet stratégique doit être préparé conjointement dans le contexte du PEM/SMAP.

4.8 UE, CE et Partenariat euro-méditerranéen

Comme suite à la décision par laquelle la Douzième réunion des Parties contractantes a invité le Secrétariat à élaborer des propositions en vue de resserrer la coopération entre le PAM et le Partenariat euro-méditerranéen (PEM), l'Unité MED a organisé des réunions de travail avec les représentants concernés du PEM/SMAP et a participé et contribué au processus préparatoire de la deuxième Conférence des Ministres euro-méditerranéens de l'environnement qui a eu lieu du 8 au 10 juillet 2002 à Athènes et à laquelle ont assisté le Président de la réunion des Parties contractantes et le Coordonnateur de l'Unité MED.

Conformément à la décision des Parties contractantes, il a été préparé et distribué deux projets de rapport concernant l'un l'expérience acquise par le PAM dans la promotion de l'intégration des questions environnementales au développement durable et l'autre intitulé "Le PAM et le PEM: identification des buts et des capacités et amélioration de la coopération et de la synergie".

L'importance de la coopération avec le PAM a été clairement et expressément reconnue et réaffirmée dans la Déclaration d'Athènes des Ministres euro-méditerranéens de l'environnement. Cette Déclaration se lit en partie comme suit:

La Conférence attache une importance particulière entre le Partenariat et le Plan d'action pour la Méditerranée, y compris la Commission méditerranéenne du développement durable. À cette fin, la Conférence:

- se félicite de l'intention de la CMDD et de l'Unité de coordination du PAM d'organiser des concertations périodiques sur l'élaboration des politiques, les progrès accomplis, les résultats des programmes et des projets et les domaines de coopération possibles en vue de promouvoir la coordination, la cohérence et la complémentarité de leurs activités d'assistance à la région;
- prend note du Rapport sur l'expérience acquise par le PAM dans la promotion de l'intégration des questions environnementales au développement durable ainsi que de son Rapport sur l'identification des buts et capacités et l'amélioration de la coopération et des effets de synergie et, sur la base de ces rapports, invite la CMDD et l'Unité de coordination du PAM à poursuivre leurs travaux pour maximiser les effets de synergie;
- demande au Comité euro-méditerranéen d'inviter l'Unité de coordination du PAM à faire devant le Comité des exposés occasionnels, en particulier à la suite des conférences des Parties sur les incidences des travaux du PAM et des décisions et recommandations des Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur le développement du Partenariat;
- invite la CMDD à tenir les Parties contractantes à la Convention de Barcelone régulièrement informées des progrès accomplis dans le cadre du PEM;
- demande instamment aux Centres d'activités régionales du PAM à continuer de participer activement aux efforts de renforcement des capacités entrepris dans le cadre du Partenariat;
- invite le PAM à contribuer pleinement à la mise en œuvre de la Stratégie euro-méditerranéenne d'intégration environnementale;
- invite la CMDD et l'Unité de coordination du PAM à explorer le moyen d'utiliser le Partenariat euro-méditerranéen pour encourager ceux des 12 partenaires qui le souhaitent à mettre en œuvre les instruments et recommandations de la Convention de Barcelone;

et

- la Conférence considère que le système de la Convention de Barcelone et du PAM constitue le contexte le mieux approprié pour élaborer une stratégie de développement durable dans la Méditerranée car il s'agit d'un système qui envisage la Méditerranée comme une écorégion et qui a pour but de promouvoir le développement durable après la modification de la Convention et la création de la CMDD, en 1995. Les travaux connexes entrepris dans le cadre du PEM doivent être considérés comme une contribution au développement durable en tant qu'objectif de la région;
- la Conférence se félicite des travaux qui ont été lancés récemment au sein de la Commission méditerranéenne du développement durable, qui rassemble des représentants des gouvernements, des autorités régionales et locales et de la société civile. Ces travaux tendent à élaborer une Stratégie méditerranéenne de développement durable d'ici à 2004, pour adoption par la Quatorzième Conférence des Parties à la Convention de Barcelone. La Conférence se félicite de l'intention manifestée par le Plan Bleu et le PAM de préparer un rapport sur l'environnement et le développement en Méditerranée, avec l'appui technique de l'AEE, pour contribuer à l'élaboration de cette stratégie;
- la Conférence considère que l'intégration de l'environnement aux activités entreprises dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen et le fait que les politiques environnementales et les politiques commerciales se renforceront mutuellement lors de la mise en œuvre de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange contribueront beaucoup à la mise en œuvre de la stratégie méditerranéenne de développement durable.

À la suite de ces décisions, des contacts réguliers ont été maintenus avec le "Secrétariat" CD/SMAP pour en définir les modalités d'application.

Dans le sens de la Déclaration d'Athènes, une liste de propositions intéressantes et concrètes tendant à renforcer les effets de synergie a été présentée à la cinquième réunion des Correspondants du SMAP, en avril 2003. Ces propositions, entre autres, concernent l'établissement d'un mécanisme d'information et de consultation périodique sur les politiques générales et les activités (sous forme de réunions semestrielles entre les deux Secrétariats, y compris, lorsqu'il y aura lieu, les CAR et la Direction générale de la Communauté européenne), l'invitation faite au PAM d'assister aux conférences et aux comités euro-méditerranéens, l'invitation faite à la CE/EuroMed d'assister à la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, et de tirer parti des capacités du PAM et de la CMDD en vue de l'examen des questions et de l'exécution des programmes d'activités CE/EuroMed/SMAP.

Dans le nouveau contexte international, compte tenu en particulier du Plan d'application de Johannesburg, du Partenariat euro-méditerranéen, des faits récents concernant l'intégration, l'adhésion et l'association à l'Union européenne et du processus de stabilisation, il importe de resserrer la coordination et de maximiser les effets de synergie avec l'Union européenne et ses programmes d'assistance sur une base régionale et bilatérale. En vue d'institutionnaliser si possible ce processus de coopération grâce à un processus structurel et politique, les deux parties ont entrepris de mettre au point un mécanisme de consultation et de coopération qui ouvrirait la voie à une synergie opérationnelle renforcée. À cette fin, le Coordonnateur de l'Unité MED a discuté des questions connexes avec la nouvelle équipe "méditerranéenne" de la Direction générale environnementale de la Commission européenne, et le Président du Bureau des Parties contractantes doit se réunir prochainement avec le Commissaire européen à l'environnement.

Indépendamment de la coopération dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, le PAM a bénéficié d'un soutien financier substantiel pour divers projets réalisés par ses composantes, en particulier le CAR/PB pour l'élaboration du "Rapport sur l'environnement et le développement" et des "Statistiques de l'environnement", du CAR/ASP pour les "Aires protégées", du REMPEC pour les "Installations de réception portuaires des déchets" et pour "l'élaboration de systèmes nationaux de préparation et d'intervention en cas d'urgence" et une série de petits projets. Il y a eu également une coopération active entre le MED POL, le CAR/PB et l'AEE.

4.9 Organisations non gouvernementales et autres organisations associées

À leur réunion de Monaco, en novembre 2001, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté les nouveaux critères applicables à l'inclusion et au maintien des organisations sur la liste des partenaires du PAM. Pendant l'exercice biennal, le Secrétariat a passé en revue cette liste de partenaires à la lumière de ces nouveaux critères.

Le Secrétariat a communiqué les nouveaux critères approuvés à tous les partenaires du PAM en leur demandant de fournir les informations nécessaires pour procéder à une évaluation et établir un rapport qui sera soumis à l'examen du Bureau, comme demandé par les Parties contractantes.

Il ressort de cette évaluation que 70 partenaires seulement répondent aux nouveaux critères, les autres n'ayant soit pas répondu à la demande du Secrétariat, soit pas fourni d'informations satisfaisantes.

Après que le Bureau a pris une décision sur une nouvelle liste de partenaires, le Secrétariat en a informé aussi bien les partenaires restant sur la liste que ceux qui ne répondaient pas aux critères requis.

Le Secrétariat a donné suite à plusieurs demandes d'ONG concernant le financement de projets portant sur des thèmes importants et intéressants axés sur la réalisation des objectifs du PAM. En 2002, il a été signé 18 mémorandums d'accord avec des ONG, auxquelles il a été alloué 106 000 dollars. Pour 2003, il a été signé six mémorandums d'accord pour une valeur de 22 000 dollars.

Par ailleurs, quatre autres réseaux d'ONG ont demandé à devenir partenaires du PAM: l'INARE (Institut pour le développement durable et la gestion des ressources naturelles), en Grèce, l'Union des Associations septentrionales pour le développement durable, au Liban, le Réseau SOS Méditerranée, en Grèce, et l'ECAT Tirana, en Albanie.

I.A.5 Réunions et conférences organisées dans le cadre du PAM

La rationalisation du calendrier de réunions du PAM a été l'une des questions examinées lors de la dernière réunion des Parties contractantes, à Monaco en 2001, à la lumière du processus d'amélioration de la gouvernance environnementale internationale, qui prévoit notamment une coordination des activités entreprises au titre des différents accords environnementaux multilatéraux et d'un regroupement des thèmes connexes.

L'on trouvera à l'annexe II du présent rapport un calendrier des réunions organisées dans le cadre du PAM jusqu'au 31 décembre 2003.

Indépendamment des réunions des Parties contractantes, il se tient périodiquement différentes autres réunions pour promouvoir la réalisation des objectifs du PAM: réunions décisionnelles (Bureau des Parties contractantes); réunions consultatives (réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable); réunions des points focaux nationaux du PAM et des Centres d'activités régionales; réunions techniques (réunions du MED POL, réunions concernant les questions juridiques et les ONG et réunions organisées dans le cadre des Centres d'activités régionales).

Toutes ces réunions ont pour but d'examiner les mesures adoptées pour mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles ainsi que les décisions prises par les Parties contractantes touchant la préparation des programmes de travail. En outre, les représentants des Parties contractantes ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont régulièrement consultés, et leurs indications ont beaucoup contribué à la conception d'interventions efficaces en vue de la réalisation des objectifs du PAM.

Conformément aux décisions prises par les Parties contractantes à leur dernière réunion, tenue à Monaco en novembre 2001, différentes réunions décisionnelles et réunions consultatives et techniques ont eu lieu pendant l'exercice biennal 2002-2003. Les rapports de toutes ces réunions ont été distribués à tous les participants ainsi qu'aux points focaux du PAM, lesquels ont été instamment engagés à mettre en œuvre les différentes recommandations figurant dans ces rapports.

Comme suite à la recommandation formulée par les Parties contractantes à leur dernière réunion concernant l'emploi de l'arabe comme langue de travail pour certaines réunions importantes du PAM, le Secrétariat a fait traduire en arabe les documents de pré-session, de session et d'après-session de toutes les réunions du Bureau des Parties contractantes qui ont eu lieu pendant l'exercice biennal.

I.A.6 Information, sensibilisation et participation du public

6.1 Stratégie d'information, de sensibilisation et de participation du public

Conformément aux décisions prises et aux recommandations formulées par la Douzième réunion des Parties contractantes touchant la politique du PAM en matière d'information, il a été entrepris pendant l'exercice biennal 2002-2003 un certain nombre d'activités tendant à rehausser la visibilité du rôle du PAM et de sa contribution à la protection de l'environnement tout en encourageant le développement durable dans la région.

6.1.1 Site web du PAM

Le site web du PAM est pleinement opérationnel et a été mis à jour pour la dernière fois en juin 2003. Une nouvelle mise à jour est prévue pour septembre 2003. En même temps qu'il est mis à jour, le site est régulièrement développé.

De nouveaux liens et liens en retour ainsi que de nouveaux groupes ont été incorporés au site web, y compris certains qui présentent un intérêt spécifique, par exemple: a) universités et centres de recherche marine (plus de 100 centres méditerranéens, classés par pays); b) séries techniques d'organisations apparentées; c) statistiques environnementales; d) océanographie et transports maritimes; et f) moteurs de recherche et portails.

6.1.2 Indicateurs

- liens du site web du PAM avec des organisations régionales et internationales de l'extérieur: 605
- présence du PAM sur le web. Nombre de mentions du PAM: 4 330
- organisations reliées au site web du PAM: 89
- liens thématiques avec des sites web connexes: 450

Un logiciel statistique efficace sera utilisé pour aider à mesurer le public atteint.

6.1.3 Disponibilité sur le site web du PAM de documents et de publications

- La conversion en format électronique des documents concernant les réunions dans toutes les langues publiées, entreprise en 1975, a été achevée, et 83% du total de la collection est maintenant disponible par le biais du site web.
- Toutes les publications du PAM ont été converties en format PDF pour pouvoir être consultées sur le site web.
- Tous les rapports des séries techniques du PAM ont été convertis en format électronique et sont également accessibles.

6.2 Relations avec les médias dans la Méditerranée

Des efforts particuliers ont été déployés pour prendre contact avec les spécialistes de la communication et des médias de la région, car ces derniers constituent un moyen efficace et approprié de diffuser auprès du grand public des informations sur les activités du PAM. Les principales initiatives lancées à cette fin sont décrites ci-après:

6.2.1 Ateliers à l'intention des spécialistes de la communication

Lors de leur Douzième réunion, tenue à Monaco en 2001, les Parties contractantes ont approuvé l'organisation de trois ateliers à l'intention de spécialistes des médias de la région de la Méditerranée, sous réserve que des ressources externes puissent être mobilisées, ce qui n'a pas été le cas. Après avoir rassemblé les fonds approuvés du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et en coopération avec le CAR/PP et le CAR/PAP, l'Unité MED a organisé à Barcelone (Espagne), du 7 au 10 mai 2003, à l'intention des spécialistes de la communication de la Méditerranée, un atelier sur l'environnement et le développement durable et le rôle du PAM.

Plus de 30 spécialistes ont été invités au premier atelier de ce type jamais organisé par le PAM. Ont participé à cet atelier 20 spécialistes de 11 pays méditerranéens, représentant des quotidiens, des hebdomadaires, des chaînes de télévision et des stations de radio de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'Égypte, d'Israël, du Liban, de Malte, de la Slovénie, de la Syrie, de la Tunisie et de la Turquie. D'autres spécialistes invités n'ont pas pu assister à l'atelier pour différentes raisons, comme des difficultés d'obtention de visas d'entrée, des engagements de dernière minute, etc.

Il a été fait à l'intention des participants un certain nombre d'exposés portant principalement sur les points suivants:

- le PAM, son mandat, ses objectifs, sa structure, ses origines, son évolution et ses domaines d'activités;
- la stratégie et les activités d'information du PAM;
- la CMDD (comme ci-dessus, avec référence à l'initiative tendant à élaborer une stratégie régionale de développement durable);
- le MED POL (comme ci-dessus, avec une explication du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre);
- les stratégies et objectifs en matière de production plus propre dans le secteur industriel; et
- les activités et projets du PAM en matière de gestion des zones côtières.

Des exposés sur chacun de ces thèmes ont été faits par des représentants de l'Unité MED, du CAR/PP et du CAR/PAP, suivis d'une séance de questions et réponses. Les participants ont également participé à des visites de deux industries de Barcelone qui suivent une stratégie de production plus propre (la COMESA pour les composants de véhicules industriels et La Vanguardia, l'un des principaux quotidiens espagnols). Ces visites ont également été suivies de séances de questions et réponses.

Pendant une session qui a duré une journée entière, les participants ont présenté leurs médias et les difficultés qu'ils éprouvent à couvrir et suivre les questions liées à l'environnement et au développement durable.

Les participants ont proposé un certain nombre de mécanismes pour remédier à ces difficultés grâce à un échange régulier d'informations, non seulement en provenance du PAM mais aussi entre les divers médias. Tous les participants s'intéressant activement au PAM ont constitué un pool informel de journalistes spécialisés dans l'environnement et le développement dans la région.

Entre autres recommandations, les participants ont souligné que le PAM devrait organiser un plus grand nombre d'ateliers comme celui tenu à Barcelone, qui avait été un moyen efficace d'informer les médias du dernier état de la question et de centrer davantage leur attention sur les questions et activités liées à l'environnement et au développement durable dans la région méditerranéenne.

Après l'atelier, les responsables de l'information du PAM, du CAR/PP et du CAR/PAP ont continué à fournir des renseignements et à donner des interviews. Beaucoup de journalistes ont rédigé des articles sur les thèmes de l'atelier qui ont paru dans les médias de leurs pays respectifs.

En outre, le Bureau de l'information du PAM a distribué périodiquement à tous les participants des informations, des communiqués de presse et des articles portant sur la Journée mondiale de l'environnement, le problème de l'eau douce dans la Méditerranée et dans le monde ainsi que des liens avec les sites web connexes.

6.2.2 *Communiqués de presse, articles et conférences de presse*

Le PAM a rédigé et diffusé des communiqués de presse à l'occasion d'événements ponctuels (par exemple lors de la signature du nouveau Protocole "prévention et situations critiques") comportant des renseignements détaillés sur le sujet traité, ainsi que des articles sur différentes manifestations, comme la Journée mondiale de l'environnement ou le problème de l'eau dans le monde et dans la Méditerranée. Le PAM a également organisé des conférences de presse à l'occasion de réunions importantes (par exemple la réunion des Parties contractantes à Monaco ou la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL en Italie). En outre, le PAM a préparé les réunions d'information de la presse et les conférences de presse qui doivent avoir lieu cette année lors de la réunion des Parties contractantes à Catane (Italie).

6.2.3 *Le réseau de médias du PAM*

Les nouveaux contacts pris avec les médias méditerranéens sont venus enrichir le réseau de médias du PAM, qui comporte actuellement 380 spécialistes des médias et de la communication de la région méditerranéenne qui sont spécialisés dans l'environnement et le développement durable. Ce réseau comprend également plus d'une centaine de maisons d'édition et de rédacteurs de bulletins d'information et de revues spécialisées publiés par différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, régionales et nationales.

6.3 *Stratégie méditerranéenne en matière d'information, de sensibilisation et de participation du public*

Le projet de cette stratégie régionale a été préparé à la suite de deux réunions sous-régionales organisées la première à l'intention des pays arabophones membres du PAM, et l'autre pour les pays membres de l'est de l'Adriatique ainsi que de Chypre, d'Israël, de Malte et de la Turquie.

Il a été convoqué une réunion d'une équipe d'experts pour travailler à la rédaction du projet définitif de la Stratégie.

6.4 *Publications du PAM*

Le PAM a continué de mettre à jour et de moderniser ses outils d'information, comme indiqué ci-après:

6.4.1 *Série de brochures et affiche publiées par le PAM à l'occasion du Sommet de Johannesburg*

Le PAM a publié et diffusé en anglais, arabe et français les brochures thématiques ci-après en vue du Sommet de Johannesburg:

- La révision du Cadre juridique du PAM: la Convention de Barcelone et ses Protocoles;
- La protection de la Méditerranée contre les accidents maritimes et les rejets illégaux par les navires;
- Promotion d'une production plus propre dans le secteur industriel (également en espagnol);
- Pour une gestion côtière rationnelle de la Méditerranée qui sauvegarde la biodiversité méditerranéenne;
- Vers un développement durable dans la région méditerranéenne.

Le PAM a également rédigé et distribué en anglais, arabe et français une série de feuillets résumant le contenu de chacune des brochures susmentionnées, ainsi qu'une affiche.

6.4.2 MedOndes

Entre janvier 2002 et août 2003, le PAM a rédigé et diffusé dans trois langues (anglais, arabe et français) les numéros 46, 47, 48/49 (numéro spécial) et 50 de MedOndes. Le numéro 51 doit paraître d'ici à la fin de 2003.

MedOndes s'est révélé être un outil d'informations extrêmement efficace et le PAM en a accru le tirage. Chaque numéro contient des articles sur des sujets d'actualité pour la Méditerranée, comme la biodiversité, l'eau, la gestion côtière, la réduction de la pollution, etc.

6.5 Séries de rapports techniques du PAM

Pendant la période considérée, le PAM a compilé, publié et distribué les rapports techniques ci-après:

- Le libre-échange et l'environnement dans le contexte euro-méditerranéen, 4 Volumes, MTS 137, (Plan Bleu, 2002) (parties en anglais et en français);
- Lignes directrices pour la gestion de déchets de poisson ou autres matières organiques issus des opérations industrielles de transformation du poisson et d'autres organismes marins, MTS 136, (MED POL, 2002) (anglais, arabe, espagnol et français);
- "Zone côtière de Sfax": Synthèse des études du projet, rapport de la réunion de clôture et autres documents choisis. MTS 135, (CAR/PAP) (français);
- Project "Israel": Final Integrated Report and Selected Documents. MTS 134, (CAR/PAP) (anglais);
- MAP CAMP "Malta" Project: Final Integrated Project Document and Selected Thematic Documents (CAR/PAP) (anglais).

Trois nouveaux rapports sur le MED POL sont en préparation et concernent: a) l'évaluation de la mariculture dans la région méditerranéenne; b) le transfert par les cours d'eau de sédiments et de pollution dans la mer Méditerranée; et c) l'évaluation des activités de dessalement de l'eau de mer dans la région méditerranéenne.

6.6 Évaluation et amélioration des activités d'information des Centres d'activités régionales

Lors de leur réunion de janvier, les directeurs des Centres d'activités régionales ont demandé que le fonctionnaire du PAM chargé de l'information se rende dans chaque Centre pour les aider, en fonction des besoins spécifiques de chacun d'eux, à améliorer leurs activités d'information et de communication.

Cette tâche a déjà été menée à bien avec le CAR/PP et le CAR/PAP, qui seront suivis d'abord par le CAR/PB puis par les autres Centres. L'on s'est attaché surtout à fournir des lignes directrices et des orientations concernant la définition des groupes cibles; la

préparation et la diffusion des publications; l'amélioration du style rédactionnel; la mise à jour des sites web; le renforcement des réseaux avec les milieux scientifiques et universitaires; et les contacts avec les organisations régionales et internationales, le grand public et la société civile, en particulier les médias.

À cette fin, l'on s'est employé à évaluer les instruments d'information et à redéfinir les groupes cibles et le système de diffusion de l'information selon les groupes cibles, dans le but d'établir une liste de publipostage de 3 000 noms. En outre, l'on s'est efforcé d'améliorer le site web de chaque Centre, d'accroître le nombre de liens avec d'autres sites de caractère général ou spécifique et de faire en sorte que les groupes cibles soient reliés à la page web de chaque Centre.

Une attention particulière a été accordée à l'amélioration du style rédactionnel, à la préparation de résumés, de fiches, de notes d'information et de communiqués de presse ainsi qu'aux moyens de resserrer et d'améliorer les contacts avec les professionnels - généralistes ou spécialisés - de la communication et des médias aux échelons régional et national. En outre, l'on a amélioré les sources d'information sur les activités réalisées par les organisations internationales et régionales présentant un intérêt spécifique pour chaque Centre.

Il a été convenu d'organiser un Intranet général du PAM (Unité MED/CAR) grâce auquel pourraient être consultés les documents, rapports, listes de publipostage, listes à jour des points focaux nationaux et des points focaux des CAR, fichiers de consultants et de toutes autres sources d'information présentant un intérêt pour tous les fonctionnaires du PAM. L'un des principaux points concerne l'amélioration des services bibliothèque et les mesures à prendre pour les transformer en un centre de documentation.

6.7 La bibliothèque du PAM

6.7.1 Consultations

Entre janvier 2002 et mai 2003, la bibliothèque du PAM a reçu 628 consultations, dont un tiers provenant du personnel de l'Unité MED et des CAR et les deux tiers d'utilisateurs de l'extérieur, dont plus de la moitié de milieux universitaires.

La bibliothèque a envoyé près de 550 exemplaires de publications et de documents du PAM à la suite des demandes de renseignement reçues. Plus de 950 matériels bibliographiques ont été catalogués et entrés dans le nouveau système. De nouveaux services ont également été organisés pour appeler l'attention du personnel sur les informations nouvellement disponibles, y compris les articles et revues pouvant être consultés en ligne, ainsi que des liens pouvant être utilisés pour consulter le texte intégral de conventions, de textes juridiques et de documents des Nations Unies.

6.7.2 Automatisation

Le projet d'automatisation de la bibliothèque a été mené à bien. Ce système, pleinement intégré, permet de consulter par le biais de divers points d'accès du site web les documents et publications du PAM, les principaux ouvrages tenus dans la bibliothèque et les liens à utiliser pour avoir accès au texte intégral de publications, conventions, documents juridiques, sites web connexes et contacts.

La conversion aux formes électroniques de tous les documents de réunion publiés dans toutes les langues depuis 1975 a été achevée, et 83% de la collection est maintenant disponible par le biais du site web. En outre, tous les rapports de la série technique du PAM ont été convertis sous forme électronique et peuvent maintenant être consultés par le biais du site web.

6.7.3 Réseau méditerranéen de bibliothèques environnementales

La bibliothécaire du PAM a assisté en mai 2003 à la Conférence de l'Association européenne des bibliothèques et centres d'information sur les sciences aquatiques (EURASLIC). Il a été proposé que le PAM/PNUE, en association avec le Centre national de recherche marine de la Grèce et en collaboration avec EURASLIC et d'autres organisations intéressées, encourage la création d'un réseau de bibliothèques méditerranéennes spécialisées dans l'environnement aquatique. Ses objectifs seraient, dans la limite des ressources actuelles, de partager et d'échanger des informations et des avis spécialisés et de se tenir réciproquement informés des derniers progrès en matière de gestion de l'information. Un document sur le projet d'automatisation de la bibliothèque a également été présenté à la Conférence.

6.8 Diffusion

Les publications du PAM ont été distribuées à plus de 3 500 destinataires. La liste de publipostage sera considérablement allongée et restructurée lorsque viendront s'y ajouter les listes des divers CAR. Récemment, le PAM a dû accroître le tirage de ses nouvelles publications, en particulier de la revue MedOndes, pour répondre à l'accroissement de la demande.

6.9 Le projet FEM pour la Méditerranée

L'Unité MED a, par l'entremise de son fonctionnaire chargé de l'information, fourni une assistance professionnelle au projet FEM pour la Méditerranée afin de l'aider à préparer des lignes directrices sur la participation du public et à les intégrer aux programmes d'action nationaux.

6.10 Coordination et fourniture de services de presse pour le Secrétaire général de l'ONU

Le Bureau de l'information du PAM a coordonné et assuré un service de nouvelles et d'informations, 24 heures sur 24, lors des deux visites officielles faites par le Secrétaire général de l'ONU à Athènes, la première en janvier à l'occasion de la médiation des Nations Unies à Chypre, et la seconde en avril lors du Sommet de chefs d'État de l'UE sur l'élargissement de l'Union, auquel ont participé 41 chefs d'État ou de gouvernement et le Secrétaire général de l'ONU. L'équipe du Secrétaire général, à Athènes et à New York, a officiellement remercié le PAM de ce concours.

6.11 Le système Intranet du PAM

Le PAM a restructuré et repensé son système Intranet pour fournir une source d'information globale au personnel de l'Unité MED et des CAR. Cette nouvelle structure permet d'avoir accès à tous les documents du PAM, y compris les documents de pré-session, aux fichiers de consultants, aux documents administratifs, aux listes de publipostage, y compris celles de l'Unité MED et des CAR, à la liste des points focaux du PAM et des CAR, etc. Le nouveau système doit être opérationnel en septembre 2003.

I.A.7 Questions financières et administratives

7.1 Questions financières

7.1.1 *Utilisation de l'euro*

Lors de leur dernière réunion, tenue à Monaco du 14 au 17 novembre 2001, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat d'adopter le principe d'utilisation de l'euro comme monnaie de compte, de soumettre au Bureau, conjointement avec l'ONUN, un rapport sur les modalités d'introduction de l'euro comme monnaie du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, comme demandé par les Parties contractantes, ce rapport, après examen par le Bureau, devant ultérieurement être soumis à l'approbation du Contrôleur de l'ONU.

Comme suite à la décision prise par les Parties contractantes concernant l'utilisation de l'euro plutôt que du dollar pour les activités du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et du PAM, plusieurs correspondances ont été adressées à l'ONUN/PNUE à Nairobi et au Secrétariat de l'ONU à New York (Contrôleur et Trésorier) pour leur demander des indications et des conseils sur cette importante question. Lors d'une mission au Siège de l'ONU, à New York, en avril 2002, le Secrétariat s'est entretenu avec les hauts fonctionnaires concernés, comme recommandé par l'ONUN, pour expliquer l'importance de cette question et pour trouver des formules qui tiennent dûment compte, dans toute la mesure possible, de la demande des Parties contractantes et des dispositions pertinentes du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'ONU.

Comme la monnaie de référence et la monnaie de compte de l'ONU est le dollar des États-Unis, le fait pour le PNUE/PAM d'adopter l'euro comme monnaie de compte suscite des difficultés pour le système des Nations Unies. Toutefois, après plusieurs rappels et un échange de correspondances entre le Secrétariat de l'ONU, l'ONUN/PNUE et le PAM/PNUE, il a été reconnu qu'il fallait trouver une solution positive à cette question étant donné que plus de 90% des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée étaient versées en euros et que les dépenses étaient en majeure partie, et le seraient de plus en plus, effectuées dans cette monnaie. Si l'on considère que la plupart des rentrées et des sorties de trésorerie sont effectuées en euros, convertir les euros en dollars puis de nouveau en euros est une opération peu commode et coûteuse du fait des pertes causées par les fluctuations des taux de change.

Le Sous-Secrétaire général et le Contrôleur de l'ONU se sont efforcés de trouver une solution qui réponde aux préoccupations exprimées par les Parties contractantes sans aller à l'encontre du Règlement financier, les comptes de l'Organisation des Nations Unies devant être tenus en dollars E.U.

Ainsi, à la demande du Secrétariat, les autorités compétentes de l'ONUN ont approuvé les mesures suivantes:

- un compte bancaire en euros sera ouvert dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée avec effet à compter de janvier 2004;
- le budget du prochain exercice biennal qui sera soumis à l'adoption des Parties contractantes sera libellé en euros, le budget de référence étant le budget en euros adopté à Monaco en novembre 2001;
- les comptes et états financiers seront établis en euros et présentés en dollars à titre d'indication (au taux de change en vigueur);
- le PAM/PNUE adoptera l'euro comme monnaie de compte et monnaie de fonctionnement;

- l'ONUN notifiera les appels de contribution aux Parties contractantes en euros, avec une note touchant la présentation du budget du prochain exercice biennal. Celui-ci sera libellé dans les deux monnaies, mais les Parties l'approuveront en euros et, simultanément, prendront note du budget en dollars. Ce dernier sera utilisé aux fins de la comptabilité de l'Organisation des Nations Unies, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de cette dernière.

Il a été ouvert en mai 2003 un compte bancaire en euros pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Ce compte, ouvert à Francfort (Allemagne), est opérationnel depuis lors.

7.1.2 État des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au titre de la Convention de Barcelone au 31 décembre 2002 (annexe III)

Au 31 décembre 2002, l'état des contributions était le suivant (annexe III):

- Total des contributions annoncées pour 2002: 5 981 246 dollars
- Total des montants recouverts en 2002 pour 2002: 5 710 220 dollars, soit 95,47%
- Total des montants non recouverts au titre de contributions annoncées pour des années précédentes: 1 377 921 dollars
- Total des montants recouverts en 2002 au titre des années précédentes: 690 425 dollars, soit 50,10%
- Total des montants recouverts en 2002 (B+D): 6 400 645 dollars, soit 87%
- Total des contributions annoncées à recevoir (A+C)-(B+D): 918 636,9 dollars, soit 13%.

7.1.3 État des contributions de 2003 au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au titre de la Convention de Barcelone au 30 juin 2003 (annexe IV)

7.1.4 Versement des contributions (annexe V)

Au 30 juin 2003, l'état des contributions était le suivant (annexe V):

- Total des contributions annoncées pour 2003: 6 029 863 dollars
- Total des montants recouverts en 2003 pour 2003: 4 501 541 dollars, soit 74,65%
- Total des montants non recouverts au titre de contributions annoncées pour des années précédentes: 907 900 dollars
- Total des montants recouverts en 2003 au titre des années précédentes: 165 837 dollars, soit 18,26%
- Total des montants recouverts en 2003 (B+D): 4 667 378 dollars, soit 67,27%
- Total des contributions annoncées à recevoir (A+C)-(B+D): 2 270 386 dollars, soit 32,73%.

En comparaison de l'année 2002, pour laquelle le taux de recouvrement des contributions a atteint 37,88% en milieu d'année, il y a lieu de noter que 74,65% du total des contributions annoncées pour 2003 avaient été versés avant la fin du premier semestre grâce à l'application par les Parties des nouvelles procédures adoptées par le Bureau lors de sa réunion de Monaco, en octobre 2002.

7.1.5 Prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale

Le Bureau a autorisé les prélèvements suivants sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée:

- 30 000 dollars pour compléter les fonds existants (50 000 dollars) pour la prochaine réunion des points focaux du PAM par suite de la hausse des coûts dans le pays hôte.

À ce propos, le Secrétariat a été invité à négocier les tarifs les plus avantageux pour l'hébergement des participants, la location de la salle de réunion et les services de conférence, de ne prendre en charge que les frais d'une seule personne des pays membres de l'UE et des pays candidats à l'adhésion et, pour les autres pays, de prendre en charge les dépenses afférentes à une personne de plus si les pays en question en font la demande pour des raisons liées à l'ordre du jour ou à l'organisation de la réunion; le Secrétariat a été prié en outre de se mettre en contact avec les autorités grecques compétentes, en étroite collaboration avec le point focal national, pour mobiliser un soutien supplémentaire;

- 10 000 dollars pour compenser la diminution du pouvoir d'achat des salaires de tous les membres du personnel du CAR/PAP;
- 20 000 dollars pour finaliser le processus d'évaluation du PAM;
- 20 000 dollars pour poursuivre l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable;
- 2 000 dollars pour appuyer la formulation, dans le cadre de la CMDD, d'un nouveau programme relatif au patrimoine culturel.

7.1.6 Union d'État de Serbie-Monténégro dans le cadre des activités du PAM

La quote-part de la Serbie-Monténégro au titre des contributions au budget ordinaire de l'ONU pour 2003 a été ramenée à environ 0,019785%. Ce chiffre n'est qu'une approximation et sera définitivement arrêté par le Comité des contributions de l'ONU en juin 2003. Dans la pratique, une fois que cette quote-part aura été définie, elle sera appliquée au budget du PAM pour 2004 et 2005 pour déterminer les nouvelles contributions de l'Union d'État pour cette période. Il est probable que cela se traduira par une augmentation nette du budget du PAM étant donné que l'arrivée de la Serbie-Monténégro générera des dépenses additionnelles.

7.2 Questions relatives au personnel

7.2.1 Unité MED

Conformément à la procédure usuelle, l'avis de vacance de poste du Coordonnateur a été publié et la date limite pour le dépôt des candidatures a été fixée au 14 novembre 2002. Le processus de recrutement se poursuit actuellement. Le Bureau des Parties contractantes a exprimé le souhait que le mandat de l'actuel Coordonnateur du PAM soit prolongé jusqu'en décembre 2003. Entre-temps, l'engagement du Coordonnateur a été prolongé pour une période de trois mois jusqu'en juin 2003. À la suite de la recommandation formulée par le Bureau, il a été entamé une nouvelle procédure pour demander une prolongation supplémentaire jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes. Le poste de Coordonnateur a été rouvert pour un mois jusqu'au 12 juillet 2003, et l'engagement du Coordonnateur a été prolongé du 1^{er} juillet au 30 novembre 2003.

Le poste d'Administrateur de programmes de l'Unité MED – vacant depuis décembre dernier – a été pourvu par Mme Tatjana Hema, ressortissante de l'Albanie, en remplacement de M. Da Cruz. Mme Hema a pris ses fonctions en janvier 2003.

Mme Natasha Vergeris, de la Grèce, occupe le poste d'assistante à l'information depuis le 2 juin 2003.

7.2.2 Reclassement dans la catégorie des services généraux

Pendant l'exercice biennal en cours, trois postes d'agents des services généraux ont été reclassés:

Un poste G-4 reclassé G-5 et un poste G-5 reclassé G-6 à l'Unité MED

Un poste G-4 reclassé G-5 au MED POL.

7.2.3 REMPEC

M. Jonathan Pace, de Malte, a été recruté en septembre 2002 à la suite de la décision prise par les Parties contractantes à leur Douzième réunion de créer un nouveau poste d'Administrateur de programmes chargé des activités de prévention de la pollution par les navires.

M. André Sammut, G-6, assistant de l'Administrateur, dont les services sont rémunérés au moyen de la contribution volontaire de l'Italie au PAM pour le REMPEC.

Mme Ruth Mizzi, G-6, secrétaire bilingue, comme ci-dessus.

Nouveaux postes (temporaires) financés au moyen de ressources extrabudgétaires

Mme Lilia Khodjet El Khil , P-3, assistant technique (dans le cadre du projet MEDA)

Mme Brigid Galea, G-4, secrétaire-commis (dans le cadre du projet MEDA).

Détachement par d'autres organisations

M. Francesco Strangis, P-2, Administrateur de programmes adjoint (par l'Association italienne du pétrole).

Dans le cadre du projet CE/ASE Vasco/Gaianet, qui vise à étudier les possibilités de surveillance des déversements de pétrole par télédétection par satellite, Mme Cristina Farchi, nouvellement diplômée es-sciences marines, est détachée auprès du REMPEC pour suivre le lancement du projet et faire fonction d'agent de liaison entre le REMPEC et l'Agence spatiale européenne (ASE).

II. COMPOSANTES

II.A. Prévention et maîtrise de la pollution

1. Prévention et maîtrise de la pollution d'origine terrestre

L'exercice biennal 2002-2003 a été très important pour le programme MED POL, qui a été réorienté pour mettre l'accent non plus, comme par le passé, sur l'évaluation de la pollution, mais plutôt sur la maîtrise de la pollution et en particulier sur la phase de mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) adopté dans le cadre du Protocole "tellurique". Le MED POL, avec une assistance substantielle du projet FEM, s'est employé surtout à aider les pays à renforcer leurs capacités techniques et institutionnelles et leurs capacités en matière de formulation des politiques pour faciliter la mise en œuvre à long terme du PAS. Les premières activités concrètes ont consisté à préparer des bilans de base nationaux des émissions/rejets de polluants et des bilans diagnostiques nationaux pour préparer le terrain à la formulation de plans d'action nationaux indiquant les mesures à adopter à moyen terme pour atteindre les buts et objectifs du PAS. La dimension économique de la mise en œuvre du PAS a également été prise en compte et continuera d'être développée au cours de l'exercice biennal à venir.

Comme la Phase III du MED POL doit s'achever en 2005, le Secrétariat a également entrepris de passer en revue la phase actuelle pour pouvoir proposer un nouveau programme assorti de nouveaux objectifs et principes à la Quatorzième réunion des Parties contractantes, en 2005. Il a commencé par rassembler et analyser les informations concernant les faits nouveaux intervenus aux échelons régional et international, y compris concernant le Sommet de Johannesburg et les mesures adoptées par la Commission européenne et les autres Programmes des mers régionales. Il est tenu compte également des réalisations et des lacunes du programme actuel. Bien que le processus de préparation d'un nouveau programme MED POL doive être entrepris essentiellement au cours de l'exercice biennal à venir, le Secrétariat a commencé, en 2003, à identifier, avec l'aide d'experts méditerranéens, les éléments qui serviront de base à la formulation du futur programme.

1.1 Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques

1.1.1 Plans d'action nationaux (PAN)

Selon le programme de travail élaboré pour la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS), exécuté avec l'appui financier du Projet FEM pour la Méditerranée, les pays méditerranéens doivent élaborer d'ici la fin de 2003 des plans d'action nationaux (PAN) pour combattre la pollution due à des activités menées à terre, de sorte que ces plans soient pleinement opérationnels d'ici à 2005. Pour faciliter ce processus, le Secrétariat a, au moyen de fonds du projet FEM, préparé pendant l'exercice biennal 2002-2003 des lignes directrices pour l'établissement des bilans diagnostiques nationaux et des bilans de base des émissions/rejets de polluants qui serviront à la préparation des PAN (UNEP(DEC)/MED WG.231/INF.3). En coopération avec RAMOGE, il a été préparé des logiciels et une base de données à l'intention des autorités et des experts nationaux pour les aider à estimer les rejets des secteurs industriels visés à l'annexe A du Protocole "tellurique" dans tous les cas où des données ne sont pas disponibles. Avec l'assistance financière du projet FEM, le Secrétariat a, dans chacun des pays pouvant bénéficier de l'assistance de ce Fonds, recruté des experts désignés par les coordonnateurs nationaux pour les aider à exécuter ces deux activités. Le Secrétariat a également recruté des experts des pays ne pouvant pas bénéficier de l'assistance du FEM, dont deux États de l'Union européenne, l'Espagne et la France.

Étant donné la complexité de ces tâches, il a été organisé une réunion d'experts désignés par les gouvernements (Catane, décembre 2002) pour passer en revue et coordonner les activités de préparation des PAN et rationaliser la coopération entre le MED POL et le FEM (UNEP(DEC)/MED WG.212/4). Cette réunion s'est tenue avec l'assistance du projet FEM en coopération avec le CAR/PAP et le CAR/PB. Une assistance a également été fournie aux experts nationaux à tous les niveaux de l'organisation, avec l'appui d'un expert régional et le concours financier du projet FEM, de cinq réunions sous-régionales tendant à:

- passer en revue et discuter les lignes directrices formulées pour la préparation des bilans diagnostiques nationaux et des bilans de base des émissions/rejets de polluants;
- harmoniser le résultat des travaux des experts nationaux;
- resserrer la coopération horizontale entre experts de différents pays connaissant des problèmes environnementaux semblables; et
- constituer un "pool" d'experts méditerranéens pouvant apporter une contribution majeure à la mise en œuvre des PAN.

Sur la base des résultats de ces réunions sous-régionales, il a été préparé à l'intention des coordonnateurs nationaux du MED POL un rapport rendant compte des progrès accomplis dans l'élaboration des bilans diagnostiques nationaux et des bilans de base d'émissions/rejets de polluants, tels que décrits par les experts nationaux, et identifiant les difficultés rencontrées et l'assistance requise pour les surmonter (UNEP(DEC)/MED WG.231/INF.4).

À la mi-juillet 2003, le Secrétariat avait reçu sept bilans diagnostiques nationaux et un bilan d'émissions/rejets de polluants. Les bilans de base et les bilans diagnostiques nationaux concernant les côtes méditerranéennes, y compris celles des États membres de l'Union européenne, devraient être achevés d'ici la fin de l'année. Afin d'harmoniser les informations contenues dans ces rapports, ces derniers sont examinés avec l'assistance d'un expert régional et les observations formulées sont communiquées aux experts nationaux pour examen et, le cas échéant, incorporation aux rapports. Ces derniers serviront de base à la préparation des plans d'action nationaux.

Le MED POL et le bureau de coordination du Programme d'action mondial, à La Haye, ont resserré leurs contacts opérationnels pour la mise en œuvre du PAS et en particulier la préparation des plans d'action nationaux. L'on met actuellement la dernière main à un projet d'une enveloppe de 260 000 dollars tendant à identifier de nouveaux instruments financiers et à renforcer la coopération entre les parties prenantes au plan régional.

1.1.2 "Points chauds" et zones sensibles de pollution

La préparation, avec l'appui du projet FEM, d'études de préinvestissement concernant les "points chauds" de pollution sera l'une des activités qui aura sans doute l'impact le plus marqué sur l'élaboration des plans d'action nationaux.

Il a été organisé à Athènes en avril 2001 une réunion d'experts chargés d'examiner et de finaliser les critères appliqués pour établir un ordre de priorité entre les points chauds de pollution à la lumière du risque potentiel d'impact transfrontière qu'ils présentent. Afin de dégager un consensus sur cette question, les conclusions de la réunion ont été communiquées à tous les pays méditerranéens, dont les observations ont été reflétées dans les critères proposés pour l'établissement dudit ordre de priorité. Ces critères ont été communiqués aux pays pouvant bénéficier de l'assistance du FEM, qui ont été priés de réviser leurs rapports nationaux sur les "points chauds" de pollution élaborés en 1997 et d'indiquer, dans chaque cas, le risque potentiel d'impact transfrontière. Étant donné la

complexité de ce travail, il a été recruté des experts de chaque pays pouvant bénéficier de l'aide du FEM, sous la responsabilité technique de l'OMS/MED POL et avec un soutien financier du projet FEM, lesquels ont beaucoup contribué à l'ensemble de l'opération. La même demande a également été transmise aux pays ne pouvant pas bénéficier de l'aide du FEM. L'exercice a été achevé pour tous les pays en 2003, conformément à la décision prise par la Douzième réunion des Parties contractantes, et les informations compilées au sujet des "points chauds" nationaux, y compris les caractéristiques naturelles des centres en question, les pressions auxquelles elles sont soumises et une comparaison entre les données précédentes et les données récentes, figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/5.

Les pays pouvant bénéficier de l'appui du FEM ont ensuite été invités à appliquer les critères socio-économiques préparés par le METAP pour l'établissement de l'ordre de priorité parmi les "points chauds" de pollution en vue de la préparation des études de préinvestissement. Les rapports nationaux révisés, avec les données et informations concernant le risque potentiel d'impact transfrontière et après application des critères socio-économiques, ont été examinés par un comité technique ad hoc pour les "points chauds" de pollution (Athènes, janvier 2002), lequel a établi en vue des études de préinvestissement une liste préliminaire des "points chauds" prioritaires. Afin d'accroître la probabilité que des investissements soient effectivement réalisés, cette liste prioritaire a été communiquée aux différents pays pour qu'ils fassent connaître leurs vues touchant le ou les "points chauds" proposés et indiquent quelle est leur position, aux échelons national ou local, touchant des investissements à réaliser. La liste finale des "points chauds" prioritaires destinée à la préparation des études de préinvestissement a été établie et adoptée par la deuxième réunion du comité technique ad hoc, tenue à Tirana en mars 2002. À cette fin, le METAP a été prié d'élaborer un mandat générique pour la préparation des études de préinvestissement qui puissent servir de base à l'élaboration des mandats appropriés au plan national.

Conformément aux décisions prises touchant la préparation des études de préinvestissement, il a été organisé des missions d'experts chargées de préparer les mandats et d'évaluer les coûts de la formulation des études de préinvestissement ainsi que d'identifier un organisme d'exécution. Ces missions se sont rendues dans cinq pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, République arabe syrienne et Turquie) pendant la période comprise entre mai et septembre 2002. Quatre de ces pays ont souscrit aux mandats établis et ont signé une lettre d'accord en vue de la préparation de l'étude de préinvestissement. À ce jour, un pays seulement (Bosnie-Herzégovine) a achevé la procédure d'appel d'offres pour la sélection d'un consultant et a signé avec le PAM/PNUE un contrat touchant l'assistance financière devant être fournie pour la préparation d'une étude de préinvestissement. La Slovaquie a récemment proposé un nouveau "point chaud" de pollution en vue d'une étude de préinvestissement et la procédure de validation est en cours.

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), principal partenaire pour cette activité, a décidé d'appuyer directement la préparation d'études de préinvestissement dans quatre pays (Algérie, Liban, Maroc et Tunisie), en appliquant la même procédure que les autres pays appuyés par le projet FEM. Cependant, après les contacts initiaux et les missions d'études, les activités n'ont pas été entreprises conformément au calendrier prévu. En septembre 2002, par conséquent, le FFEM a proposé de conclure un accord-cadre avec l'Unité MED concernant sa contribution au projet FEM. Les négociations en cours devraient déboucher prochainement sur la signature de cet accord.

Le CIS/ONUUDI appuie directement la préparation d'une étude de préinvestissement en Croatie. Le contrat relatif à la préparation de l'étude entre le CIS/ONUUDI et le Ministère de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Croatie a été signé et les activités correspondantes ont été entreprises récemment.

À ce jour, 11 des 12 pays méditerranéens pouvant bénéficier d'une assistance du FEM ont participé aux activités relatives aux "points chauds" de pollution.

Indépendamment des travaux réalisés dans ce domaine, il a également été entrepris des activités sur les zones sensibles. Une réunion de consultation sur les critères à appliquer pour l'établissement d'un ordre de priorité entre les zones sensibles a eu lieu à Athènes en novembre 2002. Les critères élaborés à cette occasion ont été communiqués pour observations aux Coordonnateurs nationaux du MED POL et ont ensuite servi de base à l'établissement d'un document contenant une liste révisée des zones sensibles nationales, avec une indication, par catégorie, des mesures à adopter immédiatement (document UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.14).

1.1.3 Eaux usées municipales

Les activités réalisées pendant l'exercice biennal au sujet de la pollution provenant des eaux usées municipales ont tendu à faciliter la réalisation au plan national des objectifs visés dans le PAS ainsi qu'à aider à mettre en place les outils nécessaires à la préparation des PAN. Il a ainsi été élaboré des lignes directrices concernant le traitement et l'élimination des eaux usées, la réutilisation des eaux usées municipales et la gestion des débris côtiers, lesquelles ont été examinées par une réunion d'experts désignés par les gouvernements convoquée par l'OMS/MED POL (Athènes, avril 2003).

Les lignes directrices concernant la réutilisation des eaux usées municipales dans la région méditerranéenne, qui sont très étroitement liées aux lignes directrices concernant le traitement et l'élimination des eaux usées, ont été élaborées conformément à la demande formulée par la réunion des coordonnateurs nationaux du MED POL (Venise, mai 2001). Le projet de lignes directrices a été rédigé par deux experts régionaux et a été examiné à l'occasion d'un atelier sur les pratiques de recyclage et de réutilisation des eaux dans les pays méditerranéens. Tenu dans le cadre du Colloque international sur la récupération et la réutilisation de l'eau (Héraklion, Grèce, septembre 2002), convoqué par l'Association internationale de l'eau, cet atelier a été organisé conjointement par l'OMS/MED POL et l'Union des associations nationales des services des eaux. Les 52 experts qui ont participé à cet atelier ont passé en revue le projet de lignes directrices, lequel a ensuite été présenté à la réunion des experts désignés par les gouvernements qui a eu lieu à Athènes et, après modification, soumis à la réunion des points focaux nationaux du PAM dans le document d'information UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.6.

Il a également été établi, avec l'appui et la collaboration d'experts nationaux, un document sur la récupération et réutilisation des eaux usées dans la région méditerranéenne (UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.5). La première partie du document traite des concepts fondamentaux qui sont à la base des technologies de récupération et de réutilisation des eaux usées ainsi que des types de réutilisations, tandis que la deuxième partie porte sur les pratiques de réutilisation des eaux usées dans la région méditerranéenne et contient des informations sur chacun des pays de la région.

Un expert, en collaboration avec l'OMS/MED POL, a élaboré des lignes directrices concernant le traitement et l'élimination des eaux usées dans la région méditerranéenne. Conformément à la procédure habituellement suivie pour la préparation de lignes directrices, le projet de document a ensuite été examiné par une équipe d'experts avant d'être soumis à une réunion d'experts désignés par les gouvernements. Le projet final est présenté à la réunion des points focaux nationaux du PAM dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/6.

1.1.4 Déchets solides

Il a été préparé pendant l'exercice biennal+, dans le cadre des activités du MED POL et du projet FEM touchant la mise en œuvre du PAS, des lignes directrices sur la gestion des déchets solides urbains dans les zones côtières (document UNEP(DEC)/MED WG.231/7). Compte tenu des conclusions du rapport d'évaluation sur les débris côtiers dans la région méditerranéenne élaboré pendant l'exercice biennal précédent, ces lignes directrices indiquent quelles sont les techniques les plus modernes de gestion des déchets solides urbains en général, en mettant spécifiquement l'accent sur celles qui peuvent être appliquées dans les zones côtières pour réduire les rejets de déchets solides dans le milieu marin. Ces lignes directrices insistent sur l'importance des méthodes de réutilisation et de recyclage et d'une gestion écologiquement rationnelle des décharges. En outre, elles mettent l'accent sur la gestion des débris côtiers, qui revêtent une importance majeure dans le contexte du PAS. Ces lignes directrices, telles qu'examinées par une équipe d'experts puis par la réunion susmentionnée d'experts désignés par les gouvernements (Athènes, avril 2003), figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/7.

1.1.5 Pollution atmosphérique

Il n'a pas été réalisé d'activités particulières concernant cette question, également traitée dans le PAS. Dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs convenus, les pays doivent se tenir étroitement en contact avec les organisations régionales et internationales compétentes et les secrétariats des conventions pertinentes pour appliquer les programmes et mesures envisagés par les instruments juridiques existants, comme les directives de la Communauté européenne et le Protocole de Kyoto. S'agissant de la question connexe des changements climatiques, le Secrétariat a continué de suivre les faits nouveaux intervenus dans le domaine scientifique et dans celui des politiques générales et fera régulièrement rapport aux Parties contractantes sur les questions connexes intéressant la Méditerranée.

1.1.6 Pollution industrielle

Indépendamment des activités directement liées à la préparation des bilans diagnostiques nationaux et des bilans de base des émissions/rejets de polluants dont il est question plus haut, il a été préparé dans le contexte du projet FEM, en vue de contribuer à la mise en œuvre du PAS, un certain nombre de lignes directrices et de plans régionaux sur des thèmes liés à la pollution industrielle.

Des lignes directrices touchant la gestion des eaux usées industrielles dans la région méditerranéenne ont été rédigées et examinées par une équipe d'experts méditerranéens avant d'être présentées à une réunion d'experts sur la gestion des déchets industriels (Split, mars 2003). Ces lignes directrices, telles qu'elles ont été examinées par la réunion, sont présentées dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/8. Il a également été préparé des lignes directrices pour l'élaboration d'indicateurs de la situation écologique et de la réduction du stress (document UNEP(DEC)/MED WG.231/18).

Il a également été élaboré, pour contribuer à la réalisation à long terme des objectifs du PAS, trois plans régionaux concernant: i) la gestion des polychlorobiphényles (PCB) et des neuf pesticides (UNEP(DEC)/MED WG.231/9); ii) la gestion des déchets dangereux, y compris l'établissement d'un inventaire des déchets dangereux (UNEP(DEC)/MED WG.231/10); et iii) la réduction de 50%, d'ici à 2005, de la DBO d'origine industrielle (UNEP(DEC)/MED WG.231/11). Ces documents ont été examinés en détail lors de réunions d'experts organisées conjointement par le MED POL, l'OMS/MED POL et le CAR/PP, avec une assistance financière du projet FEM, et ont été communiqués pour observations aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

Outre le document susmentionné, le CAR/PP a préparé trois ensembles de lignes directrices techniques sur l'application des meilleures technologies disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et de techniques de production propre: a) dans l'industrie; b) pour les sources industrielles de DBO, d'éléments nutritifs et de solides en suspension; et c) pour les engrais dans l'agriculture. Tous ces ensembles de lignes directrices ont ensuite été examinés par des experts.

Conformément au PAS, le processus de mise à jour des réglementations nationales touchant les rejets ponctuels de polluants de sources industrielles aurait dû commencer en 2002 avec l'assistance du Secrétariat. Dans ce contexte, le Secrétariat pense que les nombreux documents techniques et lignes directrices préparés devraient constituer une base solide pour la mise en route de ce processus au plan national.

Étant donné l'intérêt manifesté par les pays méditerranéens qui souhaitent construire des installations de dessalement de l'eau de mer pour faire face à la demande croissante d'eau, une réunion consultative d'experts désignés par les gouvernements a été organisée avec le concours de deux experts du dessalement (Forlì, Italie, mai 2002). Sur la base des conclusions de cette réunion, il a été établi des lignes directrices pour la gestion environnementale des installations de dessalement de l'eau de mer dans la région méditerranéenne (UNEP(DEC)/MED WG.231/12), qui mettent l'accent sur les éléments à prendre en considération pour la localisation des installations de dessalement afin de réduire leur impact sur le milieu marin. Si la question du dessalement est évoquée dans cette section du rapport, c'est parce que la réunion de Forlì a considéré que le dessalement devait être considéré comme une activité industrielle, relevant à ce titre des dispositions du Protocole "tellurique".

1.2 Surveillance continue

Dans le contexte de la composante d'évaluation de la pollution du MED POL, les programmes nationaux de surveillance continue de la pollution marine de l'Albanie, de Chypre, de la Croatie, de la Grèce, de la Slovénie et de la Turquie, qui avaient été finalisés en 1999-2000, ont été révisés pendant l'exercice biennal 2002-2003. Deux autres programmes nationaux de surveillance continue ont également été finalisés en Israël et en Tunisie. Le projet d'un nouveau programme a été reçu de la République arabe syrienne et le Secrétariat, après avoir formulé ses observations, attend maintenant un projet final. Dans le cas du Liban, à la suite de discussions sur les éléments fondamentaux du programme national, il est attendu un nouveau projet de programme. Une réunion technique avec des experts nationaux du Maroc est prévue en 2003 pour formuler le programme national de surveillance continue pour la Phase III du MED POL. Cependant, les projets de programme de l'Algérie et de Malte n'ont pas pu être finalisés pendant cette période. Des travaux ont commencé en Italie afin d'harmoniser le vaste réseau national de surveillance continue de ce pays et les objectifs en la matière de la Phase III du MED POL. Des négociations sont également en cours avec l'Espagne, la France et Monaco pour formuler des programmes fondés sur les exigences du MED POL.

Un appui financier d'un montant total de 85 000 dollars a été fourni pour aider à la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance continue du MED POL en Albanie, à Chypre, en Croatie, en Grèce et en Slovénie pendant l'exercice biennal 2002-2003. Pendant la même période, cinq nouveaux chromatographes en phase gazeuse ont été installés en Algérie, en Croatie, en République arabe syrienne, en Slovénie et en Turquie. À ce montant, il convient d'ajouter les 249 000 dollars fournis pour l'Algérie, Chypre, la Croatie, la Grèce, Israël, la Slovénie, la Tunisie et la Turquie à la fin de 2001. Une assistance financière demeure disponible pour les pays souhaitant finaliser ou réviser leurs programmes pendant l'exercice biennal.

Conformément aux recommandations formulées lors de la précédente réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL (Venise, 2001), il a été proposé d'élaborer une stratégie de surveillance continue de l'eutrophisation dans les eaux côtières de la Méditerranée. Cette proposition a été discutée par les experts désignés par les gouvernements et d'autres scientifiques au cours de la réunion d'examen des activités de surveillance continue (Rome, 2001) et a ensuite été revue et finalisée lors d'une consultation d'experts qui a eu lieu à Athènes en 2002. Cette stratégie (document UNEP(DEC)/MED WG.231/14) envisage, dans un premier temps, la mise en œuvre d'un programme à court terme couvrant les indicateurs de base de l'eutrophisation sur lesquels est fondé l'indice Trix. À titre de première mesure sur la voie de la mise en œuvre de cette stratégie, il a été organisé un programme d'assurance qualité en collaboration avec le Laboratoire d'études du milieu marin de l'AIEA et l'ICRAM et élaboré un projet de manuel concernant les méthodes de référence à utiliser pour l'analyse des éléments nutritifs et des pigments du phytoplancton dans l'eau de mer (UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.9). Un cours de formation, axé principalement sur les paramètres biologiques, a été organisé en Italie en juin 2003 à l'intention des personnes appelées à participer au programme proposé.

Pendant l'exercice biennal, la majeure partie du travail d'élaboration de la nouvelle base de données du MED POL contenant les informations provenant des programmes de surveillance continue de la pollution du milieu marin a été menée à bien. Après l'examen par une réunion d'experts du modèle conceptuel de la base de données (Athènes, mars 2002), ses différentes composantes ont été mises au point, y compris le module Internet, la base de données a été installée et toutes les informations disponibles provenant des programmes de surveillance continue réalisés pendant la période 1999-2002 y ont été entrées. Comme certaines des informations pour la période 2001-2002 n'ont pas encore été reçues des instituts nationaux du MED POL, les dernières opérations d'entrée des données ne seront achevées que pendant le second semestre de 2003. Un exposé détaillé des activités réalisées ainsi que certains des problèmes techniques qu'a suscités l'entrée des données figurent dans les documents UNEP(DEC)/MED WG.231/13 et UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.8.

Dans le contexte des activités de recherche et d'assistance concernant les questions émergentes qui, pendant l'exercice biennal, ont porté principalement sur la préparation de la stratégie de surveillance continue de l'eutrophisation, un appui partiel a été fourni pour l'organisation d'un atelier sur l'impact environnemental de la mariculture et les stratégies pouvant être envisagées pour l'atténuer (Eilat, octobre 2002). Il a également été financé en Slovénie un projet de recherche sur l'influence de l'aquaculture sur les sédiments marins côtiers.

En prévision de l'entrée en vigueur du Protocole "tellurique" révisé, le MED POL a commencé à étendre ses activités aux cours d'eau et bassins fluviaux. Avec un appui financier du projet FEM, il a été préparé une série complète de lignes directrices de base pour la surveillance des cours d'eau du bassin méditerranéen englobant tous les aspects de la surveillance continue des cours d'eau dans le contexte du PAS, qui ont ensuite été examinés par les coordonnateurs nationaux pour le MED POL (document UNEP(DEC)/MED WG.231/15). Il a également été préparé une présentation assistée par ordinateur qui pourra être utilisée lors des cours régionaux et nationaux de formation prévus dans le cadre du projet FEM. Les lignes directrices seront traduites dans les langues nationales lorsque cela sera nécessaire. Il est également proposé d'entreprendre progressivement des activités et des programmes spécifiques de surveillance des cours d'eau pour aider les pays à s'acquitter des obligations qui leur incomberont aux termes du nouveau Protocole "tellurique".

Enfin, il y a lieu de noter qu'il avait été prévu de tenir en 2002 une réunion d'experts désignés par les gouvernements pour discuter et, le cas échéant, finaliser les actuels critères provisoires de qualité des eaux de baignade. Or, la nouvelle directive de la Communauté

européenne à ce sujet a été rédigée mais n'a pas encore été adoptée. Il a donc été décidé, afin d'harmoniser les règles applicables dans la région, de remettre la réunion à la fin de 2003 dans l'espoir que la nouvelle directive aura alors été arrêtée et que les valeurs des indicateurs microbiologiques auront été établies.

1.3 Renforcement des capacités

Comme il apparaît nécessaire, dans plusieurs pays méditerranéens, de former le personnel national à la gestion et au fonctionnement des stations municipales d'épuration des eaux usées, le MED POL a, ces dernières années, mis sur pied un programme de "formation de formateurs" au plan régional de sorte que ces derniers puissent ensuite organiser des cours de formation au plan national avec un appui limité du MED POL. Le cours régional de formation à l'exploitation et à la gestion des stations municipales d'épuration des eaux usées qui a eu lieu pendant l'exercice biennal précédent a donc été suivi, en 2002-2003, de l'organisation par l'OMS/MED POL d'un certain nombre de cours nationaux de formation. À cette fin, les matériels pédagogiques élaborés dans le contexte du cours régional ont été traduits et distribués en anglais, arabe, croate, français, grec et turc.

Un cours national de formation en arabe (Tripoli, mai 2002) a été organisé conjointement avec l'Office général de l'environnement de la Jamahiriya arabe libyenne. Ce cours a été suivi par des participants des différentes stations d'épuration du pays et a eu lieu en collaboration avec la Compagnie générale des eaux et eaux usées et l'organisme public chargé en Libye de l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées. Un autre cours national de formation croate (Rijeka, octobre 2002) a été organisé conjointement avec le Ministère de l'environnement de la Croatie, en collaboration avec la Société croate des eaux et a rassemblé des participants de la Croatie et de la Slovénie. Ce cours de formation a offert aux deux pays une possibilité de travailler ensemble et de collaborer sur les questions d'intérêt commun. Pendant le cours, quelques formateurs ont demandé à utiliser les matériels pédagogiques utilisés pour l'enseignement dispensé dans les universités et ailleurs. Un atelier national sur le traitement des eaux usées municipales tenu à Tirana (Albanie) en octobre 2002 a été consacré plus particulièrement à l'utilisation de systèmes naturels, qui sont actuellement privilégiés étant donné qu'il n'existe actuellement aucune station d'épuration des eaux usées dans le pays.

Il est prévu d'organiser d'autres cours nationaux de formation sur l'épuration des eaux usées pendant le second semestre de 2003 ainsi que pendant l'exercice biennal à venir. Le premier d'entre eux doit avoir lieu à Damas en coopération avec le Ministère de l'environnement de la Syrie.

En ce qui concerne les systèmes d'inspection de l'environnement, un cours régional de "formation de formateurs" s'est tenu à Chypre (Nicosie, novembre 2002). Les matériels pédagogiques ont été préparés spécialement à la lumière des besoins du cours et des cours nationaux de formation qui suivront. Les participants organiseront maintenant sans doute des cours nationaux de formation dans leurs pays respectifs en utilisant les matériels pédagogiques en question, qui ont été traduits en arabe, en croate, en espagnol et en français. Dans ce contexte, l'OMS/MED POL et le Département régional de l'environnement ont organisé conjointement à Sancti Petri (Séville) en mai 2003 un atelier national sur l'inspection de l'environnement qui a réuni d'importants experts nationaux de toute l'Espagne. Il est également prévu d'organiser des cours nationaux semblables vers la fin de 2003 en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en République arabe syrienne.

Il a également été mené à bien pendant l'exercice biennal dans le contexte de la mise en œuvre du PAS et avec un appui du produit FEM des activités de formation à l'étude d'impact sur l'environnement. Ces activités, organisées à Tunis par le Centre international de Tunis pour les technologies environnementales (CITET) avec un appui du METAP, ont

notamment comporté un atelier régional et deux ateliers de formation de formateurs à l'intention d'experts nationaux, l'un en anglais et l'autre en français.

Comme par le passé, les activités de renforcement des capacités (formation, assurance qualité des données et interétalonnage) en vue de la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance continue se sont poursuivies pendant l'exercice biennal 2002-2003 sous la supervision technique du Laboratoire d'études du milieu marin de l'AIEA. En particulier, il a été organisé à Monaco à l'intention de 12 scientifiques deux cours de formation à l'analyse des contaminants organiques, et trois scientifiques ont été formés à l'analyse des contaminants inorganiques en 2002. Un nouveau cours est prévu pour 2003. Des exercices d'interétalonnage des contaminants se trouvant dans les biotes et les sédiments ont également eu lieu en 2002 et 2003.

1.4 Participation du public

Afin de renforcer la participation du public au processus de mise en œuvre du PAS, il est prévu d'élaborer une méthodologie commune de promotion à la participation du public aux échelons local et national d'ici à la fin de 2003 avec un appui financier du projet FEM. Il sera ensuite fourni une assistance au plan national pour l'application de la méthodologie convenue.

Les activités dans ce domaine seront réalisées conjointement par le PAM et toutes ses composantes, conformément à la Stratégie du PAM en matière d'information. Le MED POL, pour sa part, a continué d'associer des ONG à ses activités et continuera de diffuser autant d'informations que possible pour tenir le public au courant du contenu, des objectifs et de l'avancement du PAS.

1.5 Rapports

Comme indiqué ci-dessus, un projet de système de rapports sur l'application de la Convention et de tous ses Protocoles a été préparé par le PAM et mis à l'essai dans plusieurs pays. Jusqu'à présent, il n'a pas été prévu de rapports sur la mise en œuvre du PAS dans le cadre du système de rapports du PAM en raison de la complexité de ce programme et de la nature différente des mesures à prendre à cette fin, qui sont axées surtout sur des domaines comme la formulation des politiques, l'atténuation de la pollution et la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Toutefois, compte tenu de l'inclusion, à terme, du PAS dans le système de rapports, un projet de rapport sur l'évaluation du respect des dispositions du PAS (UNEP(DEC)/MED WG.228/12) a été présenté aux Coordonnateurs nationaux du MED POL; ce rapport indique en détail quelles sont les informations que les pays devraient compiler pour rendre compte de l'application des mesures prévues par le PAS.

Comme indiqué dans le PAS, le MED POL rassemblera par l'entremise des programmes nationaux de surveillance continue des informations sur les niveaux et les tendances des charges de pollution. Les données ainsi compilées seront utilisées pour des évaluations périodiques et publiées régulièrement dans la Série de rapports techniques du PAM ou d'autres rapports spécifiques.

Pour promouvoir l'utilisation des rapports sur les Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) afin de renforcer les capacités des pays d'identifier et de surveiller les sources de polluants, un projet pilote IETMP a été entrepris à Alexandrie (Égypte) en coopération avec le CIS-ONUDI pour rassembler des données auprès de six partenaires industriels au moyen de formulaires convenus. Sur la base des enseignements

tirés de ce projet pilote, il a été préparé en collaboration avec le CIS-ONUDI trois documents concernant:

- des lignes directrices pour l'utilisation des formulaires de rapports IETMP, compte tenu du système de rapports de l'Inventaire européen des émissions de matières polluantes (IEEMP) et des autres documents pertinents (UNEP(DEC)/MED WG.231/INF.10);
- une base de données pour le stockage et le traitement des IETMP (UNEP(DEC)/MED WG.231/INF.11);
- un modèle de simulation des procédés pour la quantification des rejets de sites industriels (UNEP(DEC)/MED WG.231/INF.12).

Ces documents serviront de base à l'élaboration de tout nouveau système IETMP qui pourrait être appliqué dans d'autres pays méditerranéens et ont donc été traduits en arabe et en français, et pourraient l'être aussi dans d'autres langues en cas de besoin. Afin de promouvoir le développement des systèmes de rapports IETMP dans d'autres pays, une réunion d'experts désignés par les gouvernements s'est tenue à Alexandrie en juin 2003 pour:

- passer en revue l'exécution du projet pilote et identifier les enseignements à en retirer;
- adopter une liste de produits chimiques et de secteurs industriels à surveiller au plan régional;
- adopter le formulaire de rapports et les lignes directrices connexes.

En outre, conformément à la demande formulée par les coordonnateurs nationaux pour le MED POL lors de leur réunion de Venise de 2001, il a été organisé une réunion d'experts pour élaborer le cadre conceptuel d'indicateurs de la pollution marine (IPM), qui constituerait un moyen commode et économique d'évaluer l'efficacité des mesures adoptées pour combattre la pollution. En particulier, les IPM seront utilisés pour l'élaboration des rapports nationaux sur l'application des Protocoles "immersions", "déchets dangereux" et "tellurique" et la mise en œuvre du PAS. Ce document conceptuel (UNEP(DEC)/MED WG.231/17) propose d'appliquer l'approche fondée sur les forces motrices, les pressions, l'état, l'impact et la réponse (DSPIR) ainsi qu'un cadre de calcul des séries de base et des séries supplémentaires d'indicateurs de la pollution marine pour trois types d'indicateurs: concentration de substances chimiques, changements de l'écosystème marin et biomarqueurs. Il est également proposé d'utiliser les indicateurs d'environnement et de développement générés dans le contexte de la CMD. Cette approche est semblable à celle que suit l'Agence européenne pour l'environnement (AEE).

1.6 Durabilité du PAS: élaboration d'instruments économiques pour la mise en œuvre du PAS

Les activités entreprises pour mettre au point des instruments économiques visant à promouvoir la mise en œuvre durable du PAS, qui ont revêtu la forme d'un projet exécuté par le CAR/PAP, ont les objectifs suivants:

- élaborer et aider à appliquer des instruments économiques pour promouvoir la mise en œuvre durable du PAS;
- aider à rendre les mesures de lutte contre la pollution d'origine terrestre financièrement autonomes au plan national grâce à la génération de recettes; et
- démontrer les avantages économiques d'approches de gestion plus intégrées.

Sur la base d'une analyse de la situation au plan national, les 12 pays méditerranéens pouvant bénéficier d'un soutien du FEM ont été invités à proposer des

projets pilotes sur l'élaboration et l'application d'instruments économiques, à la suite de quoi il a été proposé huit projets pilotes, dont sept ont été sélectionnés.

Dans cinq de ces cas, des projets pilotes ont été formulés, des bilans diagnostiques ont été réalisés et des instruments économiques appropriés ont été mis au point et proposés aux autorités compétentes. Il a été mis fin à un projet pilote après l'étape du diagnostic par suite d'un changement des priorités du Ministère de ce pays. Dans un cas, les ministères concernés ont décidé de mettre en œuvre l'instrument proposé au plan national en 2007. Dans un autre, il est apparu que les circonstances ne se prêtaient pas à l'introduction d'instruments économiques et il a été décidé de procéder à une simulation à titre d'indication. Dans le cas des quatre derniers projets, les autorités nationales et locales préparent actuellement l'introduction des instruments économiques.

Au cours de la phase suivante du projet, les 12 pays pouvant bénéficier d'un soutien du FEM seront invités à préparer des plans d'action nationaux pour l'introduction d'instruments économiques afin de garantir la mise en œuvre durable du PAS. Pour faciliter l'introduction d'instruments économiques de gestion de l'environnement, il a été entrepris de préparer des lignes directrices à ce sujet et d'organiser à cette fin un atelier régional d'experts qui a eu lieu à Split en mars 2003. Les experts et praticiens nationaux et internationaux qui ont participé à cet atelier ont examiné et approuvé le canevas de ces lignes directrices, qui devront tenir compte de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de ces instruments, notamment dans le contexte des projets pilotes.

1.7 Autres activités liées au Protocole "tellurique" et au PAS

Le Bilan diagnostique transfrontière (BDT) est un instrument très important étant donné le volume et la qualité de l'observation qu'il contient et il est un outil de référence très utile pour toutes les activités du MED POL. Pour réviser la version de 1997 du BDT, il a été recruté avec un soutien financier du projet FEM un coordonnateur et plusieurs experts qui ont été chargés de revoir et remanier ses différents chapitres. Une réunion a été organisée en janvier 2003 pour passer en revue les chapitres de ce document et en harmoniser le contenu. La version finale du Bilan diagnostique transfrontière sera prête d'ici à la fin de 2003. Comme, aux fins du FEM, le BDT doit être présentée selon un format spécifique et comme il contient des informations précieuses qui peuvent être utiles pour l'exécution future des activités du MED POL, il est prévu de préparer deux versions du document, à savoir un rapport plus succinct comme demandé par le FEM, et un rapport d'évaluation plus complet sur les sources et l'impact des substances transfrontières en Méditerranée.

Comme suite aux activités réalisées depuis l'exercice biennal précédent au sujet des systèmes d'inspection de l'environnement, il a été préparé un projet de lignes directrices à ce sujet à la lumière des recommandations formulées par la réunion consultative sur le réseau informel concernant le respect et l'application effective de la législation, tenue à Sorrente en 2001. Le projet de lignes directrices, auquel ont été incorporées des observations formulées par des coordonnateurs nationaux pour le MED POL, a été présenté pour information dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/19.

Étant donné l'importance que revêt ce sujet et la nécessité d'appliquer intégralement les lignes directrices, il a été rédigé un manuel de référence pour expliquer plus en détail leur modalité d'application. Ce manuel comporte quatre parties (questions d'organisation, questions de procédure de caractère général, ressources humaines et échantillonnage), dont chacune a été rédigée par un expert méditerranéen ayant une longue expérience de la question et examinée ensuite par une équipe d'experts. Ce manuel est présenté à la réunion à titre d'information dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.13.

Il a également été fourni au plan national une assistance pour le renforcement et l'amélioration des systèmes d'inspection de l'environnement. Il a été établie une étude de faisabilité des inspections environnementales englobant les principales activités industrielles dans les "points chauds" de pollution en République arabe syrienne. Cette étude a été suivie d'une mission d'experts qui s'est rendue dans différentes entreprises des pays ainsi que par un atelier d'une journée sur la nécessité des inspections environnementales (Damas, avril 2002), auquel ont assisté des experts des différents organismes gouvernementaux compétents. Enfin, il a été élaboré un programme de travail général et un calendrier pour le renforcement des inspections environnementales dans des domaines comme la préparation et la planification des inspections, la formation à l'étranger du personnel de gestion, la formation des inspecteurs dans le pays et la supervision de la mise en place du système d'inspection.

Une approche semblable a été suivie en Jamahiriya arabe libyenne, où un expert a rendu visite à un certain nombre de grandes entreprises en mai 2002 et a eu des entretiens avec des personnes responsables des inspections. Il a ensuite été préparé un document préliminaire contenant un plan général de renforcement des inspections environnementales dans le pays assorti d'un programme de travail et d'un calendrier.

1.8 Coordination et réalisation du projet FEM

Les activités du projet FEM sont conçues et réalisées de manière à appuyer la mise en œuvre du PAS. Elles sont toutes liées au programme de travail du PAM et/ou du MED POL et il en est par conséquent rendu compte sous les rubriques correspondantes du présent rapport. Les informations ci-après ne portent par conséquent que sur les activités de coordination de caractère général.

Le projet intitulé "Détermination des mesures à adopter en priorité pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée" (GF/ME/6030-00-08) a pour objectif général d'améliorer la qualité du milieu marin dans la région méditerranéenne en encourageant une gestion partagée de la pollution d'origine terrestre grâce à un resserrement de la coopération internationale dans ce domaine susceptible d'avoir un impact transfrontière au plan régional. Ce projet a été approuvé par le Conseil du FEM en 2000 afin de créer dans la région un environnement propice à la mise en œuvre du PAS aux échelons régional et national. Le projet prévoit également la préparation et l'adoption d'un Plan d'action stratégique pour la biodiversité (PAS BIO) pour la Méditerranée afin de faciliter la mise en œuvre du Protocole "aires spécialement protégées et biodiversité".

Ce projet, d'une durée de trois ans, a été entrepris au début de 2001 et est exécuté conjointement par le MED POL, l'Unité MED, l'OMS/MED POL, le CAR/PAP, le CAR/PP et le CAR/ASP. Les principales sources de financement du projet sont le FEM, le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et le FFEM. Tous les pays de la Méditerranée y participent, bien que seuls les 12 pays pouvant bénéficier d'un soutien du FEM puissent recevoir un appui financier pour l'exécution des activités au plan national.

Le projet FEM englobe de nombreuses activités concernant: l'élimination des "points chauds" de pollution; l'élaboration de lignes directrices et de plans régionaux pour l'élimination et la maîtrise de la pollution; le renforcement des capacités; la création d'une plate-forme financière viable pour la mise en œuvre continue du PAS; la préparation d'un programme régional de participation du public; la préparation, l'adoption et l'application de plans d'action nationaux (PAN) pour l'élimination de la pollution due à des d'activités menées à terre; et la préparation du PAS BIO.

Le projet est géré par l'Unité de coordination du PAM, au sein de laquelle il a été constitué une équipe de gestion du projet composée du directeur du projet, d'un assistant administratif et d'un secrétaire. Le directeur du projet relève directement du Coordonnateur du PAM. Plusieurs comités ont été créés pour coordonner et gérer les activités du projet.

Le Comité directeur interorganisations est composé de représentants des agents d'exécution et des donateurs et, conformément aux procédures convenues pour les projets du FEM relatifs aux eaux internationales, est présidé par l'agence d'exécution chef de file (PNUE). Il comprend des représentants de l'Unité de coordination du PNUE pour le FEM, de l'Unité MED, du MED POL/PNUE, de l'OMS/MED POL, du FEM, du PNUD, de la Banque mondiale, du METAP, du FFEM et du CIS-ONUDI ainsi que des autres donateurs potentiels. À cette date, il a été organisé trois réunions (à Athènes en mars 2001, à Tirana en mars 2002 et à Athènes en janvier 2003). Les réunions ont été informées de l'avancement des activités et ont émis des décisions sur les différents aspects de l'exécution du projet. La dernière réunion a décidé de proposer que le projet soit prolongé jusqu'en 2004.

Le Comité de coordination est composé des membres du Comité directeur interorganisations ainsi que des coordonnateurs nationaux des activités entreprises dans le cadre du projet. Tous les pays de la Méditerranée ont désigné les coordonnateurs pour le FEM. Le Comité s'est réuni à deux reprises (à Athènes en mars 2001 et à Tirana en mars 2002).

Le Comité technique ad hoc est composé de représentants du MED POL/PAM, de l'OMS/MED POL, du METAP, du FEM, du FFEM et du CIS-ONUDI et est chargé de coordonner la réalisation des études de préinvestissement concernant les "points chauds" de pollution. Le Comité, qui a tenu jusqu'à présent deux réunions (à Athènes en janvier 2002 et à Tirana en mars 2002), a adopté la liste des "points chauds" de pollution prioritaires devant faire l'objet d'études de préinvestissement, a approuvé le mandat générique pour la préparation des études de préinvestissement et a adopté la procédure à suivre pour l'élaboration de ces études.

Une réunion de donateurs était initialement prévue en septembre 2001 pour mobiliser le soutien financier requis pour la réalisation d'activités tendant à réduire la pollution dans les zones de "points chauds", conformément aux études de préinvestissement réalisées. Cette réunion a été renvoyée à la fin de 2003 du fait des retards intervenus dans l'adoption de la liste des "points chauds" prioritaires, afin de pouvoir mieux la préparer et d'attirer plus de donateurs et de partenaires potentiels.

1.9 Activités liées à la mise en œuvre du Protocole "immersions"

Aux termes de l'article 5 du Protocole "immersions" de 1976, les autorités nationales doivent tenir un registre des opérations d'immersion en mettant en place un système de permis et en tenir informé le Secrétariat. Cependant, comme cela a été signalé à plusieurs occasions depuis l'entrée en vigueur du Protocole, rares sont les pays qui ont rendu compte régulièrement au Secrétariat des permis délivrés.

Étant donné l'importance que revêtent les opérations d'immersion pour la planification des activités de surveillance continue et de maîtrise de la pollution et en prévision de l'entrée en vigueur du Protocole "immersions" révisé de 1995, il a été préparé une évaluation des activités d'immersion réalisées pendant la période 1995-2001. Cette évaluation, qui est fondée sur les informations communiquées par les pays à la suite du questionnaire qui leur a été adressé ainsi que sur les informations recueillies auprès d'autres organisations compétentes, comme le Secrétariat de la Convention "immersions" de Londres, figure dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/20.

Conformément à l'article 6 du Protocole "immersions" de 1995, le Secrétariat a préparé en 2000 un projet de lignes directrices pour l'immersion de plates-formes et autres ouvrages placés en mer. Ces lignes directrices ont été examinées par la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL qui a eu lieu à Venise en 2001, laquelle a demandé qu'il en soit établi une version révisée à la lumière des observations formulées à cette occasion. Les lignes directrices révisées (document UNEP(DEC)/MED WG.231/21) sont soumises à la réunion pour examen et approbation en vue d'être ensuite soumises à l'adoption des Parties contractantes.

Conformément également à l'article 6 du Protocole, il a été élaboré, pour assumer l'établissement des documents prévus par cette disposition, un projet de lignes directrices pour la gestion des matières géologiques inertes non polluées; pour ce travail, l'on s'est inspiré des lignes directrices semblables réalisées dans le cadre de la Convention "immersions" de Londres ainsi que des travaux du Groupe d'experts sur les aspects scientifiques de la protection du milieu marin (GESAMP). Le projet de lignes directrices (document UNEP(DEC)/MED WG.231/22) est soumis à la réunion pour examen et approbation en vue d'être ensuite soumis pour adoption aux Parties contractantes.

1.10 Activités liées à la mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"

Pour ce qui est du Protocole "déchets dangereux", il y a lieu de noter que les différentes activités tendant à préparer la voie à la mise en œuvre future du Protocole sont prévues par le plan de mise en œuvre du PAS et ont été réalisées pendant l'exercice biennal 2002-2003, principalement dans le contexte du projet FEM (voir ci-dessus la section concernant la pollution industrielle).

II.A.2 Prévention et maîtrise de la pollution d'origine maritime (REMPEC)

Les menaces relatives que les activités humaines représentent pour le milieu marin sont aujourd'hui mieux comprises, et il est clair que celles qui proviennent d'activités basées à terre sont beaucoup plus sérieuses que celles qui proviennent des navires et des activités maritimes, mais la réduction et, à terme, l'élimination de la pollution causée par les navires demeurent l'un des principaux objectifs des efforts menés pour assainir les océans. En dépit des résultats remarquables que reflète la réduction plus générale de la pollution du milieu marin causée par les navires grâce à la mise en œuvre de réglementations internationales, à l'amélioration de la technologie, à l'élaboration de plans d'intervention en cas de pollution marine accidentelle, au renforcement des moyens d'intervention en cas de déversements et au resserrement de la coopération internationale, la navigation maritime et le transport de marchandises par mer continuent de représenter une menace pour la santé du milieu marin par suite aussi bien des rejets de polluants résultant de l'exploitation des navires que des effets parfois dévastateurs d'accidents entraînant des déversements en mer.

La pollution due à l'exploitation des navires provient de rejets de différentes substances comme hydrocarbures et eaux huileuses ou substances chimiques générées à bord, notamment des pétroliers et des navires qui transportent des produits chimiques, dans le cadre de leur exploitation normale. Ces rejets proviennent d'opérations de dégazage en mer, rejets d'eaux de cale huileuses, lavage des citernes de produits chimiques et d'hydrocarbures, etc.

D'un autre côté, bien que les quantités de substances dangereuses et toxiques, habituellement désignées par le terme générique de produits chimiques, qui sont transportées chaque année par mer soient inférieures au volume des hydrocarbures transportés par les pétroliers, certains de ces produits sont beaucoup plus dangereux pour le milieu marin que les hydrocarbures. En outre, certains d'entre eux peuvent être extrêmement dangereux pour le navire qui les transporte, le matériel de manutention et la santé humaine.

2.1 Stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"

En prévision de l'adoption, en janvier 2002, du nouveau Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée, la Douzième réunion des Parties contractantes a adopté les nouveaux objectifs et fonctions du REMPEC. Elle a également adopté la recommandation tendant à proposer et discuter, compte tenu des compétences de l'OMI, une politique régionale commune convenue pour la prévention de la pollution par les navires sur la base de la stratégie régionale adoptée en 1997 et eu égard aux dispositions du nouveau Protocole "prévention et situations critiques".

Après l'adoption du nouveau Protocole, il est apparu indispensable d'adopter une stratégie pour le mettre en œuvre et pour réaliser les nouveaux objectifs assignés au REMPEC. Les éléments pouvant servir de base à une telle stratégie ont été discutés lors de la réunion extraordinaire des Directeurs des CAR (Delphes, juillet 2002) et l'élaboration d'un projet de stratégie a été incluse dans le mandat de l'évaluation du REMPEC. Un avant-projet de stratégie a été présenté et discuté à la Sixième réunion des correspondants du REMPEC (Malte, février 2003).

Étant donné la complexité du projet de stratégie, la réunion des correspondants a décidé de se borner à formuler des observations générales à ce sujet, mais a souligné que:

- la stratégie devrait être centrée sur les questions directement liées au nouveau Protocole "prévention et situations critiques" et au nouveau mandat du REMPEC;

- la ratification et la mise en œuvre effective des conventions internationales pertinentes sont indispensables à la protection du milieu marin dans la Méditerranée; et
- le REMPEC devrait jouer un rôle important dans l'harmonisation des politiques des États riverains de la Méditerranée touchant la prévention de la pollution par les navires.

Pour faire en sorte que le processus d'élaboration de la stratégie soit aussi participatif que possible, la réunion des correspondants du REMPEC a également recommandé de convoquer une réunion d'experts. Pour préparer celle-ci, le REMPEC a redistribué le projet de stratégie pour observations, en recommandant que les autorités nationales responsables des affaires maritimes soient associées au processus d'examen. Toutefois, à sa réunion de Sarajevo de mai 2003, le Bureau des Parties contractantes a décidé qu'il était prématuré de convoquer la réunion proposée et a prié le REMPEC de préparer un projet de déclaration ministérielle concernant la protection de la mer Méditerranée contre la pollution par les navires, que celui-ci a présenté dans le document UNEP(DEC)/MED WG.228/15.

Poursuivant son processus d'élaboration de la stratégie, le REMPEC a révisé un deuxième projet tenant compte des observations reçues, qui a été distribué à ses points focaux nationaux à la fin de juillet 2003.

Il y a lieu de souligner à ce propos qu'il est essentiel pour les Parties contractantes de mener à bien les procédures de ratification, d'acceptation et d'approbation du nouveau Protocole "prévention et situations critiques" ou d'adhésion à celui-ci. Il y a lieu de rappeler en outre que la Conférence de plénipotentiaires (Malte, janvier 2002) qui a adopté le Protocole a également demandé aux Parties contractantes, en attendant l'entrée en vigueur de cet instrument, de commencer à préparer sa mise en œuvre aux échelons aussi bien national que régional.

2.2 Navigation de plaisance

Des représentants du REMPEC ont assisté à une réunion d'experts (Monaco, janvier 2003) pour examiner le dernier état du projet de convention sur la navigation de plaisance dans la mer Méditerranée préparée par l'INDEMER. La réunion est convenue qu'il faudrait, lors de l'élaboration du projet de convention, mettre l'accent sur les aspects environnementaux de la navigation de plaisance et qu'il conviendrait que le travail préparatoire soit poursuivi dans le cadre du PAM. La sixième réunion des correspondants du REMPEC a confirmé la pertinence de cette initiative.

Une deuxième réunion d'experts (Monaco, avril 2003) a poursuivi l'examen du texte juridique proposé et s'est entendue sur un document révisé unique devant être soumis au Bureau des Parties contractantes. L'instrument juridique régional proposé est soumis à la réunion des points focaux nationaux du PAM pour être communiqué aux Parties contractantes afin que celles-ci déterminent s'il y a lieu de recommander au Secrétariat de poursuivre sa mise au point en collaboration avec les autorités nationales compétentes (document UNEP(DEC)/MED WG.228/16).

2.3 Développement des capacités nationales et régionales de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution en cas de situation critique

2.3.1 Prévention de la pollution par les navires

Les activités réalisées par le REMPEC pendant l'exercice biennal en matière de prévention de la pollution par les navires ont consisté principalement à rassembler et à

diffuser des informations, à renforcer les capacités, à fournir une assistance aux pays en cas de situation critique et à mettre en œuvre les recommandations des différentes réunions des Parties contractantes.

Un projet concernant les installations portuaires de réception dans la région méditerranéenne a été proposé à la Communauté européenne dans le cadre du programme EUROMED. Ce projet a été approuvé et le contrat correspondant a été signé en décembre 2001. La sélection du consultant chargé de réaliser les deux premières activités (évaluation des installations existantes dans les pays MEDA et étude des besoins réels en matière de collecte et de traitement des déchets solides et liquides ainsi que des eaux huileuses de cale des pétroliers) a été finalisée en septembre 2002 et les activités ont commencé en décembre de la même année. Comme le projet MEDA ne couvre pas l'ensemble de la région méditerranéenne, le REMPEC a alloué des ressources limitées prélevées sur le budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée aux pays qui n'ont pas droit à une assistance du MEDA (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Jamahiriya arabe libyenne et Slovénie). En outre, l'Espagne, la France, la Grèce et l'Italie ont été invitées à collaborer avec le REMPEC et à fournir au Centre toutes les informations et données concernant leurs pays dont elles disposaient pour garantir que le projet ait véritablement une dimension régionale.

Un séminaire de trois jours a été organisé à Chypre en juillet 2003 à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux de Chypre et d'Israël chargés de la mise en œuvre de l'annexe I de la Convention MARPOL 73/78, comme première activité de ce type réalisée par le REMPEC depuis l'adoption du nouveau Protocole "prévention et situations critiques". Il doit également se tenir en octobre 2003 un atelier régional sur la mise en œuvre de la Convention MARPOL 73/78 en Méditerranée, auquel seront invités à participer non seulement des représentants des Parties contractantes mais aussi des représentants des principales parties prenantes (entreprises de transport maritime, industrie pétrolière, autorités portuaires), des ONG et de la société civile. Un rapport sur les résultats de cet atelier sera soumis à la Treizième réunion des Parties contractantes.

2.3.2 État d'avancement des plans d'urgence nationaux

Les Plans d'urgence nationaux constituent le pilier des mesures adoptées pour faire en sorte que les pays disposent des plans et des capacités d'intervention nécessaires en cas d'événements causant ou susceptibles de causer une pollution du milieu marin. La situation en ce qui concerne l'élaboration des plans d'urgence nationaux dans les pays de la région est la suivante:

- il existait déjà de tels plans dans neuf pays, et la situation à cet égard n'a pas changé (Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Italie, Maroc, Monaco et Tunisie);
- les plans nationaux de trois pays ont été révisés (Algérie, Grèce, Israël);
- dans deux pays, les plans nationaux ont été préparés et sont en attente d'approbation (Malte, Turquie);
- des plans d'urgence nationaux sont en cours de préparation et/ou de révision en Albanie, en Jamahiriya arabe libyenne, en République arabe syrienne et en Slovénie;
- le Liban a commencé à préparer un plan national;
- rien n'a apparemment encore été fait en Bosnie-Herzégovine pour préparer un plan national.

Pendant l'exercice biennal, une assistance a été fournie pour l'élaboration de plans d'urgence aux autorités nationales de l'Algérie, de Chypre, de l'Égypte, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Malte, du Maroc, de la République arabe syrienne, de la Slovénie, de la Tunisie et de la Turquie. L'assistance fournie à la République arabe syrienne a également porté sur le renforcement du système national de préparation à la lutte et de lutte antipollution en cas de situation critique et du plan national connexe, tandis que les activités

ont porté plus particulièrement sur la préparation de plans d'urgence en cas d'accidents dans les zones portuaires de Mersin et d'Iskenderun en Turquie et de Nador au Maroc. Un large projet de renforcement des capacités nationales de prévention, de préparation et d'intervention en cas de pollution du milieu marin d'origine maritime a été préparé pour l'Albanie et présenté en vue d'un financement par le Programme LIFE-Pays tiers de la Communauté européenne en novembre 2002.

Des activités ont été réalisées en vue d'élaborer un plan d'urgence sous-régional pour le sud-ouest de la Méditerranée avec la participation de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, et un deuxième pour l'Adriatique, englobant la Croatie, l'Italie et la Slovénie. En outre, des travaux préliminaires ont été entrepris pour élaborer un plan d'urgence sous-régional pour les détroits de Sicile et de Malte entre l'Italie et Malte, plan qui serait étendu à la Tunisie.

2.4 Fourniture d'une assistance aux pays en cas de situation critique

Le REMPEC collecte régulièrement des informations sur les accidents qui entraînent ou risquent d'entraîner une pollution de la mer Méditerranée. Des alertes et accidents signalés en Méditerranée jusqu'à fin décembre 2002 sont reflétés dans la section 2 de la Partie C du Système régional d'information, qui contient également une analyse de la situation en ce qui concerne la pollution accidentelle du milieu marin par les hydrocarbures dans la région.

Comme les années précédentes, c'est généralement par l'entremise des Lloyd's Casualty Reporting Services que le REMPEC a été informé des accidents. Ce n'est qu'exceptionnellement que la première notification de ce type est venue des correspondants du REMPEC. Depuis novembre 2001, il n'y a pas eu en Méditerranée d'accident majeur ayant entraîné une pollution par hydrocarbures dont les conséquences auraient appelé une coopération internationale. Tous les déversements d'hydrocarbures enregistrés en Méditerranée ont été d'une ampleur très limitée et ont été neutralisés par les autorités nationales compétentes ou des entreprises contractuelles de nettoyage.

Lorsque les autorités nationales compétentes en font la demande, le REMPEC fournit une assistance aux États côtiers confrontés à des incidents pouvant entraîner une pollution du milieu marin. Dans le cadre de cette assistance, le REMPEC peut faciliter les communications et la diffusion d'informations et de rapports ou fournir aux pays intéressés des services consultatifs d'experts concernant les mesures d'intervention à mettre en œuvre, comme dans le cas du *CAMADAN* qui transportait une cargaison potentiellement dangereuse et qui a été accidenté dans le port de Malte en mars 2002 et du *GELFO*, qui a coulé le 15 novembre 2002 à 12 miles marins au large du littoral marocain.

Pendant l'exercice biennal, certaines des Parties contractantes au Protocole "prévention et situations critiques" qui ont des côtes sur plus d'une mer (l'Espagne et la France) ont été affectées par de graves incidents de pollution. Le REMPEC a suivi de près l'évolution de la situation et le déroulement des opérations d'intervention et en a tenu informés ses correspondants officiels. Dans plusieurs cas, le REMPEC a communiqué aux États côtiers de la Méditerranée n'appartenant pas à l'Union européenne des rapports de situation publiés par le Service de protection civile de l'UE.

2.5 Collecte et diffusion de l'information

Le principal résultat des efforts déployés dans ce domaine est le développement continu du Système régional d'information. Des documents mis à jour ont été imprimés et distribués aux destinataires figurant sur la liste du REMPEC. En outre, la base de données

TROCS (transport de substances chimiques) a été développée et est maintenant devenue le Système méditerranéen intégré d'information à l'appui de la prise de décisions (MIDSIS), qui était initialement une base de données mais qui est devenu un mécanisme beaucoup plus perfectionné dont tous les usagers peuvent se servir pour faciliter la prise de décisions en cas d'urgence.

En outre, afin de doter les décideurs des informations techniques nécessaires pour mettre à jour les plans d'urgence nationaux et banques de données nationales, plusieurs documents publiés par le REMPEC ainsi que des documents élaborés par d'autres entités comme présentant un intérêt majeur ont été distribués aux correspondants du Centre. Les documents du REMPEC qui ont été distribués sont notamment les suivants:

- Documents de base, recommandations, principes et lignes directrices concernant la pollution accidentelle du milieu marin, la préparation à la lutte et la lutte antipollution en cas de situation critique, l'assistance mutuelle et la prévention de la pollution marine par les navires, édition de 2002, RIS A (anglais/français);
- Guide pour la lutte contre la pollution accidentelle du milieu marin en Méditerranée, édition de 2002, RIS/D/1 (anglais/français);
- Recommandations concernant la prévention de la pollution et de l'impact sur l'environnement causés par les navires de plaisance en Méditerranée (anglais/français);
- Brochure préparée par le REMPEC en vue du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg intitulée "La protection de la Méditerranée contre les accidents maritimes et les rejets illégaux par les navires: vers un développement durable dans la région méditerranéenne", publiée en juin 2002 (anglais/français);
- Alertes et accidents en Méditerranée, édition de 2002 (anglais/français).

2.6 Renforcement des capacités

En matière de renforcement des capacités, le Centre a continué d'accorder la priorité au développement des systèmes nationaux de préparation à la lutte et de lutte antipollution en cas de situation critique ainsi qu'à l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux et à la formation.

L'état des ratifications des Conventions de l'OMI et des Protocoles connexes donne une indication des résultats obtenus. À la fin de 2002, 10 des 33 Conventions et Protocoles pertinents avaient été ratifiés par presque toutes les Parties contractantes et 15 par certaines d'entre elles. Au cours des deux dernières années, il y a eu 18 nouvelles ratifications: une ratification pour le Protocole SOLAS 88, le Protocole lignes de charge 88, la CSC 72, le STCW 78, le Protocole "interventions" 69, l'OPRC 90, la Convention sur les eaux de cale de 2001 et la Convention SOLAS 74; deux ratifications pour le Protocole SOLAS 78, la Convention "facilitation" 65, le Protocole CLS 92, le Protocole "Fonds" 92 et la Convention sauvetage 89. Par ailleurs, quatre pays ont dénoncé la CLC 69, un pays le Protocole à CLC 76, trois la Convention Fonds 71 et un le Protocole "Fond" 76.

Une fois de plus, les résultats des activités de formation du REMPEC ont été remarquables. Une série de séminaires, de cours de formation et d'ateliers ont été organisés, dont deux cours régionaux, trois cours sous-régionaux et trois cours nationaux de formation, un séminaire sur la responsabilité et la réparation des dommages qui a eu lieu en Tunisie, dix réunions techniques et la sixième réunion des correspondants du REMPEC. En tout, près de 500 participants ont suivi ces réunions. La liste des participants à ces cours et réunions et leur décomposition par pays confirment que, comme il ressort de l'évaluation, la composante formation du REMPEC est extrêmement réussie, spécialement si l'on considère que, des 2200 personnes formées depuis sa création, près de la moitié l'ont été au cours des quatre dernières années.

2.7 Coopération avec l'industrie pétrolière et d'autres organisations

Comme par le passé, la coopération avec l'industrie pétrolière a continué de se développer et de se resserrer. Il y a lieu de citer en particulier ce qui suit:

- Dans le cadre du système français VIE (*Volontariat international en entreprise*), la société TOTALFINA ELF a continué de fournir au REMPEC les services d'un biologiste marin auxiliaire;
- l'industrie pétrolière italienne, représentée par l'UPI (*Union Petrolifera Italiana*), a, en mars 2002, détaché un ingénieur auprès du REMPEC pour une période initiale de deux ans;
- dans le cadre d'un accord de stage conclu avec l'Université française *Patheon-Assas Paris II*, un jeune juriste a été détaché au REMPEC pendant sept mois, à compter de février 2002, et a réalisé une étude comparative des réglementations internationales existantes (OMI, CE, PAM) concernant les transports maritimes et la protection de l'environnement.

2.8 Application des recommandations de la Douzième réunion des Parties contractantes

Indépendamment de la révision du Protocole "prévention et situations critiques" et de la formulation d'une proposition d'élaboration d'un instrument juridique régional sur la prévention de la pollution du milieu marin par les navires de plaisance, comme indiqué ci-dessus, une étroite collaboration a été instaurée avec l'Agence spatiale européenne (ASE). Dans ce contexte, le REMPEC a pris une part active à plusieurs projets (TESEO, VASCO, CLEOPATRA) visant à évaluer l'efficacité des systèmes de surveillance par satellite de la pollution opérationnelle et accidentelle du milieu marin.

Il est prévu d'entreprendre un projet pilote sur l'utilisation combinée de moyens de surveillance spatiale, aérienne et maritime dans des secteurs spécifiques de la Méditerranée dans le cadre du programme THETIS. Ce projet sera présenté pour financement à la Communauté européenne.

II A.3 Production propre

3.1 Contribution du CAR/PP à la mise en œuvre du Protocole "tellurique"

La réduction de la pollution industrielle est l'une des premières priorités du Programme d'actions stratégiques (PAS) pour la mise en œuvre du Protocole "tellurique". Pendant l'exercice biennal 2002-2003, le projet FEM, sous la coordination du MED POL, a appuyé principalement la préparation de lignes directrices et de plans. Plusieurs ont été élaborés par le Centre d'activités régionales pour une production propre (CAR/PP) afin d'aider les pays à préparer la section "maîtrise de la pollution industrielle" de leurs plans d'action nationaux (PAN). Ces documents techniques concernent notamment l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et des techniques de production propre. Les guides et plans élaborés sont notamment les suivants:

- un guide régional pour l'application des MPE en vue d'une utilisation rationnelle des engrais et la réduction des pertes d'éléments nutritifs dans l'agriculture, établi par une équipe d'experts et examiné par deux experts de l'extérieur;
- un guide régional pour l'application des MTD, MPE et techniques de production propre dans le secteur industriel des pays méditerranéens, établi par une équipe d'experts et examiné par une réunion d'experts, qui expose les méthodes à suivre à l'avenir pour l'application des MTD, MPE et technologies de production propre dans la région;
- un guide régional pour l'application des MTD et des MPE dans les installations industrielles qui constituent une source de DBO, d'éléments nutritifs et de solides en suspension, établi par une équipe d'experts et examiné par une réunion d'experts, qui servira de base, sur le plan technique, à l'élaboration du plan régional de réduction de 50% d'ici à 2005 de la DBO d'origine industrielle; et
- un plan régional de réduction de 20% d'ici à 2007 du volume de déchets dangereux produits par les installations industrielles dans la région de la Méditerranée, établi par une équipe d'experts et examiné par une réunion d'experts.

3.2 Renforcement des capacités et formation

Pendant l'exercice biennal 2002-2003, les différentes activités réalisées par le CAR/PP en matière de renforcement des capacités et de formation ont été planifiées à la lumière des critères ci-après: secteurs présentant un intérêt pour la région, secteurs dans lesquels le CAR/PP a réalisé des études approfondies, activités de renforcement des capacités dans le contexte de projets en cours, activités concernant la révision d'études ou de publications et les activités réalisées dans le cadre du PAM. Parmi toutes ces activités, il y a lieu de relever en particulier les suivantes:

- un cours régional de formation aux techniques et pratiques de production propre réalisé à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux et experts participant à l'élaboration des plans d'action nationaux (PAN) dans le cadre du PAS, dans le but de les familiariser avec les informations et les études de cas nécessaires pour faciliter l'introduction d'approches d'éco-efficacité dans les PAN;
- une réunion d'experts sur la prévention de la pollution dans le secteur du textile visant à promouvoir l'échange de données d'expérience et le transfert de technologies entre experts méditerranéens, à l'occasion de laquelle il a été présenté une étude sur la prévention de la pollution dans l'industrie méditerranéenne du textile et les participants ont visité une importante entreprise textile de Catalogne pour voir comment celle-ci avait intégré à ses activités des considérations environnementales;
- une série d'ateliers de formation (12 pendant l'exercice biennal) sur la méthode de diagnostic environnemental des opportunités de minimisation de la pollution (DEOM),

organisés dans le but de familiariser les bureaux d'études, entreprises et professionnels avec la méthodologie DEOM afin de les aider à détecter les possibilités de prévention de la pollution dans les procédés industriels;

- un atelier sur l'environnement et le développement et le rôle du PAM dans la région organisé à l'intention des spécialistes méditerranéens de la communication visant à familiariser ces derniers avec les questions liées à l'environnement et au développement durable (à l'occasion duquel le CAR/PP s'est chargé d'exposer les aspects de la question intéressant l'industrie);
- une réunion chargée d'étudier la suite donnée aux recommandations formulées par le groupe de la CMDD sur le thème "industrie et développement durable", qui a représenté le prolongement d'un premier atelier régional sur cette question et a rassemblé les représentants d'institutions méditerranéennes afin de passer en revue les activités menées par ces dernières dans le contexte des recommandations susmentionnées et d'analyser comment les différentes propositions doivent être ou sont déjà appliquées;
- un deuxième séminaire sur les instruments juridiques et de gestion de protection du littoral méditerranéen;
- un atelier sur le développement durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, organisé en vue d'une analyse des efforts réussis de mise en œuvre de techniques de production propre, de développement durable et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans la région;
- un échange de données d'expérience organisé entre le Centre de Koper de développement régional de la Slovénie et le CAR/PP tendant à renforcer les capacités des agents publics de ce pays grâce à une explication du modèle de gestion environnementale en Catalogne.

Le CAR/PP a également apporté un appui important à l'atelier de la CMDD sur les "Orientations-cadre pour l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne de développement durable" ainsi qu'à un colloque sur les zones côtières et marines protégées de la Méditerranée.

3.3 Publications et diffusion de l'information

Pendant l'exercice biennal, il a été diffusé des informations sur les avantages que comporte, du point de vue commercial, l'incorporation des aspects touchant l'environnement et le développement durable aux activités industrielles.

En outre, il a été établi un système IntraWeb pour permettre aux points focaux nationaux et au CAR/PP de communiquer rapidement. Le CAR/PP a continué de publier une série de périodiques et de publications pour diffuser des informations sur les nouveaux aspects des techniques de production propre dans le contexte méditerranéen, y compris en ce qui concerne les priorités du PAS. Les fiches *Med Clean* et le bulletin *CP News* sont maintenant publiés seulement sous forme électronique. Les principales publications parues sont les suivantes:

- *CP News* (numéros 10 à 15, informations sur les activités concernant la production propre réalisées dans la région);
- *Med Clean* (il a été publié en 2002 des études sur 12 entreprises méditerranéennes qui ont identifié et exploité des possibilités de prévention de la pollution, 4 autres ont été finalisées en 2003 et 4 autres encore seront publiées dans le second semestre de l'année);
- *Publication technique annuelle du CAR/PP: Entreprises méditerranéennes et durabilité* (le deuxième numéro, contenant le texte des exposés faits par les participants à l'Atelier régional sur la situation et les tendances de l'industrie et du développement durable a paru au début de 2002 et le No. 3 sera publié en 2003);

- *Fiches d'information et brochures* – les fiches d'information ci-après, dont certaines sont de caractère général et d'autres portent sur des secteurs spécifiques, ont été publiées, le deuxième type étant accompagné d'un CD-ROM contenant l'étude correspondante:

Informations de caractère général

- Promotion d'une production propre dans le secteur industriel: Vers un développement durable en Méditerranée
- Fiche d'information sur le CAR/PP

Informations de caractère sectoriel

- Prévention de la pollution dans l'industrie laitière
- Possibilités de prévention de la pollution dans le secteur des tanneries dans la région méditerranéenne
- Possibilités de recyclage et de réutilisation des huiles usées
- Prévention de la pollution dans les textiles, la teinture, l'impression et le finissage
- Prévention de la pollution dans le secteur de l'imprimerie

Multimédia

- Prévention de la pollution dans l'industrie laitière
- Prévention de la pollution dans le secteur des tanneries

Cours de formation DEOM (cours interactif fondé sur des matériels théoriques, des exemples et des exercices pratiques visant à faciliter l'apprentissage de la méthodologie DEOM, accompagné d'une fiche qui met en relief les traits saillants du cours et qui sert d'enveloppe au CD ROM).

Le CAR/PP a restructuré et mis à jour son site web ainsi que son IntraWeb, qui offre un accès contrôlé aux points focaux nationaux (voir <http://www.cema-sa.org>). Il a été constitué une base de données qui constitue un répertoire d'experts méditerranéens sur la prévention de la pollution pouvant être utilisé pour trouver des experts de l'éco-efficacité et de la production propre dans le contexte méditerranéen. De plus, dans le but de contribuer au transfert de technologies dans la région, le CAR/PP a élaboré et doit afficher sur son site web une base de données constituant une compilation des technologies respectueuses de l'environnement pour le secteur des textiles (teinture, impression et finissage). Il sera également élaboré une base de données pour le secteur du papier et de la pâte à papier.

3.4 Études

Des guides élaborés concernant les outils, les stratégies de gestion et les méthodologies constituent la base de la mise en œuvre des solutions d'éco-efficacité. Pendant l'exercice biennal, le CAR/PP a réalisé plusieurs études, dont celle concernant la méthodologie DEOM dont il est question ci-dessus. Un autre des principaux thèmes des études de caractère général consiste à suivre les progrès accomplis dans l'introduction des concepts de durabilité et de production propre dans les pays méditerranéens. Par ailleurs, le CAR/PP a continué de rédiger des études sur les possibilités de prévention de la pollution, notamment grâce à l'application des techniques de production propre, des MTD et MPE disponibles dans la région méditerranéenne. Ces études offrent un diagnostic préliminaire de la situation dans des secteurs spécifiques de chaque pays, ce qui permet d'établir un profil méditerranéen pour chacun de ces secteurs.

Les études de caractère général qui ont été préparées portent notamment sur:

- les applications de la biotechnologie dans l'industrie, la nature, les principes et l'évolution de la biotechnologie, les principaux domaines d'application de la biotechnologie, les obligations industrielles en tant qu'outil de gestion de l'environnement et de la prévention de la pollution, les ressources biotechnologiques existantes dans la région méditerranéenne et ailleurs et l'application de la biotechnologie pour la réduction de la pollution dans les divers secteurs industriels;
- les progrès accomplis sur la voie d'une production propre dans les pays du PAM avec une description de la situation et l'évolution de la production propre dans la région; et
- l'organisation des secteurs industriels dans la région, étude qui contient un tableau préliminaire de la façon dont les secteurs industriels sont organisés dans les pays méditerranéens et des acteurs qui y interviennent.

Les études sectorielles ont trait aux thèmes ci-après:

- possibilités de prévention de la pollution dans l'industrie du finissage (mise à jour d'une étude antérieure);
- prévention de la pollution dans l'industrie laitière, description des principaux procédés de production et des opérations auxiliaires intervenant dans la fabrication de produits laitiers, exposés des problèmes environnementaux connexes et des principales possibilités de prévention de la pollution, analyse de la situation actuelle du secteur dans chaque pays de la Méditerranée et exemples d'application de certaines des options présentées par des entreprises de la région;
- prévention de la pollution dans le secteur du textile dans la région méditerranéenne, description des procédés de fabrication et des opérations auxiliaires intervenant dans les sous-secteurs de la teinture, de l'impression et du finissage, exposé des principales possibilités de prévention de la pollution dans ces sous-secteurs et analyse de l'industrie dans plusieurs pays de la Méditerranée avec des exemples d'entreprises spécifiques;
- prévention de la pollution dans le secteur de l'imprimerie, description des procédés de production et des opérations auxiliaires et analyse des principales possibilités de prévention et d'atténuation de la pollution dans ce secteur; et
- possibilités de prévention de la pollution dans le secteur de la logistique, l'accent étant mis en particulier sur la logistique d'entreprise, y compris les transports et les points de chargement et de déchargement.

3.5 Projets

Outre sa participation au projet FEM, qui est décrite ci-dessus, le CAR/PP a participé à plusieurs autres projets:

- *Projet LIFE*: renforcement des capacités en Bosnie-Herzégovine. Ce projet, coordonné par le point focal national, tend à créer dans le pays un centre de production propre. Un appui a été fourni pour la constitution d'une bibliothèque pour le futur centre, la publication du bulletin *Voice of sustainability* et la réalisation de différentes activités de renforcement des capacités. Une délégation nationale composée de représentants de plusieurs ministères ainsi que d'institutions publiques et privées a rendu visite au CAR/PP pour voir comment le Ministère de l'environnement de la Catalogne est administré et structuré, comment ses services traitent avec les entreprises et quelles sont les activités menées pour promouvoir l'éco-efficacité. Un programme d'activités de formation a été organisé à l'intention de 40 représentants d'institutions publiques et privées du pays pour les familiariser avec les possibilités de production propre. En outre, il a été organisé un atelier à l'intention de fonctionnaires d'organismes

gouvernementaux, de représentants d'entreprise et de techniciens pour faire connaître le rôle que peuvent jouer les pouvoirs publics dans la promotion de la gestion environnementale, spécialement dans le secteur industriel. Enfin, il a été organisé un atelier de formation de 25 représentants d'entreprise à la méthodologie DEOM.

- *Projet ACORN – EPICENTRE*: ce projet est axé sur la mise au point d'instruments de gestion environnementale pour les petites et moyennes entreprises (PME), notamment grâce à une comparaison entre la méthodologie DEOM et celle proposée par le Système d'éco-gestion et d'audit (EMAS) et à l'établissement d'un cheminement que les PME peuvent suivre, étape par étape, pour mettre en place un système de gestion environnementale. Cette méthodologie est orientée vers la chaîne de production et met l'accent sur la possibilité de la mettre en œuvre étape par étape, autrement dit pas en une seule fois.

II.B Diversité biologique et aires spécialement protégées

Depuis l'entrée en vigueur du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, il a été entrepris un grand nombre d'activités très diverses pour le mettre en œuvre au plan national ainsi qu'au niveau de la région méditerranéenne, en collaboration avec les organisations et institutions régionales. Le processus d'élaboration du Plan d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO) a offert l'occasion de définir les besoins nationaux en vue d'intensifier les efforts déployés pour mettre en œuvre le Protocole et de contribuer à réduire le déclin des espèces marines et côtières menacées d'extinction et la dégradation de leurs habitats.

II.B.1 Établissement du Plan d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO)

Le Conseil du FEM, en avril 2000, a approuvé non seulement le Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre dans la région méditerranéenne (PAS), mais aussi un projet tendant à élaborer un Plan d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO). Le principal objectif du projet PAS BIO est de rassembler des données et d'identifier les besoins des pays de la région dans ce domaine afin d'élaborer un PAS pour la conservation de la diversité biologique qui serait présenté pour adoption à la Treizième réunion des Parties contractantes. Le PAS BIO constitue le fondement logique pour la mise en œuvre du nouveau Protocole "ASP et biodiversité" de 1995.

Le point de départ pour l'élaboration du PAS BIO a été l'évaluation, aux échelons régional et national, de la diversité biologique marine et côtière en Méditerranée qui a été fondée sur les inventaires, les bases de données et les informations disponibles au titre de tous les projets, accords internationaux et plans nationaux relatifs à la diversité biologique. Il s'est agi d'une opération indispensable pour identifier les besoins, les mesures à adopter en priorité et les approches les mieux appropriées à appliquer aux échelons national et régional en vue d'améliorer les capacités d'appliquer efficacement les dispositions du Protocole, compte tenu des recommandations formulées par les Sommets de Rio et de Johannesburg.

Afin de promouvoir la coordination et d'éviter les doubles emplois, il a été convenu qu'il serait tenu compte, lors de l'élaboration du PAS BIO, des travaux déjà accomplis aux échelons national et régional. Il a également été créé un Comité consultatif composé de représentants d'organismes internationaux et régionaux, qui a fourni des avis techniques sur l'élaboration du PAS BIO.

Les pays méditerranéens ont été invités, par l'entremise de leurs points focaux nationaux du PAM, à désigner des correspondants nationaux dont le rôle principal a consisté à coordonner les activités au plan national et à fournir des indications au CAR/ASP pour l'exécution du projet. Une première réunion des correspondants nationaux a eu lieu à Alicante en juillet 2001.

Le projet PAS BIO a commencé le 1^{er} janvier 2001. Depuis lors, le Comité consultatif s'est réuni à trois reprises (Tunis, février 2001 et janvier 2003; et Athènes, mai 2003). Entre les première et deuxième réunions des correspondants nationaux, 19 pays méditerranéens ont entrepris d'établir un diagnostic national et ont rédigé des rapports nationaux, il a été proposé 57 plans d'action nationaux sur des aspects spécifiques de la diversité biologique et il a été formulé 10 documents régionaux ainsi que l'avant-projet de PAS BIO. Un deuxième projet reflétant les observations formulées pendant la deuxième réunion des correspondants

nationaux a été finalisé et présenté à la sixième réunion des points focaux nationaux pour les ASP.

Le projet PAS BIO a été présenté au groupe de travail pour la réalisation de l'objectif 2010 au plan international lors de la réunion "2010: *La biodiversité, enjeu mondial*" (Londres, mai 2003), organisée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE, le WCMC et le PNUD. Cette présentation a eu lieu le 22 mai 2003, Journée internationale de la diversité biologique. L'accent a été mis sur l'importance des activités envisagées dans le PAS BIO, eu égard à la recommandation formulée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à l'intention des programmes des mers régionales tendant à ce que ces derniers contribuent à la réalisation de l'objectif 2010 en considérant celui-ci comme un aspect faisant partie intégrante de leurs activités.

La principale difficulté prévue pour la suite de l'exécution du projet tient au manque de taxonomistes dans la région méditerranéenne. Il faudra également, pour exécuter le PAS BIO, établir des mécanismes aux échelons bilatéral et multilatéral. Cela étant, le PAS BIO a été conçu comme une contribution régionale à la mise en œuvre des recommandations de Johannesburg.

II.B.2 Protection des espèces menacées d'extinction

2.1 Mise en œuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

Lors de la dernière réunion des points focaux nationaux pour les ASP (Valence, avril 2001), le CAR/ASP a souligné que les mesures adoptées jusqu'à présent en Méditerranée en vue de la conservation du phoque moine ne sont pas suffisantes pour garantir la survie de l'espèce et que celle-ci continuait à régresser. Conformément à la demande de la réunion des points focaux nationaux pour les ASP, il a été organisé une réunion d'experts qui a eu lieu en République arabe syrienne en septembre 2002 pour passer en revue un document proposant les activités à entreprendre en priorité pour améliorer les mesures de protection de l'espèce. Compte tenu des observations du Bureau (Sarajevo, mai 2003), un bref document concret exposant les mesures prioritaires à adopter d'urgence a été soumis à la sixième réunion des points focaux nationaux pour les ASP (Marseille, juin 2003) dans le but d'empêcher l'extinction du phoque moine et d'atténuer les problèmes liés aux interactions avec les pêcheries côtières.

Il a également été entrepris d'autres activités pour recenser la présence du phoque moine dans des sites spécifiques, et il a notamment été organisé au printemps 2002 une mission sur le terrain pour identifier les sites critiques possibles où pourrait se trouver le phoque moine de Méditerranée dans la région côtière de la Cyrénaïque, en Jamahiriya arabe libyenne, en collaboration avec l'Office général de l'environnement de la Libye et l'Istituto Centrale per la Ricerca Scientifica e Tecnologica Applicata al Mare (ICRAM) de l'Italie.

2.2 Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

Les activités réalisées dans ce domaine ont porté sur les points suivants: i) amélioration des connaissances scientifiques de certains aspects de la biologie des tortues marines, et en particulier la dynamique de leurs populations en Méditerranée et leurs activités de nidification; ii) élaboration de réglementations en vue de la conservation et de la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats; iii) diffusion d'informations et échange de données d'expérience grâce à l'organisation de programmes de formation et à la

publication de documents techniques; et iv) organisation de la première Conférence méditerranéenne sur les tortues marines. Cette dernière réunion a été organisée à Rome en octobre 2001, conjointement avec les Secrétariats de la Convention de Bonn et de la Convention de Berne, avec un appui financier et logistique du Gouvernement italien, par l'entremise du Ministère de l'environnement et de l'ICRAM.

À la demande du point focal pour les ASP de la Turquie, il a été fourni une assistance pour la réalisation d'un programme de surveillance des tortues vertes qui a eu lieu pendant l'été 2001 sur la plage de Kazanlı. Ce programme avait principalement pour objectif d'entreprendre un recensement complet pendant la saison de la nidification pour que le Ministère de l'environnement de la Turquie puisse disposer des informations de base nécessaires pour élaborer une stratégie de conservation de l'espèce. Une affiche sur les résultats de ce programme a été présentée lors du dernier Colloque international sur la biologie et la conservation des tortues marines qui a eu lieu à Kuala Lumpur, en Malaisie. En outre, il a également été fourni en 2002 une assistance au Ministère de l'environnement de la Turquie pour des activités de conservation dans le sud du pays, principalement sur les plages d'Akyatan et de Samandag, dans le but d'entreprendre un programme de suivi inspiré du modèle de Kazanlı. Dans le cadre de cette assistance, il a notamment été organisé des activités de formation des experts nationaux. En outre, un appui a été fourni pour l'étude scientifique menée depuis 1996 pour promouvoir le suivi, la gestion des nids et la recherche sur les sites de nidification dans les Îles Kuriat.

Le Ministère de l'environnement du Liban, avec l'appui du CAR/ASP et l'Association méditerranéenne pour la conservation des tortues marines (MEDASSET), a lui aussi organisé une enquête pour étudier la nidification des tortues marines le long du littoral libanais. L'étude a confirmé la nidification de tortues vertes dans le sud du Liban et a identifié l'interaction avec les pêcheries comme un problème majeur.

Conformément à la recommandation formulée par la Douzième réunion des Parties contractantes, il a été établi un rapport technique sur la normalisation des méthodes de marquage et la centralisation dans une base de données des informations obtenues grâce aux programmes de marquage. Ce document a été soumis pour information à la réunion des points focaux nationaux pour les ASP.

Afin de réduire la mortalité des tortues marines, il a été établi un projet de lignes directrices pour faciliter l'intervention des centres de sauvetage des tortues marines. Ces lignes directrices sont conçues de manière à doter les organismes de conservation, les décideurs et les responsables de centres de sauvetage existants des informations et des conseils pratiques nécessaires pour que ces centres puissent être développés et utilisés efficacement pour le traitement de tortues marines malades ou blessées. Le projet de lignes directrices a été soumis pour information à la réunion des points focaux nationaux pour les ASP. Le CAR/ASP a également publié en trois langues (anglais, arabe et maltais) un module de formation et de sensibilisation à l'intention des pêcheurs afin de réduire la mortalité due à la capture accidentelle de tortues marines dans les engins de pêche. Ce module doit également être publié en français et, en accord avec plusieurs points focaux nationaux, en croate et en slovène. Il sera utilisé pour mener des campagnes de sensibilisation des pêcheurs dans divers pays méditerranéens.

2.3 Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

L'action menée dans ce domaine a tendu principalement à améliorer les connaissances sur la situation de l'espèce, en coordination avec l'ACCOBAMS et les programmes de suivi des échouages pour en savoir plus sur les problèmes des cétacés.

Une base de données méditerranéenne sur les échouages de cétacés (MEDACES) a été constituée à l'Université de Valence (Espagne) à la suite de la conclusion d'un mémorandum d'accord avec le CAR/ASP. MEDACES, qui est actuellement appuyée par le Ministère de l'environnement de l'Espagne, est une initiative conjointe entreprise dans le cadre du CAR/ASP et de l'ACCOBAMS.

Comme il faudrait établir un réseau de suivi des échouages dans tous les États riverains de la Méditerranée, l'Université de Valence, sur la base d'un mémorandum d'accord avec le CAR/ASP, a établi des lignes directrices à ce sujet en tenant compte de l'expérience acquise par le réseau italien de suivi des échouages de cétacés. Ces lignes directrices portent notamment sur la mise en place de réseaux au plan national (notification des échouages, aptitudes et rôles des correspondants locaux, matériel, analyse par sondage et normalisation des registres, coordination nationale, réunions périodiques, ateliers, etc.). Ces lignes directrices ont été présentées pour information à la réunion des points focaux nationaux pour les ASP.

Pour marquer l'entrée en vigueur récente de l'ACCOBAMS, il a été organisé un atelier, en collaboration avec le Secrétariat de l'ACCOBAMS et le Gouvernement tunisien, en vue d'établir un guide pour l'élaboration de plans d'action nationaux pour la conservation des cétacés. Sur la base des recommandations formulées par l'atelier, une assistance est fournie à plusieurs pays méditerranéens pour les aider à élaborer des plans d'action nationaux tenant compte des dispositions de l'ACCOBAMS et du plan d'action adopté dans le contexte de la Convention de Barcelone.

Il y a lieu de rappeler que l'initiative lancée par le CAR/ASP en 1995 en vue de normaliser les catalogues de photo-identification a été suivie par le programme européen Europhlukes. En 2002, le CAR/ASP, sur la base d'un contrat conclu avec un expert de l'École pratique des hautes études de Montpellier (France) a entrepris d'établir un répertoire de photo-identification des cétacés teutophages (compatible avec les directives Europhlukes). Étant donné l'expansion rapide des programmes d'observation des cétacés partout dans le monde, il a été élaboré un document qui peut être utile pour le développement et la gestion future des activités d'observation des cétacés pour veiller à ce que celle-ci soit compatible avec les mesures de conservation. Ce document tient compte des initiatives existantes dans ce domaine et correspond aux lignes directrices de l'ACCOBAMS, qui sont plus détaillées et plus complètes.

2.4 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée

L'objectif de ce plan d'action est de préserver les formations végétales significatives pour l'équilibre du milieu marin. Il est assorti d'un calendrier qui spécifie clairement les mesures à adopter. Les activités réalisées pendant l'exercice biennal ont été conformes à ce calendrier.

Pendant l'exercice biennal, les activités réalisées par le CAR/ASP ont tendu principalement à aider les pays ayant demandé une assistance à recenser et à suivre les prairies de Posidonie. En collaboration avec Monaco, une assistance a été fournie à la Slovénie pour recenser les prairies se trouvant à l'intérieur de ses eaux territoriales et pour mener une campagne nationale de sensibilisation à la valeur de ces prairies de phanérogames. Une assistance a été fournie aussi pour étudier les prairies de Posidonie dans trois localités de Tunisie (baie de Monastir, Sidi Raïs et Kerkennah).

Il a été organisé à Marseille en avril 2002 une réunion avec les partenaires du plan d'action pour examiner les questions suivantes: i) modalités pratiques d'élaboration d'une base de données méditerranéenne sur la végétation marine; ii) normalisation des symboles

pour la cartographie de la végétation marine; iii) établissement de l'inventaire des espèces de flore méditerranéenne; et iv) organisation du deuxième Symposium méditerranée sur la végétation marine qui doit avoir lieu en Grèce en décembre 2003 avec la collaboration du Centre national grec pour la recherche marine (NCRM).

Conformément aux dispositions du paragraphe 25 du plan d'action, le CAR/ASP a reçu du Centre national grec pour la recherche marine (NCRM) une demande pour que lui soit conféré le statut d'associé à l'exécution du Plan d'action, ainsi qu'une demande de Nautilus (Italie) pour que lui soit conféré le statut de partenaire du plan d'action.

II.B.3 Élaboration de nouveaux plans d'action

3.1 Élaboration d'un plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichyens) en mer Méditerranée

La Douzième réunion des Parties contractantes a invité le CAR/ASP à établir un plan d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes de poissons cartilagineux, qui semblent être en régression. Ainsi, une réunion d'experts a été organisée à Rome en octobre 2002, en collaboration avec l'Istituto Centrale per la Ricerca Scientifica e Tecnologica Applicata al Mare (ICRAM) pour passer en revue un projet de plan d'action préparé par le Secrétariat. Ont assisté à cette réunion des experts représentant les Parties contractantes, le Centre pour la coopération méditerranéenne de l'UICN, le Groupe de spécialistes des requins de l'UICN et de l'ACCOBAMS. Le projet de plan d'action a été présenté à la sixième réunion des points focaux nationaux pour les ASP en vue d'être soumis pour adoption aux Parties contractantes (document UNEP(DEC)/MED WG.228/18, annexe II).

3.2 Élaboration d'un plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux énumérées à l'annexe II du Protocole "ASP et biodiversité"

La Douzième réunion des Parties contractantes a également prié le CAR/ASP d'élaborer un projet de plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux énumérées dans le Protocole. Le CAR/ASP a invité diverses organisations, dont MEDWET, Tour du Valat, MEDMARAVIS, Birdlife International et l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (AEWA), à collaborer au processus d'élaboration du plan d'action. Une réunion ad hoc a eu lieu à Tour du Valat (France) en février 2003 pour définir le canevas du plan d'action et rassembler les vues des divers partenaires. Le projet de plan d'action a été présenté à la sixième réunion des points focaux nationaux pour les ASP et est également soumis à la présente réunion (document UNEP(DEC)/MED WG.228/18, annexe I).

3.3 Élaboration d'un plan d'action sur les introductions d'espèces et les espèces invasives en mer Méditerranée

La Douzième réunion des Parties contractantes a demandé au CAR/ASP d'élaborer les éléments d'un projet de plan d'action sur les introductions d'espèces et les espèces invasives en mer Méditerranée. À cette fin, le CAR/ASP a invité les points focaux nationaux pour les ASP à désigner des experts qui représenteraient leurs pays au sein d'un groupe de travail chargé d'élaborer le projet de plan d'action. Un avant-projet a été élaboré et examiné par une réunion d'experts (Barcelone, septembre 2002). Des experts représentant l'OMI, l'UICN et d'autres organisations ont également contribué à la préparation du plan. Le projet de plan d'action a été présenté à la sixième réunion des points focaux nationaux pour les ASP en vue d'être communiqué pour adoption par les Parties contractantes (document UNEP(DEC)/MED WG.228/18, annexe III).

Pour faciliter la coordination et éviter les doubles emplois, il importe, si l'on veut promouvoir la réalisation des objectifs du PAM, que le REMPEC participe aux activités prévues dans le plan d'action qui relève de sa compétence.

II.B.4 Assistance fournie aux pays pour la sélection, l'établissement et la gestion d'aires spécialement protégées

La création d'aires spécialement protégées constitue souvent un moyen efficace de préserver les sites naturels qui présentent un intérêt particulier, mais leur efficacité dépend de l'application dans la pratique des mesures de gestion et de protection recommandées.

Pendant l'exercice biennal, les activités du CAR/ASP dans ce domaine ont tendu principalement à mettre en œuvre le projet régional de développement des aires marines et côtières protégées dans la région méditerranéenne (MedMPA) élaboré dans le cadre du programme SMAP. Ce projet, qui a commencé en février 2002 et qui doit durer 30 mois, couvre l'Algérie, Chypre, Israël, Malte, le Maroc, la République arabe syrienne et la Tunisie. Les partenaires du CAR/ASP qui participaient à l'exécution du projet sont l'*Istituto Centrale per la Ricerca Scientifica e Tecnologica Applicata al Mare* (ICRAM), de l'Italie; l'*Unidad de Biología Marina* (UBM) de l'*Instituto Universitario del Agua y de las Ciencias Ambientales*, de l'Université d'Alicante, de l'Espagne; et l'*Atelier technique des espaces naturels* (ATEN), de la France.

Un des principaux problèmes auxquels cherche à remédier le projet est l'insuffisance des informations disponibles sur la diversité biologique marine en Méditerranée. Il a donc été établi un inventaire de la documentation disponible sous forme d'une base de données informatisée contenant des informations bibliographiques sur les études et la documentation disponibles concernant la diversité biologique.

En outre, des plans de gestion ont été élaborés pour des aires marines spécifiques, à savoir le Parc national Al Hoceima (Maroc); l'aire protégée qu'il est proposé de créer à Rdm Majjiesa-Rass Raheb (Malte); les Parcs nationaux de Zembra et de Zembretta (Tunisie); la Réserve naturelle de Rosh Hanikra (Israël); le Parc national El Kala (Algérie); et Oum Toyour (République arabe syrienne). Des missions préliminaires d'experts ont été réalisées à Malte, au Maroc, en République arabe syrienne et en Tunisie pour préparer les études sur le terrain des aires marines respectives. Ainsi, il a été réalisé des études sur le terrain dans le Parc national Al Hoceima et dans les Parcs nationaux de Zembra et de Zembretta en vue d'élaborer des plans d'aménagement fondés sur la cartographie et les utilisations bionomiques. Les résultats des missions préliminaires et en particulier des études sur le terrain sont utilisés comme base pour préparer des versions provisoires des plans de gestion.

L'assistance fournie pour l'établissement de plans nationaux de développement d'aires marines protégées a notamment porté sur l'élaboration de plans nationaux à Chypre et en République arabe syrienne. Des analyses sur le terrain ont été réalisées dans plusieurs sites côtiers de Chypre et de la Syrie en vue d'identifier les sites marins qu'il y a lieu de préserver et qui seront proposés comme aires protégées dans le cadre du plan national.

Un autre des principaux objectifs de ce projet est d'élaborer des lignes directrices et des outils techniques pour aider les autorités et les responsables des aires protégées à promouvoir la préservation des sites naturels et des espèces. Deux outils techniques seront finalisés pendant la deuxième année du projet: des lignes directrices pour la création et la gestion d'aires spécialement protégées et un guide pratique sur les espèces qui appellent une protection spéciale dans les régions côtières de la Méditerranée (identification, gestion des populations et des habitats, suivi).

Les autres activités réalisées dans le cadre du projet ont notamment consisté à notifier les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) aux organisations internationales compétentes. Une mission de consultation s'est rendue à l'OMI pour étudier les procédures à suivre pour la notification des ASPIM à cette organisation et est parvenue à la conclusion que la proposition la mieux appropriée consisterait à ranger les ASPIM dans la catégorie des Zones marines particulièrement sensibles (ZMPS). Les ZMPS établies dans le contexte de l'OMI appellent à ce titre une protection spéciale du fait de leur importance écologique, socio-économique ou scientifique et de leur vulnérabilité à l'impact de la navigation maritime internationale. À l'heure actuelle, cependant, il n'existe dans le monde que cinq zones marines désignées comme ZMPS.

Dans le contexte des propositions d'inclusion de nouvelles aires sur la liste des ASPIM, des rapports de présentation ont été reçus du point focal national pour les ASP de l'Espagne concernant le *Parque Nacional Marítimo-Terrestre del Archipiélago de Cabrera*, les *Acantilados de Maro-Cerro Gordo* et les *Islas Chafarinas*.

II.B.5 Activités de formation relatives aux aires spécialement protégées, à la conservation des espèces et à l'information du public

5.1 Formation

Le CAR/ASP a financé la participation de stagiaires d'Israël et du Liban aux cours de formation sur la conservation des tortues marines qui ont eu lieu à Chypre dans le cadre d'une initiative entreprise en collaboration avec la Cyprus Wildlife Society avec l'appui de la Direction générale des pêcheries de Chypre. Il a également facilité la participation de dix agents de la République arabe syrienne qui travaillent sur les aires protégées aux cours de formation sur la gestion des aires protégées qui ont eu lieu en Égypte et en Tunisie.

Dans le but de renforcer les capacités nationales de recensement et de cartographie de la biocénose benthique, une composante formation a été incorporée à chacune des études sur le terrain organisées pendant l'exercice biennal, ce qui a permis aux experts nationaux participants de recevoir une formation aux techniques de cartographie des formations végétales de la biocénose benthique. Les activités menées dans le cadre du projet MedMPA ont également offert l'occasion de dispenser dans les pays intéressés une formation à la gestion des aires marines spécialement protégées et aux techniques scientifiques de surveillance continue. D'autres ateliers nationaux et un séminaire régional de formation sont prévus pendant l'année 2003 dans le contexte de ce projet.

5.2 Manuel d'aide à l'application des engagements pris concernant la conservation des espèces

Il a été rédigé un manuel pour mettre à la disposition des décideurs, des organismes d'exécution et des directeurs d'activité des listes de contrôle des mesures juridiques à adopter en vue de l'application des engagements pris pour la protection des espèces conformément au Protocole "ASP et biodiversité". Ce manuel devrait permettre d'améliorer la communication et l'échange d'informations sur les stratégies et les outils juridiques les plus fiables aux niveaux des pays et des institutions.

Il a été fourni un appui pour la cartographie des prairies de Posidonie dans le Parc national marin de Zakynthos, en Grèce, en utilisant des formulaires standard d'entrée de données. Cette activité, conçue comme étude pilote, offrirait une occasion de former le directeur du Parc national dans ce domaine.

5.3 Information

En collaboration avec les Points focaux nationaux pour les ASP de plusieurs pays méditerranéens (Croatie, Liban et Malte), il a été entrepris des campagnes de sensibilisation au Protocole "ASP et biodiversité" et aux plans d'action adoptés dans le contexte du PAM dans le but de la conservation des espèces. En particulier, l'on s'est employé à traduire le Protocole en différentes langues locales, à rédiger des brochures et à organiser des manifestations d'information.

II.B.6 Collecte de données et évaluation périodique de la situation

Dans le cadre des programmes de collecte de données et de fourniture d'une assistance aux pays pour les aider à préparer les inventaires des espèces et des sites, il a été mis au point des outils techniques pour l'élaboration des inventaires et rassemblé des informations de caractère scientifique et technique sur les sites et les espèces d'intérêt pour la conservation.

Conformément à la recommandation formulée par les Parties contractantes, une réunion d'experts a été organisée à Montpellier en novembre 2001 pour définir une classification de référence des types d'habitats côtiers (terrestres et de marais) pour la région méditerranéenne et établir une liste des types d'habitats côtiers méditerranéens (terrestres et de marais) d'intérêt pour la conservation. Cette liste d'habitats et de marais côtiers complète les inventaires établis grâce au formulaire standard d'entrée de données.

En vue d'harmoniser les systèmes de classification du CAR/ASP et MEDWET, un groupe restreint d'experts a été chargé d'élaborer des modalités concrètes d'application simultanée des deux systèmes en vue de l'établissement des inventaires des sites côtiers de la Méditerranée contenant des marais ainsi que de développer la typologie MEDWET des zones marines à la lumière de la classification des types d'habitats marins adoptés dans le cadre du PAM.

Pour mettre à l'essai la liste de classification et évaluer son applicabilité, il est fourni une assistance pour la réalisation, en collaboration avec MEDWET, de trois études de cas en Espagne, en Tunisie et en Turquie. Le projet de classification des habitats et marais côtiers a été présenté à la sixième réunion des points focaux nationaux pour les ASP pour soumission pour adoption aux Parties contractantes.

Un manuel d'interprétation des habitats marins a été rédigé pour aider les pays méditerranéens à dresser des inventaires des habitats marins au moyen du formulaire standard d'entrée de données. Ce manuel, qui servira à identifier et à évaluer l'état de préservation des habitats marins, répond aux trois critères de rigueur scientifique, d'accessibilité pour les profanes et de compatibilité avec les autres systèmes (Corine, directive Habitats).

Indépendamment de ce qui précède, des avis techniques et scientifiques sur la cartographie des prairies de Posidonie ont été fournis à l'Albanie pour l'aider à inventorier les éléments de la biodiversité marine et côtière dans le contexte d'un projet appuyé par le programme FEM/Small.

Conformément à la recommandation formulée par les Parties contractantes et en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, il a été lancé un processus d'établissement d'un centre méditerranéen d'information sur la diversité biologique marine et côtière, et il a été organisé à cette fin un atelier qui s'est tenu à Tunis en mai 2003.

II.B.7 Autres activités

7.1 Critères communs en vue de l'inclusion d'espèces supplémentaires dans les annexes au Protocole "ASP et biodiversité"

Compte tenu des procédures de modification des annexes de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des procédures suivies dans le cadre d'autres conventions et organisations internationales en vue de l'établissement et de la modification de la liste d'espèces en danger, il a été élaboré un document contenant des informations de caractère général en vue de la modification, si la nécessité s'en fait sentir, des annexes II et III du Protocole "ASP et biodiversité".

7.2 Initiative méditerranéenne concernant la taxinomie

Conformément aux recommandations formulées par les Parties contractantes, un projet d'initiative méditerranéenne sur la taxinomie a été préparé avec l'assistance d'un groupe spécial d'experts. Le projet d'initiative a été présenté à la réunion des points focaux nationaux pour les ASP, qui a recommandé de le soumettre pour adoption aux Parties contractantes (document UNEP(DEC)/MED WG.228/18, annexe V).

II.B.8 Situation en ce qui concerne la mise en œuvre du Protocole "ASP et biodiversité" au plan national

Les rapports nationaux présentés à la sixième réunion des Points focaux nationaux pour les ASP au sujet de la mise en œuvre du Protocole "ASP et biodiversité" contiennent des informations sur la situation en ce qui concerne la mise en œuvre du Protocole au plan national.

8.1 Cadre institutionnel

Dans la plupart des pays, les autorités centrales de l'administration publique, habituellement représentées par le Ministère de l'environnement, sont responsables de l'application du Protocole. Dans certains cas, il se peut que cette responsabilité relève d'un ministère spécialisé ou d'un ministère responsable d'autres secteurs, comme le Ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques, auquel cas l'environnement relève d'un département spécifique ou de deux ou plusieurs départements, comme les forêts ou les pêcheries, comme c'est le cas en Albanie, à Chypre, à Malte et en Tunisie. Dans d'autres pays, comme en Bosnie-Herzégovine, en Espagne et en partie en Italie, les questions environnementales relèvent de la responsabilité du gouvernement central et en même temps des autorités régionales pour les aspects locaux ou régionaux. Les ministères responsables de l'environnement comportent des services administratifs distincts chargés des politiques touchant les ASP et la conservation de la diversité biologique, qui sont par conséquent responsables de la mise en œuvre des éléments pertinents du PAS et du Protocole "ASP et biodiversité". Depuis plusieurs années déjà, on constate une prise de conscience croissante, au plan national, de l'importance des aires protégées, y compris des marais, sites naturels, parcs naturels, réserves naturelles, espèces animales et végétales menacées et/ou protégées et habitats et écosystèmes sensibles.

8.2 Cadre juridique pour la préservation des espèces et des sites

Des efforts ont été déployés, y compris au moyen de l'adoption de nouveaux instruments juridiques et réglementations dans certains pays, pour améliorer et adapter la législation nationale relative à la préservation de la biodiversité marine et côtière. Il faudra par conséquent, à l'avenir, accorder une attention accrue à la mise en œuvre des instruments juridiques actuels et futurs, particulièrement pour ce qui est de la corrélation qui existe entre l'exploitation des ressources biologiques et la préservation des espèces et habitats menacés.

8.3 Mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la préservation de la diversité biologique dans les zones marines et côtières méditerranéennes

Une analyse de la situation fait apparaître des différences, en ce qui concerne aussi bien les moyens disponibles que les résultats obtenus ou escomptés, entre les pays du littoral septentrional de la Méditerranée qui sont ou qui doivent devenir membres de l'Union européenne et qui, indépendamment de leurs propres moyens, bénéficient de programmes européens comme NATURA 2000 pour l'établissement d'inventaires des sites (pour lesquels les désignations sont conformes à la directive Habitats de l'Union européenne dans le cas des cinq pays méditerranéens membres de l'Union) et les autres pays méditerranéens. Le programme SMAP, en tant qu'élément du Partenariat euro-méditerranéen, a sélectionné entre autres domaines d'activités le développement intégré des zones côtières, y compris la conservation de la diversité biologique. Il y a lieu de relever en outre que le projet PAS BIO, auquel participent 19 pays, a permis à tous les pays de préparer des rapports à jour sur la situation de leur environnement en général et sur la préservation de la nature et de la diversité biologique en particulier. Le CAR/ASP joue un rôle important dans ce domaine par l'assistance qu'il fournit aux pays pour les aider à mener à bien des tâches spécifiques, comme l'établissement d'un inventaire détaillé de la flore et de la faune sur le littoral méditerranéen du Maroc. Si certains pays méditerranéens ont élaboré des politiques de conservation dans les zones côtières et les zones humides, les politiques doivent encore être harmonisées avec différentes autres politiques économiques et sociales.

8.4 Observation/études des espèces allogènes dans les zones marines et côtières de la Méditerranée

Les espèces qui sont délibérément introduites (spécialement aux fins de l'aquaculture) ou qui le sont involontairement (par le biais des eaux de cale ou d'une espèce ornementale) doivent retenir davantage l'attention étant donné l'impact qu'elles peuvent avoir sur les espèces locales et leurs habitats et écosystèmes. Or, l'on ne trouve guère d'informations à ce sujet dans les rapports nationaux.

8.5 Activités entreprises dans le contexte de la mise en œuvre des plans d'action pour la conservation des espèces adoptés par le PAM

Les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des études et recherches et l'élaboration des rapports et documents prévus par les plans d'action pertinents (en particulier ceux qui ont trait au phoque moine, aux tortues marines, aux cétacés et à la végétation méditerranéenne) varient selon le pays et l'espèce dont il s'agit. Les efforts les plus notables semblent porter sur les tortues marines, spécialement *Caretta caretta* et le phoque moine. L'intérêt que les pays méditerranéens portent à la protection des cétacés s'est accru depuis l'entrée en vigueur de l'Accord ACCOBAMS. En ce qui concerne la végétation, deux espèces (*Posidonia oceanica* et *Cymodocea nodosa*) sont celles qui retiennent le plus l'attention. Dans ce contexte, et étant donné l'absence de références

temporelles, les pays s'intéressent vivement à une cartographie dynamique des prairies de Posidonie étant donné que ce phanérogame, qui revêt un tel intérêt des points de vue écologique et biologique, est considéré comme le plus menacé par les activités de pêche et par la pollution dans de nombreuses régions de la Méditerranée. Le projet MEDWET/FEM pour la Méditerranée concernant les zones humides a permis à plusieurs pays méditerranéens d'analyser la végétation dans trois zones protégées, mais l'application de mesures concrètes de conservation exige des moyens qui ne sont pas disponibles pour l'instant.

8.6 Activités concernant l'établissement d'inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation au moyen du formulaire standard d'entrée de données

Plusieurs pays, dont la Bosnie-Herzégovine, Chypre, Israël, l'Italie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Liban, Malte, la République arabe syrienne et la Slovénie, utilisent des formulaires standard pour l'entrée des données concernant les sites naturels d'intérêt pour la conservation. Dans certains cas, cela résulte des évaluations réalisées dans le contexte de projets déterminés d'identification des sites, comme NATURA 2000, ou de la description des zones marines qui pourraient devenir des ASPIM (RAMOGE). En Italie, il a été entrepris un programme national d'établissement des espèces et des habitats au moyen du formulaire standard d'entrée de données.

8.7 Collaboration à la mise en œuvre du Protocole et/ou des plans d'action, spécialement aux échelons bilatéral ou sous-régional

La plupart des pays méditerranéens sont Parties à la Convention de Barcelone, à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention de Ramsar, aux Conventions de Bonn et de Berne et à la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction, mais la mesure dans laquelle ils s'emploient effectivement à promouvoir la préservation de la diversité biologique et la désignation et la gestion d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) est inégale. Les pays du Nord entretiennent une certaine collaboration avec ceux du Sud aux échelons bilatéral, régional ou sous-régional et fournissent des ressources qui sont précieuses mais limitées. Entre autres projets de collaboration, il y a lieu de mentionner le projet NATURA 2000, dans le cadre duquel les sites sont désignés conformément à la directive Habitats de l'Union européenne dans les cinq États méditerranéens membres de l'Union, et le Programme SMAP. Au plan sous-régional, certains pays ont commencé à collaborer dans des domaines d'intérêt commun. L'on peut en citer comme exemple la création d'un sanctuaire pour les mammifères marins dans la région Corse-Provence-Ligurie (France, Italie et Monaco), le sanctuaire pour les cétacés dans l'archipel de Losinj-Cress (Croatie et Monaco) et l'élaboration d'un plan d'action pour la gestion d'une zone transfrontière (Bosnie-Herzégovine et Croatie).

Le projet PAS BIO a eu un effet de catalyseur pour nombre de pays. Grâce à leur participation à ce projet, ces derniers ont pu appréhender leur situation et leurs besoins en matière de préservation et de protection et identifier les ressources scientifiques, techniques et financières requises. Au plan national, des associations et organismes publics et/ou non gouvernementaux commencent peu à peu à être pris en considération et devraient être associés de plus près aux activités futures étant donné le rôle qu'ils peuvent jouer pour sensibiliser les milieux qui s'intéressent activement à la conservation et à la gestion des ASPIM et des zones marines et côtières protégées.

II.B.9 Sixième réunion des points focaux nationaux pour les ASP

La sixième réunion des points focaux nationaux pour les ASP s'est tenue à Marseille avec l'appui du Conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Ministère de l'écologie et du développement durable de la France. La réunion a passé en revue les activités menées pendant l'exercice biennal 2002-2003 et a examiné les nouveaux plans d'action et mécanismes devant être adoptés lors de la réunion des Parties contractantes ainsi que les recommandations et le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

II.C Gestion durable des zones côtières

La situation des zones côtières en Méditerranée est actuellement caractérisée par:

- L'existence de plus de 100 "*points chauds*" côtiers où sont concentrés beaucoup des problèmes de pollution aussi bien marine que terrestre, très souvent joints à des problèmes économiques majeurs qui ne font qu'aggraver les problèmes environnementaux: il s'agit essentiellement d'agglomérations urbaines;
- L'érosion côtière constitue un problème majeur dans nombre de pays méditerranéens, et l'on estime par exemple que 25% du littoral italien sur l'Adriatique et 7% de la côte sur la mer Égée présentent des tendances à l'érosion, tandis que 50% seulement du total du littoral méditerranéen peut être considéré comme stable: nombre de ces problèmes sont causés par l'activité humaine;
- Dans les régions très polluées, beaucoup de communautés benthiques disparaissent et la perte des habitats constitue la principale manifestation de la dégradation de l'environnement: les zones humides ont régressé de 93% depuis l'ère romaine, tandis que 1 500 km du littoral euro-méditerranéen sont considérés comme artificiels (ports maritimes et ports de plaisance, etc.);
- La menace croissante représentée par l'introduction d'espèces invasives par le biais des transports maritimes, particulièrement dans des mers régionales fermées comme l'Adriatique;
- Les effets des changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer se manifestent de plus en plus sous forme de sécheresse, d'inondation, d'érosion des sols et de désertification, d'érosion des côtes, de tempêtes, de changements de la salinité de l'eau de mer et d'une réduction de la biodiversité;
- Le patrimoine culturel méditerranéen, qui constitue une précieuse ressource dans la région, est menacé par les processus de la mondialisation, la littoralisation intensive et l'extension des peuplements.

L'on considère généralement que la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est un cadre conceptuel qui facilite l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques visant à promouvoir le développement durable des zones côtières. Grâce à l'action entreprise par le PAM, et en particulier par le CAR/PAP, ainsi que par d'autres acteurs internationaux et nationaux, l'on a commencé à avancer dans l'application du concept de GIZC dans la région. Le CAR/PAP a aidé à promouvoir une approche concrète de la GIZC, notamment en adaptant et simplifiant les outils et techniques pour les rendre plus accessibles, en préparant une large gamme de publications à ce sujet, en exécutant un grand nombre de projets concrets, en analysant en détail divers problèmes côtiers spécifiques et en formulant des recommandations de caractère général ou technique à l'intention des autorités nationales et locales et des autres parties prenantes. L'on a redoublé d'efforts pour aider les autorités nationales à élaborer des lois concernant spécifiquement les régions côtières. Par-dessus tout, il a été lancé à la demande des Parties contractantes des activités afin d'explorer les possibilités d'élaborer un instrument juridique régional concernant spécifiquement la GIZC.

1 Activités réalisées en 2002-2003

Les activités menées à bien par le CAR/PAP au cours de l'exercice biennal écoulé ont tendu à la fois à réaliser l'objectif à long terme du PAM, à savoir promouvoir une gestion durable des zones côtières de la Méditerranée, et à mener à bien une action concrète afin d'obtenir des résultats immédiats dans les domaines qui suscitent le plus de problèmes. Les principales activités réalisées peuvent être résumées comme suit:

- Il a été entrepris une analyse des législations nationales concernant la gestion durable des zones côtières en Méditerranée en vue d'étudier la possibilité d'élaborer un instrument juridique régional sur la gestion durable des zones côtières. Cette étude de faisabilité esquisse les options qui peuvent être envisagées pour cet instrument. Plusieurs réunions d'experts ont été organisées pour discuter les objectifs qu'aurait l'instrument juridique et les obstacles que pourraient susciter sa préparation et son application. L'étude sera soumise pour examen aux Parties contractantes pour qu'elles déterminent la suite à donner à cette initiative.
- Les lignes directrices régionales pour la GIZC sont actuellement mises à jour pour tenir compte de l'expérience acquise par le PAM et le CAR/PAP au cours des dix dernières années, notamment dans le contexte de la mise en œuvre des Programmes d'aménagement côtier (PAC), améliorer les méthodes de GIZC et refléter les recommandations adoptées par la CMDD, le PAM et le Sommet mondial sur le développement durable. Plusieurs réunions d'experts ont été organisées (Nicosie, Split) pour discuter de la nécessité des nouvelles lignes directrices et définir leur contenu.
- Une assistance a été fournie à Malte, à la Tunisie et à la Turquie en vue de la préparation de rapports nationaux sur la gestion intégrée des zones côtières. Ces rapports, très complets, visent les possibilités qui s'offrent et les problèmes qui se posent dans les régions côtières ainsi que les mesures adoptées par les pouvoirs publics pour les exploiter ou y faire face et les pratiques suivies en la matière. Ces rapports seront accompagnés de plusieurs exemples de projets côtiers ainsi que d'un bref aperçu de l'avenir de la GIZC dans ces trois pays.
- Une réunion d'experts sur l'érosion des côtes (janvier 2002) a été organisée pour examiner les moyens d'intégrer les mesures de lutte contre l'érosion des côtes à la GIZC, identifier les problèmes que pose l'érosion côtière et déterminer comment le CAR/PAP pourrait au mieux fournir une assistance. Une coopération a été instaurée avec le Centre euro-méditerranéen sur la dynamique côtière des îles (ICOD) de Malte sur la question de l'alimentation des plages en Méditerranée. Le directeur du CAR/PAP est devenu membre du Comité directeur du projet EUROSION, financé par l'Union européenne, et s'est vu confier la responsabilité de diffuser les résultats du projet dans la région méditerranéenne.
- L'on a continué à développer le concept de gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux, et des contacts ont été pris avec des institutions financières internationales pour mobiliser un soutien en vue de mettre ce concept à l'essai dans le bassin de la Cetina, en Croatie.
- Le CAR/PAP a participé très activement à l'exécution des activités entreprises dans le contexte de l'Initiative Adriatique-Ionienne ainsi qu'à la préparation du Plan d'action pour l'Adriatique, qui sera exécuté pour l'essentiel par le PAM. Il a été organisé une réunion d'experts (Zagreb, avril 2003) pour préparer le mandat de l'élaboration du Plan de gestion des bassins fluviaux de l'Adriatique, inspiré du concept de gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux.

2 État d'avancement des projets PAC

Bien que les activités du PAM et du CAR/PAP aient essentiellement une portée régionale et tendent en particulier à promouvoir la GIZC comme principal mécanisme de développement durable des zones côtières, la plupart des problèmes environnementaux et des problèmes de développement sont extrêmement localisés.

Trois programmes d'aménagement côtier (PAC) ont été exécutés pendant l'exercice biennal en Algérie, au Liban et à Malte, et des activités préliminaires ont été menées à bien en vue de l'exécution de quatre PAC à Chypre, en Espagne, au Maroc et en Slovénie. La confiance qu'inspire cette approche se manifeste par le fait que plusieurs autres pays, dont

certaines pays membres de l'Union européenne, souhaitent également entreprendre de tels projets PAC.

2.1 PAC "Malte"

Le PAC "Malte" a commencé début 2000 et a été achevé en décembre 2002. La zone couverte par le projet était l'île de Malte et surtout sa région nord-ouest. La conférence finale (novembre 2002) a résumé les résultats du projet, discuté des activités proposées pour y donner suite et formulé des recommandations en vue de la réalisation des futurs PAC. Il a été convenu avec les autorités maltaises que des rapports semestriels périodiques seraient élaborés après la fin du projet. L'introduction d'une composante tendant à garantir la durabilité du financement après le projet a renforcé la pérennité des PAC du point de vue financier. Le rapport périodique sur le PAC "Malte" est en cours d'élaboration.

2.2 PAC "Littoral algérien"

Des activités préliminaires concernant le PAC "Littoral algérien" ont commencé en 1999 et l'accord relatif au projet a été signé en octobre 2001. La zone géographique couverte par le projet englobe la région de la baie de Bou Ismail, de la baie d'Alger et de la baie de Zemmouri. Après une série de réunions préparatoires, l'exécution du projet a commencé au début de 2003. À la suite du tremblement de terre de mai 2003, qui a affecté une large part de la zone du projet, il est apparu nécessaire de le revoir dans son ensemble pour tenir compte de l'impact de la catastrophe. Il est probable que le projet sera retardé d'environ six mois, d'autant qu'il est très complexe pour ce qui est de la zone géographique et des problèmes qu'il concerne.

2.3 PAC "Liban"

Des activités préliminaires du projet PAC "Liban" ont commencé en 1999. Le PAC concerne la zone côtière située au sud de Beyrouth, qui englobe les trois municipalités de Damour, Sarafand et Naqoura. La coordination et la supervision du projet ont été confiées au Ministère de l'environnement du Liban, et plusieurs institutions nationales ont participé à sa formulation, sa préparation et son exécution. Pour la première fois, un consultant à plein temps du CAR/PAP a été chargé d'harmoniser toutes les activités et de coordonner le travail de toutes les institutions nationales participant au projet, innovation qui s'est déjà avérée être un succès. Les rapports finals concernant presque toutes les activités devraient être disponibles sous forme de projet pendant le second semestre de 2003, et le projet devrait être achevé d'ici à la fin de l'année. Le PAC "Liban" est marqué par deux autres innovations, à savoir la préparation d'une stratégie nationale de GIZC et la formulation d'une loi sur la gestion des zones côtières, et une analyse participative de l'exécution du programme et de ses perspectives futures qui a donné des résultats importants grâce à l'implication des parties prenantes et du public en général au niveau municipal.

2.4 PAC "Chypre"

Le PAC "Chypre" est en cours de préparation. L'étude de faisabilité a été achevée en octobre 2002 et l'accord de projet devrait être signé en septembre 2003, de sorte que le rapport et l'atelier de mise en route puissent être organisés avant la fin de l'année.

2.5 PAC "Slovénie"

La zone proposée pour le PAC "Slovénie" comprend la région du sud de Primorska et la municipalité d'Illirska Bistrica, qui englobe le bassin de la Soca, seul bassin fluvial slovène débouchant dans la Méditerranée. À la suite de réunions avec les autorités nationales et locales, il a été préparé une étude de faisabilité qui met l'accent sur la coopération entre les partenaires du développement durable aux différents niveaux. L'accord de projet est en

cours d'élaboration et devrait être signé en septembre 2003, après quoi le rapport et l'atelier de mise en route seront organisés avant la fin de l'année.

2.6 PAC "Maroc"

La Douzième réunion des Parties contractantes a invité le Maroc à lancer des activités préparatoires en vue de la signature de l'accord concernant le PAC "Maroc". Il a été recruté pour préparer l'étude de faisabilité du projet un consultant qui a été chargé d'évaluer le contexte stratégique, politique et institutionnel existant, de définir la zone du PAC et d'identifier les activités pouvant être entreprises. L'étude de faisabilité doit être achevée d'ici à fin septembre 2003.

2.7 PAC "Mar Menor" (Espagne)

À sa réunion de Monaco (octobre 2002), le Bureau des Parties contractantes a approuvé la décision d'entreprendre une étude de faisabilité concernant un projet PAC pour le "Mar Menor" (Murcie, Espagne), bien que la décision finale à ce sujet n'ait pas encore été prise par les Parties contractantes. Une réunion technique a été organisée pour discuter de la situation de l'environnement et de la situation socio-économique de la zone ainsi que de la structure du projet. Une équipe composée d'un expert de l'extérieur et de neuf experts locaux a été constituée pour inspecter le contexte stratégique, politique et institutionnel existant dans la zone, définir le champ d'application géographique du PAC et des activités pouvant être réalisées et évaluer les possibilités d'exécution et la durabilité à long terme du projet. L'étude de faisabilité doit être achevée en octobre 2003.

3 Activités futures du PAM concernant les PAC et la GIZC

Comme suite à ses réunions de Damas (mars 2001) et de Monaco (octobre 2001), le Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone a demandé au Secrétariat d'élaborer un document de caractère politique sur la conception d'ensemble des PAC et de le présenter aux Parties contractantes à la réunion de Catane (documents UNEP/BUR58/4 et UNEP/BUR59/4).

Le concept et la structure de la stratégie concernant la GIZC et les PAC en Méditerranée, comme demandé par le Bureau à sa réunion de Monaco d'octobre 2002, ont été présentés à la réunion des points focaux nationaux conjoints (Cavtat, mai 2003). Les commentaires et suggestions formulés seront pris en considération pour l'élaboration d'un projet de stratégie qui sera soumis à la réunion des Parties contractantes en novembre 2003. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, il est envisagé de mener un large processus de consultation avec la participation des parties prenantes et d'experts aux échelons régional et sous-régional. Dans ce contexte, il conviendra de maximiser l'effet de synergie avec la stratégie méditerranéenne de développement durable, que viendra renforcer l'élaboration de l'instrument juridique régional concernant la GIZC.

4 Renforcement des capacités et formation

L'accent a continué d'être mis sur le renforcement des capacités d'une large gamme de parties prenantes aux échelons régional, national et local. Grâce aux progrès de l'informatique, il a été possible de mettre au point les nouvelles modalités de renforcement des capacités de manière à atteindre un public aussi large que possible. Certains des résultats obtenus sont exposés ci-dessous:

- Outre l'atelier qui a eu lieu à Malte, comme indiqué ci-dessus, il a été organisé trois cours de formation sur la gestion intégrée des zones côtières en Albanie, en Algérie et en Croatie.
- Un réseau méditerranéen de spécialistes de la GIZC, de décideurs, de chercheurs et d'autres parties s'intéressant aux problèmes côtiers a été constitué (Centre méditerranéen d'information sur la GIZC) dans le cadre d'un projet, cofinancé par l'Union européenne, tendant à faciliter l'échange d'informations sur la GIZC en Méditerranée. Le site web du Centre (<http://www.pap-medclearinghouse.org/>) est devenu opérationnel en décembre 2002.
- Des cours de formation à la GIZC (MedOpen) par Internet sont en cours d'élaboration avec la coopération de plusieurs institutions européennes. Une réunion sur le programme MedOpen a eu lieu à Split en juillet 2002 pour définir la structure du cours de formation, déterminer les experts qui participeraient au projet et définir un programme de travail, les produits escomptés et les responsabilités. La phase expérimentale du cours doit commencer prochainement et le projet sera pleinement opérationnel, avec ses premiers participants, début 2004.
- Un atelier à l'intention des spécialistes méditerranéens de la communication concernant l'environnement et le développement dans la région a été organisé conjointement avec l'Unité MED et le CAR/PP (Barcelone, mai 2003), avec pour thèmes principaux la gestion intégrée des zones côtières et les problèmes côtiers.
- De plus en plus d'étudiants de pays méditerranéens demandent et réalisent des stages au CAR/PAP.

5 Diffusion de l'information et sensibilisation

Des efforts sont déployés pour promouvoir la GIZC grâce à la publication et à la diffusion de documents ainsi qu'à la diffusion d'informations par des moyens techniques, en particulier par le biais du site web (www.pap-theoastcentre.org), périodiquement mis à jour. Les principaux résultats obtenus dans ce domaine sont les suivants:

- Une brochure intitulée *Vers le développement durable dans la région méditerranéenne: Pour une gestion rationnelle des zones côtières*, accompagnée d'une fiche d'information, a été établie en vue du Sommet mondial sur le développement durable. Cette brochure décrit en termes généraux les changements apportés au concept de GIZC après la Conférence de Rio, les activités réalisées dans la région méditerranéenne et les activités futures du PAM en matière de gestion durable des zones côtières en Méditerranée.
- Les principaux documents thématiques élaborés sont notamment les suivants: Lignes directrices concernant les pratiques optimales de gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée; Amélioration de l'exécution des programmes de gestion des zones côtières; Nouvelles lignes directrices pour la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée; Guide des pratiques optimales pour l'évaluation des capacités de charge pour le tourisme dans les zones côtières; Lignes directrices pour la régénération urbaine dans la région méditerranéenne; et photothèque sur les processus d'érosion des sols: annexe illustrée aux lignes directrices sur la cartographie des processus d'érosion.
- Les réalisations obtenues dans le domaine de la GIZC ont été exposées lors de réunions internationales, en particulier pendant la Semaine de l'eau organisée par la Banque mondiale en 2003, ainsi que lors de réunions organisées par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, des autorités nationales et locales, des institutions scientifiques, des ONG et des associations professionnelles.

II.D Environnement et développement

II.D.1 Rapport sur l'environnement et le développement

À leur Douzième réunion, les Parties contractantes ont prié le Plan Bleu d'élaborer en vue de leur prochaine réunion un projet de rapport sur l'environnement et le développement dans la région qui comporte notamment une analyse rétrospective et prospective fondée principalement sur les indicateurs de développement durable. Conformément aux propositions de la CMDD, le rapport est axé sur la communauté et la diversité des situations dans la région, des efforts actuellement déployés pour promouvoir le développement durable, les pratiques optimales et les difficultés rencontrées. Le rapport passe également en revue le *Plan Bleu: L'avenir du bassin méditerranéen*, publié en 1989. La Conférence euro-méditerranéenne des Ministres de l'environnement (Athènes, juillet 2002) a mis en relief l'intérêt de ce rapport, principalement pour la stratégie méditerranéenne de développement durable.

Le rapport a été établi avec le soutien de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et de la Commission européenne. La préparation de l'avant-projet a été appuyé par un comité directeur, d'autres Centres d'activités régionales et de nombreux experts de la situation en Méditerranée, particulièrement ceux qui avaient contribué à la rédaction des brochures du Plan Bleu, et il a également été tenu compte des résultats des différentes réunions comme celles qui ont eu lieu au sujet de l'eau (Fiuggi), des villes (Barcelone) et du libre-échange (Montpellier). L'avant-projet, et en particulier sa troisième partie, qui doit être affiché en anglais et en français sur le site web du Plan Bleu à la fin de septembre 2003, seront revus et corrigés avec l'appui des Parties contractantes et des autres CAR et seront publiés pendant l'été 2004 pour donner lieu à la préparation de rapports complémentaires en 2004-2005. Ce rapport se compose de trois parties:

- La première partie explique le contexte, l'accent étant mis sur les spécificités régionales (unité et diversité, échange de vues, etc.) et les principaux facteurs en jeu (démographie, urbanisation, mondialisation, économique, politiques gouvernementales, etc.) et comporte un certain nombre d'hypothèses touchant l'évolution du scénario de référence jusqu'en 2025.
- La deuxième partie, qui constitue le corps même du rapport, contient six chapitres consacrés à l'eau, à l'énergie, aux régions rurales, aux régions urbaines, aux transports et au littoral. Chacun de ces chapitres passe en revue les principaux changements qui se produisent et les pressions et impacts possibles, pour déboucher sur le scénario de référence choisi. Les divers chapitres contiennent également une analyse des progrès qui sont possibles, les difficultés rencontrées et les obstacles critiques à surmonter pour accélérer les progrès aux échelons national et régional.
- La troisième partie contient un résumé, décrit les risques qui peuvent surgir et lance un appel à l'action.

II.D.2 Libre-échange, coopération et financement

À la demande des Parties contractantes, des études de cas ont été entreprises au sujet de l'agriculture (Chypre, Maroc et Tunisie) et il a été organisé un atelier régional de représentants des gouvernements, d'experts et de représentants d'ONG et d'organisations internationales (Montpellier, mai 2002) en collaboration avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM). L'atelier a confirmé l'ampleur des risques à envisager (appauvrissement des régions rurales fragiles d'agriculture pluviale du sud et de l'est de la Méditerranée, des peuplements des régions rurales, dégradation de l'environnement). Il a également réaffirmé la nécessité d'intégrer les objectifs de développement durable aux négociations commerciales ainsi que de faciliter la transition de

ces régions vers un développement rural durable grâce à des politiques plus efficaces (programmes de lutte contre la pauvreté, décentralisation, qualité de l'administration locale, soutien de l'Union européenne et programmes d'échange de données d'expérience). Un numéro spécial de la revue du CIHEAM *Options méditerranéennes*, a été publié pour rendre compte des résultats de l'atelier.

Le Plan Bleu a également conclu un accord de partenariat avec la Banque mondiale/METAP pour évaluer l'impact possible du libre-échange sur les petites et moyennes entreprises du textile au Maroc, les instruments d'intervention à élaborer dans ce domaine et les enseignements que peuvent en tirer les autres pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Pour lancer ce travail, il a été organisé un atelier qui a eu lieu au Maroc en novembre 2002 avec la participation des milieux d'affaires et des représentants des ministères intéressés, et il a été recruté un expert pour réaliser l'étude. Un atelier sous-régional (Maghreb) doit avoir lieu à Rabat en novembre 2003 pour en évaluer les résultats.

Fin 2002, la Commission européenne a demandé que des propositions de recherche lui soient présentées pour évaluer l'impact du libre-échange sur la région euro-méditerranéenne dans le contexte du développement durable. L'on espérait que le Plan Bleu participerait à cette initiative, mais, vu sa charge de travail, le Centre a dû se récuser. Le Plan Bleu a néanmoins informé la CMDD de son accord de principe de contribuer activement aux consultations qui auraient lieu à ce sujet, et l'étude bénéficiera des travaux réalisés ces dernières années en Méditerranée et dans le monde en général sur l'impact du libre-échange et la corrélation entre l'environnement et le développement. En particulier, l'analyse préparée par la Commission pour la coopération en matière d'environnement de l'Accord nord-américain de libre-échange (ANALE) fait apparaître les risques qui peuvent surgir lors de la création de zones de libre-échange englobant des pays ayant atteint des niveaux de développement différents.

En ce qui concerne le financement et la coopération dans le domaine du développement durable, il a été entrepris une étude, fondée essentiellement sur les données de l'OCDE, concernant l'évolution des courants financiers en Méditerranée (sources, destinations, types, etc.) qui mettent en relief la fragilité de la région, la répartition géographique inégale du financement et la modicité des sommes effectivement consacrées aux programmes locaux du développement durable. Un rapport intérimaire a analysé les problèmes et solutions possibles et insisté sur les difficultés financières des pays et la nécessité de mettre en place des systèmes de coopération et de financement afin de mobiliser plus efficacement les acteurs publics et privés au service du développement durable (en particulier les milieux d'affaires, les autorités locales et les instituts de recherche). Les études en cours dans trois pays (Croatie, Maroc et Tunisie) contribueront à former une vision régionale de cette question. En outre, une étude réalisée en Égypte au sujet du rôle des instruments économiques en matière d'environnement a montré les avantages potentiels de ce type d'outil pour les politiques environnementales.

II.D.3 Intégration de la durabilité aux politiques sectorielles: eau, tourisme, agriculture, foresterie et développement rural, développement urbain, industrie, énergie et transport

Un important forum régional sur la gestion de la demande d'eau en Méditerranée (Fiuggi, octobre 2002) a été organisé avec l'appui du Partenariat mondial pour l'eau, de la France et de l'Italie. Ce Forum, auquel ont assisté des experts de 20 pays et des représentants d'un grand nombre d'institutions, a permis, sur la base d'une analyse de questionnaires nationaux, d'études de cas et de rapports d'ensemble, de mieux évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations adoptées par les Parties contractantes en 1997. Trois ateliers (consacrés

aux instruments économiques, aux mécanismes institutionnels et à la mobilisation de l'action) et une table ronde ont passé en revue l'application des propositions issues du précédent forum régional (Fréjus, 1997). Les résultats du forum de Fiuggi ont été présentés au troisième Forum mondial sur l'eau (Kyoto, mars 2003) et à la CMDD et une édition spéciale du rapport du forum présentée à Kyoto a été publiée en anglais et en français.

Les études régionales et locales rassemblées en vue du forum constituent une importante compilation d'informations et peuvent être consultées sur site web du Plan Bleu. Les réponses aux questionnaires nationaux et les études de cas montrent que des progrès réels ont été accomplis sur la voie de l'application de politiques de gestion de la demande d'eau dans la région, particulièrement en milieu urbain. Le principal défi reste néanmoins l'agriculture, secteur dans lequel les exemples de progrès sont moins nombreux, ce qui montre qu'il importe de réformer les politiques agricoles et de conjuguer judicieusement différents instruments (subventions ciblées, structure des prix, formation et élaboration d'approches participatives). Les quelques réalisations enregistrées dans l'agriculture montrent que des projets majeurs sont possibles et que les pays et organisateurs de programmes doivent mieux cibler et mieux coordonner leur action.

Par ailleurs, les documents finals contenant une analyse des stratégies et des perspectives de l'eau au Liban et en Tunisie ont été publiés et sont disponibles sur le site web du Plan Bleu. Ces documents constituent une monographie mise à jour du secteur de l'eau dans ces deux pays et illustrent la contribution que peut apporter dans ce secteur une vision prospective à longue échéance. Enfin, le Plan Bleu a préparé un nouveau fascicule sur l'eau qui doit être publié prochainement.

En ce qui concerne les thèmes autres que l'eau traités pendant l'exercice biennal, une version développée du futur *Livre blanc* sur le tourisme en Méditerranée a été achevée début 2003 avec la contribution de plusieurs experts nationaux. Ces derniers doivent se réunir à nouveau à l'automne 2003 pour préparer la publication du *Livre blanc* début 2004. Ce réseau devrait être maintenu pour contribuer à susciter une prise de conscience accrue des questions liées au développement durable dans le secteur du tourisme en Méditerranée. Des prévisions plus précises du tourisme dans les régions côtières ont également été établies dans le cadre du *Rapport sur l'environnement et le développement*.

Outre le projet approuvé par la Commission européenne concernant l'échange de données d'expérience sur la régénération urbaine dans les villes méditerranéennes (voir ci-dessous), il a été réalisé une étude sur le financement des autorités locales dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. L'étude, achevée début 2003, contient un aperçu préliminaire des capacités des autorités locales en matière d'environnement urbain et des contraintes qui limitent leur action. Il a été entrepris une deuxième étude sur la mobilité et les modes de transport dans six agglomérations urbaines du sud et de l'est de la Méditerranée, dont les résultats seront évalués dans le *Rapport sur l'environnement et le développement*. Enfin, l'étude sur l'utilisation des sols dans quatre agglomérations méditerranéennes a permis d'évaluer l'impact de l'urbanisation, particulièrement pour ce qui est de son empiètement sur les terres agricoles et les espaces libres.

Beaucoup de données et d'informations ont été rassemblées et de nouvelles prévisions ont été établies dans les secteurs de l'énergie, des transports et de la gestion des déchets dans le contexte du *Rapport sur l'environnement et le développement*. Il ressort de l'analyse prospective réalisée et des informations rassemblées qu'il existe des possibilités majeures de progrès dans le domaine des sources d'énergie renouvelable, et en particulier de l'économie d'énergie, et qu'un renforcement des politiques dans ces domaines pourrait comporter des avantages considérables.

En ce qui concerne l'agriculture et la foresterie, il a été élaboré des rapports de synthèse sur les terres boisées et les sols. En outre, des rapports de coopération ont été

conclus avec la FAO (pour le programme *Silva Mediterranea*) et avec le CIHEAM, qui offriront une occasion d'examiner dans une optique pluridisciplinaire la mesure dans laquelle la durabilité a été intégrée à ces secteurs ainsi que les conditions nécessaires à un développement rural durable. Dans le cadre du projet *Silva Mediterranea* exécuté par la FAO avec un appui financier de la France, une équipe de deux ingénieurs a entrepris un programme d'action de trois ans. En outre, un atelier sur les montagnes méditerranéennes organisé en avril 2003 a aidé à mettre en place un réseau d'experts, et les résultats de l'atelier seront reflétés dans le *Rapport sur l'environnement et le développement*.

II.D.4 Activités thématiques concernant le développement durable

4.1 Eau

La disponibilité de ressources en eau et leur qualité constituent un problème majeur dans les pays méditerranéens, où l'eau devient une ressource stratégique de la plus haute importance. La consommation d'eau est en hausse et a atteint son niveau maximum dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. De plus, l'accroissement démographique dans les régions qui manquent d'eau ne fait qu'aggraver la crise. Dans certains pays où l'eau est rare, la forte demande d'eau d'irrigation s'accompagne d'une augmentation très marquée de la demande d'eau à usages domestiques, ce qui est à son tour le résultat de l'élévation des niveaux de vie. La consommation d'eau est également en hausse dans le secteur du tourisme, ce qui exerce de fortes pressions sur les ressources hydrauliques pendant la haute saison, qui coïncide généralement avec une plus forte consommation d'eau d'irrigation dans l'agriculture.

Indépendamment des problèmes hydrauliques propres à chaque pays que l'on cherche à résoudre dans tous les projets PAC, le CAR/PAP a également fait porter son attention sur les problèmes de l'eau en milieu urbain. Ainsi, il met actuellement la dernière main à des lignes directrices sur la planification intégrée des systèmes urbains d'approvisionnement en eau dans les zones côtières de la Méditerranée. L'utilisation de systèmes d'aide à la décision est également analysée et examinée dans le contexte des pays de l'est de l'Adriatique en tant qu'approche intégrée que peuvent utiliser les décideurs pour résoudre les divers problèmes nationaux et transfrontières émergents concernant la gestion de l'eau.

4.2 Agriculture et développement rural

S'agissant de l'agriculture et du développement rural, le CAR/PAP s'occupe du problème très urgent que sont la maîtrise et la gestion de l'érosion des sols et de la désertification. Deux projets majeurs ont été entrepris: le premier concerne le Maghreb (Algérie et Maroc) et le second est le projet LIFE tendant à améliorer la surveillance continue de la dégradation des terres côtières au Liban et en République arabe syrienne, qui est dirigé par le CAR/TDE.

La question de l'agriculture et du développement rural ne se limite pas exclusivement à l'érosion des sols, et il faudra également, à l'avenir, tenir compte du concept de gestion des paysages et par conséquent essayer d'intégrer d'autres aspects du développement et de la protection des terroirs. La typologie des paysages côtiers méditerranéens est extrêmement riche et importante pour la préservation des identités régionales et nationales. Toutefois, ces valeurs sont encore mal connues et les travaux pourraient être axés davantage sur une analyse des pratiques de gestion des paysages dans les pays méditerranéens, y compris tous les aspects comme la typologie, les schémas de paysage, l'identification des paysages exceptionnels et l'élaboration de lignes directrices.

4.3 Villes et urbanisation

L'une des principales activités réalisées concernant les villes et l'urbanisation est le projet d'échange de données d'expérience et de préparation de lignes directrices pour la régénération urbaine dans la région méditerranéenne, réalisé par le CAR/PAP en coopération avec le Plan Bleu dans un certain nombre de villes. Le concept qui sous-tend ce projet va au-delà de la modernisation ou du renouveau urbain, qui sont des processus qui se rapportent principalement à des changements physiques. Des experts des villes participantes ont préparé des rapports sur la régénération urbaine dans leurs villes respectives, qui ont été examinés lors d'un atelier tenu à Split en juillet 2003 en vue de préparer une méthodologie de régénération urbaine sous forme de lignes directrices, l'accent étant mis en particulier sur les besoins des villes des pays du sud et de l'est de la Méditerranée.

4.4 Tourisme

Dans le cadre de l'appui fourni aux pays où de nouveaux projets d'aménagement d'installations touristiques sont prévus, il a été fourni un appui en vue d'une évaluation de la capacité de charge pour le développement du tourisme dans la région. Un guide de pratiques optimales de l'évaluation de la capacité de charge a été élaboré sur la base de l'expérience acquise dans ce domaine lors de l'exécution des projets PAC ainsi que des enseignements retirés récemment de l'application par le CAR/PAP de la méthode d'évaluation de la capacité de charge à Malte et dans la province italienne de Rimini. Ce guide a été présenté à l'atelier sur l'évaluation de la capacité de charge pour le tourisme qui a eu lieu à Rimini en mai 2003. La capacité des institutions nationales et locales d'entreprendre une telle évaluation a également été renforcée grâce à plusieurs cours de formation organisés dans le contexte des PAC (en Algérie et au Liban).

II.D.5 Indicateurs, statistiques et bases de données

Pendant l'exercice biennal, plusieurs pays ont poursuivi leurs travaux sur l'élaboration d'indicateurs, particulièrement dans le contexte du projet Medermis, financé par la Grèce, sur la collecte d'informations et l'établissement de rapports sur l'environnement, réalisés à Chypre, en Égypte, en Israël, au Liban, à Malte et en Tunisie. En collaboration avec l'Institut français de l'environnement (IFEN), le Plan Bleu a appuyé la mise à l'essai des indicateurs de développement durable au Maroc. Il ressort des informations reçues de ces pays que le Plan Bleu pourrait documenter 20 nouveaux indicateurs de développement durable au plan régional.

À la demande des Parties contractantes, le Plan Bleu (avec l'appui de la Commission européenne) a entrepris des études de cas sur les indicateurs dans les zones côtières de trois pays (Croatie, Jamahiriya arabe libyenne et République arabe syrienne). Les rapports nationaux et le rapport de synthèse font apparaître les avantages que présente l'approche pour les zones côtières mais aussi les lacunes qui persistent. Plusieurs autres CAR travaillent également sur l'élaboration d'indicateurs. En mars 2003, une vaste réunion régionale d'experts organisée à Athènes avec la collaboration du Plan Bleu a sélectionné 15 indicateurs pour la surveillance continue à long terme de la qualité des eaux côtières. Le CAR/TDE a organisé à Tunis un atelier semblable avec la collaboration du Plan Bleu. Une lacune importante à cet égard tient au peu de connaissances que l'on a des changements qui affectent le littoral et surtout de l'impact sur celui-ci des structures artificielles.

Pendant l'exercice biennal, les pays participants et le Plan Bleu ont déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre le programme MEDSTAT pour l'environnement en vue

de renforcer les capacités des services qui s'occupent de statistiques environnementales dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. La phase I du programme a été menée à bien au cours des 15 derniers mois, avec les résultats suivants:

- le sixième et dernier programme de formation de cinq jours a eu lieu à Malte en janvier 2002, il était consacré à la gestion d'un service de statistiques environnementales au sein d'un institut national de la statistique ainsi qu'au travail des statisticiens spécialisés dans l'environnement; ont également participé à ce programme des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de Monaco;
- une dernière série d'évaluations et de validations a été réalisée par des experts du Plan Bleu dans tous les pays (sauf Israël et l'Autorité palestinienne) et il a été organisé à l'intention des experts nationaux six visites de travail de différentes institutions euro-méditerranéennes;
- il a été publié des rapports techniques sur le renforcement des capacités nationales et régionales décrivant les progrès accomplis dans le contexte du programme et la situation des systèmes nationaux de statistiques relatifs à l'environnement;
- huit recueils nationaux et un recueil régional ont été publiés dans le cadre du programme biennal de publications à l'intention des pays de l'OCDE (en anglais et en français, également disponibles sur le site web);
- la base de données régionale a été préparée pour Eurostat et est disponible sur les nouveaux serveurs NEW CRONOS et CIRCA d'Eurostat;
- une dernière conférence sur les statistiques relatives à l'environnement a été organisée à Istanbul en février 2003 à l'intention des pays du sud et de l'est de la Méditerranée; y ont assisté des statisticiens nationaux de la région euro-méditerranéenne, des Ministres de l'environnement et d'importants usagers internationaux de statistiques environnementales, dont Eurostat, le PAM, l'OCDE et la Division de la statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Les principaux résultats et réalisations du programme ont concerné principalement les aspects organisationnels, et il convient notamment de citer:

- la création de huit services opérationnels de statistiques de l'environnement, dont quatre qui sont officiellement intégrés aux instituts nationaux de statistique;
- les réels progrès accomplis dans la mise en place de systèmes nationaux de statistique de l'environnement ou dans l'amélioration de leur fonctionnement, systèmes dans lesquels les institutions nationales de statistique commencent à jouer un rôle central d'intermédiaire entre les producteurs et utilisateurs de données; et
- l'harmonisation des idées et des méthodes que l'on constate peu à peu au plan régional grâce aux programmes régionaux de formation, visites d'études, affectation d'experts et utilisation de questionnaires et de base de données communs, ce que vient encore renforcer la synergie croissante entre le programme MEDSTAT pour l'environnement et les initiatives similaires couvrant tous les pays du sud et de l'est de la Méditerranée ou certains d'entre eux entreprises par l'OCDE et la Division de la statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

À la suite d'un processus d'appel d'offres, la Phase II du programme MEDSTAT pour l'environnement a également été attribuée au Plan Bleu pour une période de 36 mois commençant en avril 2003. La Phase II, qui permettra de consolider ces résultats importants mais encore fragiles, comporte des priorités nouvelles, à savoir la pollution atmosphérique, la biodiversité et les indicateurs de développement durable recommandés par la CMDD, sans pour autant abandonner les questions concernant l'eau, les sols et les déchets. L'accent sera mis aussi sur la comptabilité environnementale. Les nouveaux objectifs de la Phase II concernent également la coopération avec les autres secteurs couverts par le programme MEDSTAT, particulièrement les transports, le tourisme et la comptabilité nationale.

En vue de mettre en commun les données et de rationaliser l'utilisation de ses différentes bases de données, le Plan Bleu a élaboré pour le MEDSTAT le logiciel ECHEMS, qui a permis d'utiliser des données provenant de multiples sources, y compris des informations tirées de la base de données sur les indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale et des données démographiques. De plus, les différentes variables agricoles et agro-économiques en rapport avec les activités du Plan Bleu ont été préparées et sont prêtes pour être intégrées au système ECHEMS. Il est également envisagé d'y inclure des données concernant les secteurs du tourisme et de l'eau ainsi que les données rassemblées en vue de l'élaboration du *Rapport sur l'environnement et le développement*. Il est proposé de mettre cet outil à la disposition des pays et en particulier des observatoires nationaux existants de l'environnement.

Contracting Parties	Barcelona Convention 1/			Dumping Protocol 2/			Emergency Protocol 3/		New Emergency Protocol 4/	
	Signature	Ratification	Acceptance of Amendments	Signature	Ratification	Acceptance of Amendments	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	-	-
Algeria	-	16.02.81/AC	-	-	16.03.81/AC	-	-	16.03.81/AC	25.01.02	-
Bosnia & Herzegovina	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-
Croatia	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	25.01.02	13.06.03**
Cyprus	16.02.76	19.11.79	15.10.01	16.02.76	19.11.79	18.07.2003	16.02.76	19.11.79	25.01.02	-
European Community	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	25.01.02	-
Egypt	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AC	-	-
France	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	25.01.02	02.07.03
Greece	16.02.76	03.01.79	10.03.03	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	25.01.02	-
Israel	16.02.76	03.03.78	-	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	-	-
Italy	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	25.01.02	-
Lebanon	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	-
Libya	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	25.01.02	-
Malta	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	25.01.02	18.02.03
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	25.01.02	03.04.02
Morocco	16.02.76	15.01.80	-	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	25.01.02	-
Slovenia	-	15.03.94/AC	08.01.03	-	15.03.94/AC	08.01.03	-	15.03.94/AC	25.01.02	-
Spain	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	25.01.02	-
Syria	-	26.12.78/AC	-	-	26.12.78/AC	-	-	26.12.78/AC	25.01.02	-
Tunisia	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	25.01.02	-
Turkey	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	-	20.05.03**
F.R of Yugoslavia	-	27.04.92/SUC*	-	-	27.04.92/SUC*	-	-	27.04.92/SUC*	-	-

Accession = AD

Approval = AP

Succession = SUC

**Turkey and Croatia notified their ratification of the new Emergency Protocol to UNEP /MAP - pending notification from the depositary country

* F.R. of Yugoslavia notified on 16 July 2002 its succession to the Convention and the Protocols as above. The date of succession is 27.04.92

On March 20, 2003, UNEP Regional Office for Europe was notified that the newly reorganized state Union of Serbia and Montenegro had become party by succession to the Barcelona Convention.

Contracting Parties	Land-Based Sources Protocol 5/			Specially Protected Areas Protocol 6/		SPA & Biodiversity Protocol 7/		Offshore Protocol 8/		Hazardous Wastes Protocol 9/	
	Signature	Ratification	Acceptance of Amendments	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	10.06.95	26.07.01	-	26.06.01	-	26.07.01
Algeria	-	02.05.83/AC	-	-	16.05.85/AC	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Bosnia & Herzegovina	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Croatia	-	12.06.92/SUC	-	-	12.06.92/SUC	10.06.95	12.04.02	14.10.94	-	-	-
Cyprus	17.05.80	28.06.88	12.10.01	-	28.06.88/AC	10.06.95	15.10.01	14.10.94	15.10.01	-	-
European Community	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	30.03.83	30.06.84/AP	10.06.95	12.11.99	-	-	-	-
Egypt	-	18.05.83/AC	-	16.02.83	08.07.83	10.06.95	11.02.00	-	-	01.10.96	-
France	17.05.80	13.07.82/AP	16.04.01	03.04.82	02.09.86/AP	10.06.95	16.04.01	-	-	-	-
Greece	17.05.80	26.01.87	10.03.03	03.04.82	26.01.87	10.06.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israel	17.05.80	21.02.91	-	03.04.82	28.10.87	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Italy	17.05.80	04.07.85	07.09.99	03.04.82	04.07.85	10.06.95	07.09.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Lebanon	17.05.80	27.12.94	-	-	27.12.94/AC	-	-	-	-	-	-
Libya	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	06.06.89/AC	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Malta	17.05.80	02.03.89	28.10.99	03.04.82	11.01.88	10.06.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Monaco	17.05.80	12.01.83	26.11.96	03.04.82	29.05.89	10.06.95	03.06.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Morocco	17.05.80	09.02.87	02.10.96	02.04.83	22.06.90	10.06.95	-	-	01.07.99	20.03.97	01.07.99
Slovenia	-	16.09.93/AD	08.01.03	-	16.09.93/AC	-	08.01.03	10.10.95	-	-	-
Spain	17.05.80	06.06.84	17.02.99	03.04.82	22.12.87	10.06.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
Syria	-	01.12.93/AC	-	-	11.09.92/AC	-	-	20.09.95	-	-	-
Tunisia	17.05.80	29.10.81	01.06.98	03.04.82	26.05.83	10.06.95	01.06.98	14.10.94	01.06.98	01.10.96	01.06.98
Turkey	-	21.02.83/AC	18.09.02	-	06.11.86/AC	10.06.95	18.09.02	-	-	01.10.96	-
Yugoslavia	-	27.04.92/SUC**	-	-	27.04.92/SUC**	-	-	-	-	-	-

1/ Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution

Adopted (Barcelona): 16 February 1976

Entry into force*: 12 February 1978

2/ The Protocol for the Prevention of Pollution of the Mediterranean Sea by Dumping from Ships and Aircraft (Dumping Protocol)

Adopted (Barcelona): 16 February 1976

Entry into force*: 12 February 1978

3/ The Protocol concerning Co-operation in Combating Pollution of the Mediterranean Sea by Oil and other Harmful Substances in cases of Emergency (Emergency Protocol)

Adopted (Barcelona): 16 February 1976

Entry into force*: 12 February 1978

4/ The Protocol concerning Co-operation in Preventing Pollution from Ships and, in cases of Emergency, Combating Pollution of the Mediterranean Sea

Adopted (Malta): 25 January 2002

Entry into force*:

5/ The Protocol for the protection of the Mediterranean Sea against Pollution from Land-based Sources (LBS Protocol)

Adopted (Athens): 17 May 1980

Entry into force*: 17 June 1983

6/ The Protocol concerning Mediterranean Specially Protected Areas (SPA Protocol)

Adopted (Geneva): 3 April 1982

Entry into force*: 23 March 1986

7/ The Protocol concerning Specially Protected Areas and Biological Diversity in the Mediterranean (SPA & Biodiversity Protocol)

Adopted (Barcelona): 10 June 1995

Entry into force*: 12 December 1999

8/ Protocol for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution resulting from Exploration and Exploitation (Offshore Protocol) of the Continental Shelf and the Seabed and its Subsoil

Adopted (Madrid): 14 October 1994

Entry into force*:

9/ Protocol on the Prevention of Pollution of the Mediterranean Sea by Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal (Hazardous Wastes Protocol)

UNEP(DEC)/MED WG.228/3
Annexe I
Page 4

Adopted (Izmir):
Entry into force*:

1 October 1996

* The amendments are not yet into force

Calendar of Meetings organized within the framework of MAP as at 25 July 2003

Date	Place	Meeting	Organizer	Contact
20-21 January	Sophia Antipolis	Meeting of MEDU and RAC Directors	UNEP-MEDU	A. Hoballah T. Hema
22-23 January	Italy	Third Meeting of the Advisory Committee of the SAP BIO Project	SPA/RAC	M. Hentati C. Rais G. Torchia
27-28 January	Rome	Coordination Meeting (Project MedMPA)	SPA/RAC	C. Rais
31 January	Sophia Antipolis	Meeting of the Steering Committee on Financing and Cooperation for Sustainable Development in the Mediterranean	BP/RAC	G. Benoit V. Cistulli
18-21 February	Split	GEF Economic Instruments: Meeting to discuss Implementation and Evaluation of pilot projects	PAP/RAC	D. Povh
7-8 February	France	Ad hoc Meeting for the Elaboration of the Action Plan for the Conservation of Birds	SPA/RAC	A. Ouerghi
12-14 February	Malta	6th REMPEC's Focal Points Meeting	REMPEC	R. Patruno D. Domovic
12-13 February	Split	ICAM Protocol: Expert Meeting on Feasibility Study	PAP/RAC	I. Trumbic
18-21 February	Istanbul	Environmental Statistics and Task Force	BP/RAC EUROSTAT	J. Iotti
27-28 February	Malta	Trilateral Agreement, Italy, Croatia, Slovenia (Technical Workshop)	REMPEC	R. Patruno D. Domovic
3-4 March	Athens	Experts Meeting on Marine Pollution Indicators	UNEP-MEDU	F. Abousamra
6 March	Athens	Meeting on MAP Evaluation	UNEP-MEDU	L. Chabason T. Hema
13-15 March	Barcelona	MCSD Workshop Meeting on "Orientations" and Preparation for a Mediterranean Sustainable Development Strategy	UNEP-MEDU/ MCSD CP/RAC	A. Hoballah
18 March	Sophia Antipolis	Steering Committee on Transports	BP/RAC	A. Comeau P. Miran
18 March	Tunis	Regional Forum in Tunisia on "Remote Sensing as a Support to the Calculation of Sustainable Development Indicators"	ERS/RAC	R. Pantano
18-20 March	Split	Experts Meeting on Industrial Activities	MEDPOL/GEF WHO	F. Abousamra A. Baric G. Kamizoulis
19 March	Sophia Antipolis	Meeting on the Preparation of the Proposal related to Mare Nostrum Project	REMPEC BP/RAC	R. Patruno P. Miran
10 April	Paris	MEDA TEN T (Euro-Mediterranean Transports Corridors)	Nestear	C. Reynaud P. Miran
3-4 April	Barcelona	Second Meeting of the Task Force for MCSD Assessment and Prospects	UNEP-MEDU- MCSD	A. Hoballah
8-10 April	Athens	Experts Consultation meeting to review Regional Guidelines to support SAP	WHO/MEDPOL	G. Kamizoulis
8-10 April	Barcelona	Experts Meeting on Hazardous Waste & PCBs	UNEP/MEDU/ GEF/MEDPOL/ CP/RAC	A. Baric F. Abousamra E. Monfa
10-12 April	Nice	MCSD Working Group on Cultural & Natural Heritage	BP/RAC UNEP/MEDU	S. Antoine L. Chabason
15-16 April	Tunis	Experts Meeting on MSSD Orientations	UNEP/MEDU MCSD	A. Hoballah
21 April	Athens	Meeting on Liability and Compensation	UNEP-MEDU	L. Chabason

Calendar of Meetings organized within the framework of MAP as at 25 July 2003

Date	Place	Meeting	Organizer	Contact
23 April	Athens	Second Meeting on MAP Evaluation	UNEP-MEDU	T. Hema L. Chabason
6-9 May	Sevilla	Workshop on Environmental Inspections	WHO/MEDPOL	T. Hema G. Kamizoulis
7-10 May	Barcelona	Workshop for Mediterranean Communication Professionals	UNEP-MEDU CP/RAC PAP/RAC	B. Kamal
7 May	Athens	Extraordinary Meeting of the Advisory Committee of SAP BIO Project	SPA/RAC	M. Hentati
8-10 May	Athens	Second Meeting of the National Correspondents of the SAP BIO Project	SPA/RAC	M. Hentati
14-16 May	Cavtat Croatia	8th Meeting of the MCSD	UNEP-MEDU MCSD	A. Hoballah
16-17 May	Tunis	Workshop on the Development of Mediterranean Cleaning House	SPA/RAC	A. Ouerghi
19-20 May	Sarajevo	Bureau Meeting of the Contracting Parties	UNEP-MEDU	L. Chabason
19-23 May	Cavtat Croatia	Joint National Focal Points Meeting BP/ERS/PAP RACs	BP/ERS/PAP	G. Benoit G. Cannizzaro I. Trumbic A. Hoballah
27-30 May	San Gemini (Terni) Italy	Meeting of MEDPOL National Coordinators	MEDPOL	F. S. Civili
27-30 May	San Gemini (Terni) Italy	Meeting of MEDPOL National Coordinators	MEDPOL	F. S. Civili
16 June	Athens	RAC Directors meeting	MEDU	T. Hema
12-13 June		4 th Meeting of RAC/CP National focal points	RAC/CP	
16-17 June	Luxembourg	1 st Task Force of MED-ENV II	PB/Eurostat	J. Iotti
17-20 June	Marseille	Sixth Meeting of the National Focal Points for SPA	SPA/RAC	M. Hentati C. Rais
23-27 June	Tunis	National training workshop on techniques of monitoring for marine protected areas (MedMPA Project)	SPA/RAC	S. El Asmi C. Rais
June	Beirut	CAMP Lebanon: Harmonisation-mid term Review Workshop	PAP/RAC	I. Trumbic
25-28 June	Morocco	National Training Workshop on Development of Tourism in Relation to Protected Areas (MedMPA Project)	SPA/RAC	A. Limam C. Rais
June	Split	ICAM Protocol: Expert Meeting on Draft Feasibility Study Report	PAP/RAC	I. Trumbic
30 June	Athens	Third Meeting on MAP Evaluation	MEDU	T. Hema
30 June	Alexandria (Egypt)	Regional Meeting to review the Implementation of PRTR	MEDPOL	F. Abousamra
1 July			ICS/UNIDO	
2-3 July	Sophia Antipolis	Meeting of the steering Committee on Environment and Development Report in the Mediterranean Sea	BP/RAC	A. Comeau
4-5 July	Athens	Reporting system, 3 rd meeting	MEDU	T. Hema

Date	Place	Meeting	Organizer	Contact	Status
21-22 July	Algiers	Workshop for validation of the 1st phase's work – CAMP Algiers	BP/ANAT	A. Bourahla	Confirmed
July	Split	Regional Workshop on Urban Regeneration	PAP/RAC	I. Trumbic	Tentative
13-14 August	Sophia Antipolis	4 th workshop on Systemic and Prospective Sustainability Analysis within CAMP Lebanon, Naqoura, Liban	BP/RAC	E. Coudert	Confirmed
Sept.ember		Training workshop on mapping Posidonia	SPA/RAC	C. Rais	Tentative

Date	Place	Meeting	Organizer	Contact	Status
		Meadows			
September	Nicosia	CAMP Cyprus, Inception Workshop	PAP/RAC	I. Trumbic	Tentative
15-18 Sept.	Athens	Meeting of MAP National Focal Points	UNEP-MEDU	L. Chabason	Confirmed
September/ October	Athens	Regional Conference on the Implementation of MARPOL 73/78 and REMPEC Protocol in the Mediterranean	Greek Ministry Of Merchant Marine/ REMPEC/IMO/ UNEP	R. Patruno J. Pace E Sampatakakis	Tentative
21-28 Sept.	Québec	XII World Forestry Congress	Canada – FAO	L. Dassonville	Confirmed
25-26 Sept	Sophia Antipolis	Meeting of the steering Committee on Environment and Development Report in the Mediterranean Sea	BP/RAC	A. Comeau	Tentative
21 October	Athens	Fourth Inter-Agency Steering Committee Meeting,	GEF	A. Baric	Confirmed
22 October	Athens	Third GEF National Coordinators Meeting	GEF	A. Baric	Confirmed
October	Algiers	3rd workshop « Sustainability Analysis » - CAMP Algiers	BP	E. Coudert	Tentative
October	Ljubljana	CAMP Slovenia: Inception Workshop	PAP/RAC	I. Trumbic	Tentative
October	Tunis	Presentation and consultation meeting of the draft management plan of the marine area of Zembra and Zembretta National Park (MedMPA Project)	SPA/RAC	A.Limam C. Rais	Tentative
October	AlHoceima	Presentation and consultation meeting of the draft management plan of the marine area of Al Hoceima National Park (MedMPA Project)	SPA/RAC	A.Limam C. Rais	Confirmed
October	Algeria	Awareness-raising Activities in Algeria on Support of Remote Sensing Techniques for Monitoring and Analysis of Specific Environmental Issues	ERS/RAC	M. Viel	Tentative
October or November	Tarragona	Workshop on Accidents in Ports and their Vicinity	REMPEC/ Spanish Ministry of Merchant Marine	R. Patruno D. Domovic E. Sampatakakis	Tentative
November	Split	Regional Workshop on Sustainable Urban Water Resources Management	PAP/RAC	I. Trumbic	Confirmed
11-14 Nov.	Catania	13th Ordinary Meeting of the Contracting Parties	UNEP-MEDU	L. Chabason	Confirmed
9-11 December	Athens	Review Meeting on the implementation of the Monitoring programmes	MEDPOL	Fsc/scpb	Tentative
12-13 December	Athens	Second Mediterranean Symposium on Marine Vegetation	RAC/SPA	C. Rais	Confirmed
12-13 Dec.	Sophia- Antipolis	Group of experts meeting on « Tourism », Plan Bleu, Sophia-Antipolis	Plan Bleu	E. Coudert	Confirmed
December		Meeting on Liability and compensation	MEDU	T. Hema	Tentative
December	Rome	Expert meeting to review the implications of the MEDPOL monitoring programme	MEDPOL	F. S. Civili C. Beken	Tentative

**REGIONAL TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION (ME)**

Status of contributions as at 31 December 2002

(Expressed in US Dollars)

As at 31 January 2003

COUNTRIES	Unpaid pledges for 2001 & prior yrs	Adjustments	Pledges for 2002	Collections during 2002 for 2002 and fut. Yrs	Collections during 2002 for prior yrs	Unpaid pledges for prior yrs.	Unpaid pledges for 2002 & prior yrs
Albania	25	0	3,490	3,490	0	25	25
Algeria	51,834	0	52,352	52,352	51,834	0	0
Bosnia & Herzegovina	53,955	0	14,958	0	0	53,955	68,913
Croatia	47,883	0	48,362	20,000	47,883	0	28,362
Cyprus	0	0	6,980	6,980	0	0	0
European Commission	0	0	124,647	124,647	0	0	0
Egypt	165	0	24,431	24,431	0	165	165
France	0	0	1,893,125	1,893,125	0	0	0
Greece	138,714	0	140,102	140,102	0	138,714	138,714
Israel	0	0	73,291	73,291	0	0	0
Italy	590,683	0	1,564,060	1,516,834	590,683	0	47,226
Lebanon	25	0	3,490	3,490	0	25	25
Libyan Arab Jamahiriya	0	0	98,222	0	0	0	98,222
Malta	25	0	3,490	3,490	25	0	0
Monaco	0	0	3,490	3,470	0	0	20
Morocco	27,375	0	13,961	0	0	27,375	41,336
Slovenia	0	0	33,405	67,144	0	0	(33,739)
Spain	0	0	747,378	747,378	0	0	0
Syrian Arab Rep.	7,424	0	13,961	0	0	7,424	21,385
Tunisia	(10,163)	0	10,470	307	0	(10,163)	0
Turkey	0	0	112,182	112,182	0	0	0
Yugoslavia	469,976	0	0	0	0	469,976	469,976
Total	1,377,921	0	4,985,847	4,792,713	690,425	687,496	880,630

Additional Contributions (for information only)							
European Commission	0	0	545,399	518,129	0	0	27,270
Host Country *	0	0	400,000	399,377	2	0	623
Malta	0	19,943	1/	0	19,943	0	0
UNEP Env. Fund	0	0	50,000	0	0	0	50,000
Total	1,377,921	19,943	5,981,246	5,730,163	690,425	687,496	958,523

N.B. Amounts in brackets mean credit to the Government

The additional contributions are included in this report for information purposes only.

1/ Refund of unspent balance

2/ EUROS 408,163.26

**TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION
(ME)**

Status of contributions as at 30 June 2003

(Expressed in US Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges for 2002 & prior yrs	Adjustments	Pledges for 2003	Collections during 2003 for 2003 and fut. yrs	Collections during 2003 for prior yrs	Unpaid pledges for prior yrs.	Unpaid pledges for 2003 & prior yrs
Albania	25	0	3,525	0	0	25	3,550
Algeria	0	0	52,876	0	0	0	52,876
Bosnia & Herzegovina	68,913	0	15,108	0	68,844	69	15,177
Croatia	28,362	0	48,846	31,638	28,362	0	17,208
Cyprus	0	0	7,050	7,050	0	0	0
Egypt	165	0	24,676	0	0	165	24,841
France	0	0	1,912,057	1,912,057	0	0	0
Greece	138,714	0	141,503	0	0	138,714	280,217
Israel	0	0	74,024	74,024	0	0	0
Italy	47,226	0	1,579,700	1,579,700	47,226	0	0
Lebanon	25	0	3,525	0	0	25	3,550
Libyan Arab Jamahiriya	98,222	0	99,204	0	0	98,222	197,426
Malta	0	0	3,525	0	0	0	3,525
Monaco	20	0	3,525	3,525	20	0	0
Morocco	41,336	0	14,101	0	0	41,336	55,437
Slovenia	(33,739)	0	33,739	0	0	(33,739)	0
Spain	0	0	754,852	754,852	0	0	0
Syrian Arab Rep.	21,385	0	14,101	0	21,385	0	14,101
Tunisia	0	0	10,575	10,575	0	0	0
Turkey	0	0	113,304	0	0	0	113,304
Yugoslavia	469,976	0	0	0	0	469,976	469,976
European Union	0	0	125,894	128,120	0	0	(2,226)
T o t a l	880,630	0	5,035,710	4,501,541	165,837	714,793	1,248,963

Additional Contributions (for information only)							
European Commission	27,270	0	544,153	0	0	0	571,423
Host Country *	0	0	400,000	0	0	0	400,000
UNEP Env. Fund	0	0	50,000	0	0	0	50,000
T o t a l	907,900	0	6,029,863	4,501,541	165,837	714,793	2,270,386

N.B. Amounts in brackets mean credit to the Government

The additional contributions are included in this report for information purposes only.

ANNEX V**Combined statement of Income and Expenditure and
for the first year of the biennium 2002-2003 ended 31**

MEL

December 2002

(United States dollars)

Reference**Income**

Voluntary contributions	Schedule 5.1	4,985,847
Allocations		
Interest income		210,562
Programme support income		
Billings		
Deferred income		-
Miscellaneous income		2,572
Royalties		
Sale of publications		
Total Income		5,198,981

Expenditure

Staff and other personnel costs		2,561,750
Contractual services		904,651
Travel		337,842
Operating expenses		643,975
Acquisitions		63,388
Fellowships, grants and contributions		-
Programme support costs	Statement X	589,515
Total Expenditure		5,101,121
Excess/(shortfall) of income over expenditure		97,860
Prior period adjustments		-
		97,860

Net excess/(shortfall) of income over expenditure

Provisional savings on or cancellation of prior periods' obligations		-
		6,336,177

Reserves and fund balances, beginning of period

Reserves and fund balances, end of period		6,434,037
---	--	-----------

Financial reserves, beginning of period

Financial reserves, end of period

**Combined statement of assets, liabilities, reserves and
fund balances as at 31 December 2002****Assets**

Cash and term deposits	Schedule 3.1	4,357,647
Investments		-
Interfund receivable	Note 6	1,100,960
Voluntary pledges receivable	Schedule 5.1	914,371
Other accounts receivable		1,126,234
Imprest advance/replenish		
Inventory		
Deferred charges		57,900
Total assets		7,557,112

Liabilities

Interfund payable	Note 6	-
Other accounts payable		353,589

<u>Combined statement of Income and Expenditure and</u>	MEL
Other liabilities	-
Reserve for obligation	735,747
Deferred credits	33,739
<u>Total liabilities</u>	<u>1,123,075</u>
<u>Reserves and fund balances</u>	
Financial reserves	
Cumulative surplus	6,434,037
<u>Total reserves and fund balances</u>	<u>6,434,037</u>
<u>Total liabilities, reserves and fund balances</u>	<u>7,557,112</u>